

land

Dur à digérer

La Maison du Grand-Duc est instituée depuis un an. Sa patronne, la Maréchale Yuriko Backes, se satisfait des réalisations nées du rapport Waringo. Le couple grand-ducal affiche lui une certaine résistance

Auslaufmodell

Quasi im Alleingang hat die Regierung das Land vor Covid-19 gerettet. Für alles andere hatte sie bislang kaum Zeit. Auch für die Sozialpartner nicht. Die Unternehmerverbände stört das weniger als die Gewerkschaften

Von der Schnapsidee zur Gerichtsaffäre

Kommenden Dienstag könnte das Luxemburger Bezirksgericht entscheiden, dass es bei der Auftragsvergabe zum *Large-scale testing* nicht mit rechten Dingen zugeht

Les copropriétaires

Les ministres verts Henri Kox et Claude Turmes s'aventurent sur un terrain miné, là où la crise climatique rencontre la crise du logement

SUPPLÉMENT MUSÉES

Au service des publics

Les institutions culturelles ont dû réinventer leur rapport aux visiteurs. L'accueil, la médiation et les publics sont au cœur de cette réflexion

Photo : Sven Becker



land

Unabhängige Wochenzeitung
für Politik, Wirtschaft und Kultur

#40

68. Jahrgang
08.10.2021



4,50 €

Dur à digérer

Pierre Sorlut

La Maison du Grand-Duc est instituée depuis un an. Sa patronne, la Maréchale Yuriko Backes, se satisfait des réalisations nées du rapport Waringo. Le couple grand-ducal affiche lui une certaine résistance

Le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa posent souriants, l'air souverain, sur la couverture de l'ouvrage *20 ans de règne, 2000-2020*, paru à l'automne de l'année dernière (aux Éditions Phi) et coordonné par l'Administration des biens du Grand-Duc. Ils se tiennent côte à côte les mains jointes, immobiles devant une baie vitrée donnant sur un parc arboré. Le couple se fige, comme si l'histoire marquait un temps d'arrêt. Dans les pages, la photo la plus récente date du 8 octobre 2020, quand le chef de l'État et commandant de la force armée assiste à la cérémonie de livraison de l'A400M, « le premier avion militaire luxembourgeois depuis 1968 ». Le lendemain, Henri signe l'arrêté grand-ducal portant institution de la Maison du Grand-Duc, un texte dont on comprend que le couple royal le considère comme une atteinte au bon déroulé de l'Histoire. Alors qu'Henri et Maria Teresa signent un règne « quasiment sans faute » (dixit la journaliste Danièle Fonck dans son élogieuse introduction).

Sur les illustrations de *20 ans de règne* (dont « une partie des recettes » est reversée à la Fondation du Grand-Duc et de la Grande-

À l'examen de ses sorties médiatiques et littéraires, la Grande-Duchesse considère l'arrêté instituant la Maison du Grand-Duc comme un crime de lèse-majesté

Duchesse), Henri et Maria Teresa apparaissent quasi systématiquement ensemble, comme si la souveraineté était indissociable du binôme. On lit notamment : « Leur fonction de souverains amène le couple grand-ducal à visiter les pays du monde entier ». Selon le *Centre national de ressources textuelles et lexicales*, le substantif « souverain » désigne celui qui est à la tête d'un État monarchique, au pluriel (dans certains contextes) « le couple formé par le monarque et son épouse ». Mais l'exercice des pouvoirs souverains est constitutionnellement confié au Grand-Duc.

Fondée voilà une année, la Maison du Grand-Duc entérine cette disposition fondamentale de manière administrative. L'arrêté du 9 octobre 2020 grave dans le marbre la réponse aux dévoiements relevés par le super-auditeur de l'État, Jeannot Waringo, dans son rapport remis en janvier 2020. « D'après les informations concordantes que j'ai pu recueillir, au cours de ma mission, auprès de très nombreux collaborateurs anciens et actuels de la Cour, les décisions les plus importantes dans le domaine de la gestion du personnel que ce soit au

niveau du recrutement, de l'affectation aux différents services ou encore au niveau du licenciement sont prises par S.A.R. la Grande-Duchesse. (...) Je voudrais dire très honnêtement et au risque d'être mal compris que dans la chaîne décisionnelle du Palais (...), le rôle de la Grande-Duchesse, qui exerce une fonction purement représentative, ne devrait pas être un sujet de discussion. Il faut réformer le fonctionnement de notre Monarchie sur ce point essentiel. Il n'y a, à mon avis, pas d'autre solution. »

Ces phrases ne résonneront peut-être pas dans l'histoire monarchique luxembourgeoise comme l'adresse de Gettysburg de Lincoln en science politique ou le « whatever it takes » de Mario Draghi en économie monétaire. Mais en confirmant les rumeurs circulant depuis quelques années et en prenant acte de l'aliénation des deniers publics, elles ouvrent la porte à une modernisation administrative de la monarchie parlementaire en séparant aussi strictement que possible les dépenses publiques et les dépenses privées, en instaurant des règles de



L'ouvrage coécrit par la Grande-Duchesse paraîtra le 27 octobre



Mercredi, au Palais



La gestion de la sécurité appartient à la Maison du Grand-Duc



Yuriko Backes en entretien mercredi



La Tesla du Grand-Duc, une voiture électrique

gouvernance conformes à la constitution et en apportant de la transparence à la pratique du pouvoir, avec comme maillon central essentiel, le ou la Maréchal(e). Telle est l'ambition de l'arrêté grand-ducal du 9 octobre 2020, souhaité par le Premier ministre Xavier Bettel (DP), lassé par les problèmes en provenance de la Cour, qu'il s'agisse de ressources humaines ou d'outrepassement des rôles. En 2019, la Grande-Duchesse avait par exemple envisagé défendre elle-même la lutte contre le viol comme arme de guerre aux Nations unies à New York, mais le chef de l'exécutif avait poliment repoussé l'initiative.

Répondre à une situation problématique n'a-t-il pas donné lieu à une « surréaction » ? D'aucuns considèrent de la sorte l'absence de la Grande-Duchesse de l'arrêté et la rétrogradation de son bureau dans l'organigramme de la Maison du Grand-Duc. Celle qui trônait de facto à la Cour dans le monde pré-Waringo le perçoit en tout cas de cette manière à l'examen de ses sorties médiatiques et littéraires. Et le chef de l'État s'associe (avec parcimonie toutefois, car il doit

ménager toutes les parties) à ce qu'elle perçoit comme une injustice au regard de son engagement humanitaire depuis le début des années 2000. En février dernier dans *Paris Match* et en réponse à une question orientée du confident Stéphane Bern (« contrairement aux autres monarchies, les épouses n'ont plus de place officielle »), le Grand-Duc a ainsi rappelé (en écho à l'ouvrage paru l'an passé) que « la monarchie doit être portée par le couple régnant et la famille grand-ducale ». Et la Grande-Duchesse de jeter le pavé dans la mare : « Alors que le Luxembourg se veut exemplaire en matière d'égalité entre hommes et femmes, il y a sans doute une forme de misogynie à vouloir effacer l'épouse du Grand-Duc. Je ne me permettrais jamais de me revendiquer l'égale de mon mari, j'ai trop de respect pour la place qu'il occupe ; mais de là à m'écarter de toute décision au sein d'une institution pour laquelle j'ai œuvré vingt ans. »

Le 27 octobre de cette année paraîtra *Un amour souverain*. L'ouvrage est écrit à quatre mains, Maria Teresa et Stéphane

Bern, avec la collaboration de l'éminence grise parisienne de la Grande-Duchesse, militante des droits de l'Homme (dans son Afghanistan d'origine notamment) et femme de réseau, Chékéba Hachemi. Le livre paraît chez Albin Michel, une maison d'édition française de renom. En couverture (le *Land* s'est procuré une copie) apparaît le couple royal en tenue d'apparat. Le propos commence avec une histoire d'amour, racontée par l'un puis l'autre. Vient ensuite le plaidoyer de Stéphane Bern pour la réhabilitation de la Grande-Duchesse, l'hommage pour ses accomplissements, une biographie à l'eau de rose aux accents militants : « L'autel devant lequel Henri et Maria Teresa de Luxembourg ont échangé leurs consentements est aussi, symboliquement, l'autel du sacrifice de toute vie privée au profit de la cause publique, celui qui indique la voie du sacerdoce princier dévoué aux autres. (...) Comme grands-ducs héritiers puis comme souverains, Henri et Maria Teresa ont transformé le visage de la monarchie, ils l'ont façonné à leur image, même s'ils se sont constitutionnellement lovés dans le rôle représentatif qui leur

a été assigné. (...) Certes, le Grand-Duc est le chef de l'État en titre, mais le trône serait bancal s'il n'avait à ses côtés la Grande-Duchesse qui l'épaula, le complète et le soutient dans son action depuis quarante ans. »

Voilà pour les passages institutionnels liés à la marginalisation de la Grande-Duchesse dans l'organigramme grand-ducal (Stéphane Bern parle « d'absence ») On relève ensuite dans cette auto-hagiographie (dont les droits seront versés à l'association de la Grande-Duchesse Stand Speak Rise Up!) la publication de l'entretien accordé par les époux royaux à *Paris Match*, lequel avait surpris la Maréchale lors de sa parution, comme elle l'avait indiqué sur *RTL Radio*. C'est dans ce contexte que nous la rencontrons ce mercredi au Palais pour conclure un entretien entamé par emails. L'ancienne diplomate et sherpa de Xavier Bettel, Yuricko Backes, 51 ans, travaille depuis juin 2020 à la normalisation et à la modernisation de l'administration monarchique. La translation du pouvoir administratif ou en tout cas décisionnaire, est visiblement dur à digérer. ●

« Je fais le travail qu'on attend de moi »

Entretien : Pierre Sorlut



La Maréchale Yuricko Backes mercredi dans une salle du Palais adjacent à son bureau

d'Land : *Madame la Maréchale, avez-vous lu et validé Un amour souverain qui paraîtra le 27 octobre et avez-vous vérifié que la date de parution soit au moins un peu éloignée de la date symbolique du 9 octobre ?*

Yuricko Backes : Non, je ne l'ai pas lu. Il ne s'agit néanmoins pas d'une publication officielle et la Maison du Grand-Duc n'est ni éditeur ni auteur des textes. La date de parution ne relève pas non plus de ma responsabilité.

Voilà un an que vous dirigez la Maison du Grand-Duc. Êtes-vous satisfaite du travail accompli ?

Oui, beaucoup a déjà été fait, mais il reste encore du pain sur la planche. Je ne doute pas que nous parviendrons à transposer tous les aspects de la réforme. Je reste positive.

Quelles sont vos principales satisfactions ?

Disons que les principaux défis furent la mise en place de la comptabilité de l'État et les nouvelles procédures en la matière. Cela a assuré de la transparence budgétaire d'un côté, et de l'autre la reprise du personnel par la Maison du Grand-Duc, respectivement par la fonction publique avant fin juin de cette année. On l'a fait, même s'il y a encore l'un ou l'autre détail à clarifier. Je suis aussi fière du lancement rapide du nouveau site *monarchie.lu*. Les équipes ont fait un excellent travail. Je dois dire que l'enthousiasme et la coopération au sein du personnel des différents sites pour travailler ensemble en vue de la mise en place de la Maison du Grand-Duc est une grande satisfaction.

Quels ont été les principaux problèmes ?

La mise en équivalence des postes transférés fut un processus difficile. Nous avons certains métiers à la Cour qui n'existent pas comme tels dans la fonction publique (par exemple valet ou argentier), et qui ne peuvent être documentés par une formation qui n'existait pas au moment de l'enrôlement de ces personnes. Ces problèmes n'ont toutefois pas été insurmontables. De façon plus générale, il faut admettre que cette séparation entre volets officiel et privé n'est pas toujours facile à mettre en œuvre. La communication interne entre trois sites (le palais, Berg et Fischbach, ndr) est également un défi. On y travaille.

« Pour le Grand-Duc, le couple est très important. Il associe son épouse, et d'ailleurs toute la famille, aux décisions importantes. Mais le rôle de chef de l'État ne peut être assumé que par une seule personne, seule ou accompagnée. »

Est-ce qu'un rapport sera remis au premier semestre 2022 ?

Absolument, au premier semestre 2022, et pour la première fois dans l'histoire de la Cour grand-ducale, un rapport sur les activités officielles du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse, du Grand-Duc héritier et de la Grande-Duchesse héritière, et des membres de leur famille ayant participé à des événements officiels, sera publié par la Maison du Grand-Duc. Il sera remis à la Chambre des députés, mais sera également publié en entier sur le site *monarchie.lu*. Selon l'arrêté grand-ducal, ce rapport doit également rendre compte de l'exécution du budget alloué pour l'exercice en question, ainsi que de l'inventaire des biens, propriété de la Famille grand-ducale, qui contribuent à l'exercice de la fonction du Chef de l'État et pour lesquels le budget de l'État prend en charge les frais d'entretien, de réparation et de rénovation.

Vous êtes en train de définir le contenu du rapport. Qui participe à son élaboration ?

Ce sera le rapport sur les activités de l'année 2021, année atypique, marquée fortement par la pandémie, sans visites d'État ou autres événements d'envergure. Oui, on commence à travailler sur le concept et le format. Le comité de direction s'y penche actuellement, et les différentes équipes de la maison seront impliquées et sollicitées dans son élaboration.

Qu'est-ce qu'un « événement officiel » selon l'arrêté ? Est-ce que la remise du prix à la Grande-Duchesse par la Représentante spéciale des Nations Unies Pramila Patten, en présence du ministre Jean Asselborn, était un événement officiel ?

Un événement officiel est un acte soit où le Grand-Duc agit en tant que chef de l'État (ou délègue un membre de la famille à le représenter), soit où il (ou son représentant) représente son pays sous une forme ou une autre. En ce sens, la remise du titre de championne de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits à son altesse royale la Grande-Duchesse par la Représentante spéciale des Nations Unies aurait pu avoir vocation d'être considéré comme événement officiel. Toutefois et afin d'éviter toute équivoque, leurs altesse royales avaient décidé que l'événement serait organisé et financé par le côté privé et l'association Stand Speak Rise Up !. La Maison du Grand-Duc a mis à disposition du personnel pour encadrer cette manifestation qui s'est déroulée au Château de Berg.

Vous prenez vos marques en tant qu'institution. Quel a été le budget utilisé pour 2021 ? Quel est celui demandé pour 2022 ?

Pour 2021, le budget, de l'État a alloué en gros vingt millions d'euros à la Maison du Grand-Duc, frais de personnel et dépenses en capital compris. Nous n'allons pas utiliser cette enveloppe en totalité, vu que les activités furent réduites en raison de la pandémie. Hors frais de personnel et investissements (gérés par d'autres administrations de l'État), nous allons utiliser environ 2,5 millions en 2021 pour le fonctionnement de la Cour. Les investissements s'élèvent également à 2,5 millions, sécurisation des sites compris. 85 pour cent de ce montant sont investis dans le Domaine de l'État. Pour 2022, comme la Maison du Grand-Duc ne gère pas tous les articles budgétaires, je ne suis pas en mesure de

vous donner un chiffre concret à l'heure actuelle. Il y aura certaines adaptations par rapport à 2021 basées sur l'expérience de la première année, et nous tablons sur une reprise des activités officielles. Cela se traduira nécessairement par une augmentation des fonds mis à notre disposition.

Combien de gens travailleront à la maison du Grand-Duc une fois la vitesse de croisière atteinte ? Quel était le headcount quand vous êtes arrivée en juin 2020 ?

L'effectif de la Maison du Grand-Duc, tel qu'inscrit à la Fonction publique, s'élève actuellement à 93 personnes. Il faut rajouter les détachements d'autres administrations de l'État qui représentent un effectif de 47 personnes, dont 31 policiers affectés à la sécurité des personnes et des sites. Une comparaison avec juin 2020 est compliquée vu les effets de la réforme, mais nous avons créé neuf nouveaux postes depuis mon arrivée. Quatre postes supplémentaires devraient se rajouter d'ici 2025, et quatre nouveaux postes de policiers étaient prévus dès la mise en place de la réforme.

Quelle est la composition du bureau de la Grande-Duchesse et quel est son budget ?

Trois personnes : une conseillère, une assistante et un aide de camp. Au-delà, il y a toute une équipe à la disposition de son altesse royale, à commencer par la Maréchale, le directeur du bureau de la Maréchale, l'équipe communication, parmi d'autres. Il n'y a pas de budget spécifique dédié à ce bureau, ni au bureau du prince Guillaume d'ailleurs. Le budget couvre les frais qui sont en lien direct avec les activités officielles.

Quelle est la composition du bureau du Grand-Duc héritier ?

Également trois personnes : un conseiller (un diplomate de carrière qui a rejoint l'équipe cet été), une assistante et un aide de camp. Notez que pour la première fois, l'arrêté grand-ducal prévoit que le budget de l'État couvre les frais d'entretien et de rénovation du Château de Fischbach, domicile aujourd'hui du Grand-Duc héritier, de la Grande-Duchesse héritière et du Prince Charles. De manière générale, le budget de la Maison du Grand-Duc est soumis aux mêmes règles et principes que toutes les autres administrations de l'État, y compris au niveau du contrôle financier et de la Cour des comptes. La Direction du contrôle financier a d'ailleurs salué l'introduction sans heurts de la comptabilité de l'État à la Maison du Grand-Duc au 1^{er} janvier 2021.

Dans une interview à Paris Match en février, des accusations de misogynie de l'institution et du gouvernement ont été proférées. Vous avez tapé du poing sur la table en signalant que cet entretien n'avait pas été autorisé. Qu'est-ce qui est sorti de cet exercice de pouvoir ?

Je fais le travail qui est attendu de moi et que j'ai accepté de mener à bien sur demande du Grand-Duc. Dans la communication, la Grande-Duchesse a plus de libertés de s'exprimer que le Chef de l'État, et elle en fait usage. Je suis à sa disposition, avec l'équipe de la Maison du Grand-Duc, pour la soutenir dans ses activités et communications officielles, et cela dans l'intérêt du pays et de son image de marque. Pour l'interview en question, son altesse royale la Grande-Duchesse n'a pas eu recours aux services de la Maison du Grand-Duc. C'est son choix et c'est son droit.

Avez-vous été blessée par les accusations de misogynie ?

Je ne me sens pas visée. Par ailleurs, je ne connais aucune femme, au Luxembourg ou ailleurs, qui n'a

pas été victime de comportements dits « misogynes » dans sa vie, moi-même comprise. Ce qui est visé ici, je crois, c'est l'appellation « Maison du Grand-Duc ». Je ne vois aucun problème à ce que le moment venu, et la question se posera au plus tôt avec le premier enfant du Prince Charles, la Maison soit rebaptisée « Maison de la Grande-Duchesse ».

Vous devez gérer la communication du Grand-Duc et de sa famille. Mais qu'est-ce que ça veut dire ? Qui a la main sur le compte Twitter de la Grande-Duchesse, laquelle a été la première éminence luxembourgeoise à réagir à la reprise de Kaboul par les Talibans ?

Je suis en charge de la communication officielle, avec une petite équipe dédiée. Cela couvre aussi le volet réseaux sociaux. Le compte Twitter de SAR la Grande-Duchesse est géré par son équipe privée, et ne fait ainsi pas partie de mes responsabilités.

Avez-vous participé à l'élaboration de l'arrêté grand-ducal ?

Oui. Beaucoup de réunions ont eu lieu entre le ministère d'État en tant que chef de file et moi-même avec quelques collaborateurs de la Cour. Toute une série de changements furent apportés au projet à notre demande. Le Grand-Duc, qui a signé l'arrêté, ainsi que le Grand-Duc héritier, furent étroitement associés à ce processus.

Comment le Maréchal de la Cour, censé porter cette séparation, arrive à s'immiscer dans un couple qui veut régner ensemble ?

Il s'agit de séparer l'officiel du privé, et de gérer une administration selon des nouvelles règles administratives et budgétaires, avec une hiérarchie et des responsabilités claires, et cela au service du chef de l'État et de sa famille. Pour le Grand-Duc, le couple est très important. Il associe son épouse, et d'ailleurs toute la famille, aux décisions importantes. Mais le rôle de chef de l'État ne peut être assumé que par une seule personne, seule ou accompagnée.

Les discussions sur la réforme constitutionnelle arrivent à échéance à la Chambre. Le premier exercice de la Maison du Grand-Duc les influencera-t-il ?

La création de la Maison du Grand-Duc par le biais de l'arrêté grand-ducal se limite à organiser l'administration qui est au service du chef de l'État et ne touche en rien les pouvoirs constitutionnels du Grand-Duc; la révision de la constitution est un exercice tout à fait à part. À noter que l'administration du chef de l'État, aux termes du projet de texte de la nouvelle Constitution, tiendra compte de l'intérêt public et jouira de la personnalité juridique. Dans une démocratie moderne, il paraît normal qu'un chef d'État, élu ou non – mais à plus forte raison s'il n'est pas élu – soit soumis au contrôle démocratique. Le Grand-Duc est un homme de son époque, et soutient la modernisation de notre constitution.

Est-ce qu'un sondage a été réalisé ou sera réalisé pour mesurer le degré d'adhésion de la population à la monarchie ?

Ce n'est pas à l'ordre du jour que je sache.

Puisque deux vice-premiers ministres se sont octroyés des CDD, combien de temps vous donnez-vous à ce poste ?

La mienne n'est pas une nomination politique, ne confondons pas les choses. Je serai à ce poste aussi longtemps que je bénéficie de la confiance de son altesse royale le Grand-Duc. C'est un honneur pour moi de travailler pour le chef de l'État. ●

LEITARTIKEL

Es geht um alles

Peter Feist

Tu Gutes und rede darüber: Umweltministerin Carole Dieschbourg und Energieminister Claude Turmes (beide Déi Gréng) erwähnten viel Gutes, als sie am Dienstag den „État de lieux“ der Luxemburger Klimaschutzbemühungen vorstellten. Sie berichteten sogar von Rekorden. „Kein anderes Modell in der EU“ sehe so viel sozialen Ausgleich für CO₂-Steuern vor wie das Luxemburger. Der „Klimapakt“ mit den Gemeinden sei „einzigartig“. Idem der Gratistransport natürlich, aber auch das Tempo, mit dem hierzulande die Busflotte elektrifiziert wird. Da war es fast schon irritierend zu hören, laut EU-Kommission hätten „wir nach den Niederlanden das zweitchteste Netz“ an Ladesäulen für Elektroautos.

Die rekordverdächtigen Leistungen aber machen nur zum Teil Aussichten auf eine wirksame Klimapolitik. Wäre die Corona-Seuche nicht ausgebrochen, hätte Luxemburg sein CO₂-Ziel für 2020 (minus 20 Prozent gegenüber dem Stand von 2005) nur erfüllen können, wenn ein interministerielles Komitee beschlossen hätte, die Dieselsteuern noch schnell zu erhöhen und den Tanktourismus abzuwürgen. Andernfalls hätten aus dem staatlichen Klimafonds CO₂-Zertifikate von EU-Ländern gekauft werden müssen, die Emissionsspielraum haben. Die *Lockdowns* aber legten den Verkehr lahm, das Tankstellengeschäft brach ein, und die CO₂-Bilanz weist für Ende 2020 sogar minus 22 Prozent aus.

Was jetzt ansteht, ist viel größer. Minus 55 Prozent bis 2030. „Klimaneutralität“ bis 2050. Und womöglich käme die dann zu spät, denn der Weltklimarat IPCC hat Anfang August vorgerechnet, dass die 1,5-Grad-Schwelle der Erderwärmung schon im Laufe des nächsten Jahrzehnts überschritten werden könnte. Das ist zwar ein Worst-Case-Szenario. Es zeigt aber, dass Klimapolitik viel weiter reichen müsste, als auf Elektroautos, Wasserstoff-LKWs oder Null-Energie-Häuser zu setzen.

Zu meinen, dass viele Probleme Luxemburgs sich im EU-Verbund irgendwie auflösen werden, greift ebenfalls zu kurz. Sicherlich wird „grüner“ Strom aus dem Ausland importiert werden müssen. Wasserstoff auch. Doch was genau wird es zum Beispiel bedeuten, die „Transport-Emissionen“ hierzulande bis Ende 2030 um 57 Prozent gegenüber 2005 zu senken, wie die Regierung das geplant hat, und anschließend sicherlich noch weiter zu senken?

Heute wird unter anderem davon ausgegangen, dass der Auto-Park hierzulande bis Ende des nächsten Jahrzehnts zu 49 Prozent aus Elektromobilen bestehen wird. Carole Dieschbourg sagte beim EU-Umweltministerrat am Mittwoch, Luxemburg plädiere für ein Verbot der Neuzulassungen von PKW mit Verbrennungsmotor „eher ab 2030 als ab 2035“. Doch das wirft nicht nur die ziemlich naheliegende Frage auf, ob in den nächsten Jahren genug Ladeinfrastruktur geschaffen wird, damit wer so ein Auto daheim nicht laden kann, dies anderswo wird tun können. Sondern auch die, ob der öffentliche Transport ausreichend verfügbar und attraktiv sein wird, damit auf das Auto sehr oft verzichtet werden kann. Und: Wird es kürzere Wege zwischen Zuhause und der Arbeit geben? Werden mehr Menschen dort wohnen können, wo ein Zuganschluss besteht? Oder muss die Flucht vor hohen Wohnungspreisen weiterhin viele bis ins abgelegenste Dorf oder ins nahe Ausland führen, wo sich auf das Auto schwer verzichten lässt – und sei es eines, das grünen Strom verbraucht?

Werden Klimafragen so gestellt, werden sie plötzlich sehr komplex und betreffen im Grunde alles. Ob der Politikbetrieb, wie wir ihn kennen, dem gewachsen sein wird, ist ebenfalls eine große Frage. Schon wenn man Klimaschutz mit dem Wohnungsbau über Land zusammenbringt und damit mit so heißen Themen wie Baulandmobilisierung, öffentlicher Grundstücksreserve, Grundsteuer und Spekulationssteuer, lautet die Antwort eindeutig Nein. Und die Liste ließe sich fortsetzen.

U M W E L T

„Nicht zielführend“

Handelskammer und Handelskonföderation CLC wandten sich in einer gemeinsamen Pressekonferenz am Mittwoch gegen die Entwürfe von Umweltministerin Carole Dieschbourg (Grüne) zum neuen Abfall- und zum neuen Verpackungsgesetz: Die seien nicht zielführend, würden den EU-Binnenmarkt „fragmentieren“ und zu höheren Kosten führen, die am Ende die Endverbraucher/innen zu tragen hätten. Und dann vermutlich lieber im nahen Ausland einkaufen gehen würden.

Denn Dieschbourgs Reformpaket, aus fünf Gesetz- und drei Verordnungsentwürfen besteht, will über die EU-Richtlinien zum Thema hinausgehen und Luxemburg zum „Vorreiter in der Kreislaufwirtschaft“ machen. Etwa durch ein Pfandsystem auf Getränkeverpackungen. Oder mit der Vorschrift, Obst und Gemüse unter 1,5 Kilo nur unverpackt anzubieten und Verpackungen für Frischwaren, wie Fleisch und Wurst, Brot oder Käse, als „emballages de service“ kostenpflichtig zu machen. Dass Supermärkten und Läden ab einer bestimmten Fläche die Einrichtung von Abfallsammelstellen vorgeschrieben werden soll, lehnt die CLC ebenfalls ab: Das verursache insgesamt elf Millionen Euro an zusätzlichen Personalkosten und sei „double emploi“ neben den kommunalen Recyclingzentren und dem Valorlux-Sacksammelsystem.

Vor allem stört Handelskammer und CLC, dass die Ministerin sie zu der Reform nicht separat konsultiert hat. Dieschbourg hatte alle möglichen Interessierten zu „Workshops“ eingeladen, aber nicht die CLC allein zu Gesprächen. Den Workshops blieb die CLC fern; das seien „keine Expertengespräche“, so der stellvertretende CLC-Direktor Claude Bizjak. Allerdings hat die CLC die Zeichen der Zeit erkannt, dass Plastikverpackungen gesellschaftlich ziemlich *out* sind und die Verbraucher/innen von morgen auf Klimakundgebungen auch gegen Plastik demonstrieren (Foto: Sven Becker). Deshalb legt sie der Umweltministerin nicht nur nahe, mit der Reform „für eine Übergangszeit die Direktiven und nichts als die Direktiven umzusetzen“, ehe in den kommenden zwei Jahren neue Direktiven vermutlich für die ganze EU strenger ausfallen. Die CLC kann sich offenbar auch vorstellen, dass Dieschbourg nicht einlenkt, oder nicht zu allen Punkten. Etwa zu kostenpflichtigen Frischwaren-Verpackungen. Um konfektionierte und verpackte Ware dann im Preis nicht zu bevorteilen, wäre der CLC „im Worst-Case“, so Claude Bizjak, eine generelle Verpackungsabgabe lieber. Ob die „dissuasiv“ wäre, wie die Umweltministerin das will, fragt sich natürlich. Ein ziemlich historischer Moment war Bizjaks Erklärung aber: In den 90-er Jahren hatte die CLC erfolgreich gegen die damals geplante Verpackungstaxe Front gemacht. Als Alternative wurde Valorlux geschaffen. pf

P E R S O N A L I E N

Romain Schneider,

Landwirtschaftsminister (LSAP), muss sich von den

Blog



in Meng Landwirtschaft zusammengeschlossenen NGOs vorwerfen lassen, „im stillen Kämmerlein“ den Strategieplan für den Luxemburger Sektor auszuarbeiten. Der Plan soll die EU-Agrarreform umsetzen und bis Jahresende nach Brüssel geschickt werden. „Verschiedene Mitgliedstaaten“, so die NGOs, hätten schon 2020 Konsultationen gestartet. Das Luxemburger Ministerium informiere nicht mal auf seiner Webseite darüber. pf

Carole Dieschbourg,



Umweltministerin (Grüne), hat im EU-Umweltministerrat am Mittwoch die „Skepsis“ der Luxemburger Regierung gegenüber der Idee der EU-Kommission ausgedrückt, einen CO₂-Emissionshandel für den Straßentransport und für Gebäude einzuführen, wodurch für beide Sektoren ein marktabhängiger CO₂-Preis für Treib- und Brennstoffe entstünde. Zu tragen hätten ihn im Prinzip die Lieferanten. Die Regierung befürchtet aber, er könnte die Endverbraucher/innen zu stark belasten, wenngleich die Kommission zum sozialen Ausgleich einen Fonds zu bilden vorschlägt. Andere Regierungen sind ebenfalls skeptisch. Stark unterstützt wurde die Idee bisher von Deutschland unter Kanzlerin Angela Merkel. (Foto: sb). pf

Nathalie Oberweis,

vor fünf Monaten ins Parlament rotierte Politikerin der Linken, hat sich in dieser Woche daran erinnert, dass ihre Partei 2016 einen vollständigen alternativen Verfassungsvorschlag in der Kammer hinterlegt hat, der bislang weder von der Regierung noch vom Staatsrat ernsthaft kommentiert oder begutachtet und

auch bei der Verfassungsrevision von den vier großen Parteien nicht berücksichtigt wurde. In einem Offenen Brief forderte sie Kammerpräsident Fernand Etgen (DP) am Mittwoch dazu auf, den linken Verfassungsvorschlag als gleichwertigen Text in der von der Kammer organisierten Informationskampagne zur Debatte zu stellen und verlangt ein Referendum, bei dem neben den vier überarbeiteten Kapiteln auch der Vorschlag der Linken zur Abstimmung kommen soll. Leider kommt die Eingebung von Oberweis etwas zu spät, denn der Vorsitzende des Institutionsausschusses, Mars Di Bartolomeo (LSAP), hatte in den vergangenen Wochen wiederholt darauf hingewiesen, dass der Beteiligungsprozess längst abgeschlossen sei und die am heutigen Freitag anlaufende Kampagne nur noch dazu diene, die Bürger/innen zu informieren. ll

S O Z I A L E S

„Unangebracht“

Die Handelskammer ist gegen die Re-Indexierung des Kindergelds. Die sei wegen der Verschlechterung der öffentlichen Finanzen durch Corona unangebracht, so dass die Bedingungen nicht mehr dieselben seien wie 2018, als die neu-alte Regierungskoalition die Re-Indexierung in ihren Koalitionsvertrag schrieb. Für die Handelskammer haben dagegen „Sachleistungen“, wie die *Chèques-service*, „ihre Nützlichkeit bewiesen“, schreibt sie in einer Stellungnahme zum Gesetzentwurf von Familienministerin Corinne Cahen (DP), und würde generell das Kindergeld von der Einkommenslage der Haushalte abhängig machen. pf

P A N D E M I E

Wieder ein Gesetz

Der Regierungsrat diskutiert heute die Corona-Lage und einen

neuen Covid-Gesetzentwurf. Das aktuelle Gesetz läuft am 18. Oktober aus. Die Covid-Inzidenz sei „relativ stabil“, schreibt das Gesundheitsministerium in seinem jüngsten Wochenrückblick. Ein ähnliches Bild zeigt die Statistik bei den Hospitalisierungen. Die politisch spannende Frage wird die sein, ob das Kabinett weitere Einschränkungen für Nichtgeimpfte erlassen will. *RTL* und *L'Essentiel* hatten gestern gemeldet, die Schnelltest zum Selbermachen vor einem Gaststättenbesuch fielen weg und würden durch den Covid-Check ersetzt. pf

P A R T E I E N

Déi Lénk

ökosozialistische Oppositionspartei, bemängelte auf ihrer Pressekonferenz zur parlamentarischen Rentrée am Dienstag, nach Covid-19 habe sich in Luxemburg wieder eine Ellbogen-Mentalität etabliert, die zu Beginn der Krise spürbare Solidarität sei verloren gegangen. Laut Ko-Sprecherin Carole Thoma sei die Regierung an dieser Entwicklung nicht unschuldig, denn in Bereichen wie Bildung, Klimaschutz und Gesundheit setzte sie zunehmend auf Privatisierung und individuelle Verantwortung. Die Wohnungskrise stürze immer mehr Menschen in die Armut und sei die Folge von fehlendem politischen Mut, stellte Ko-Sprecher Gary Diderich fest. Die Maßnahmen zur Bekämpfung der Klimakrise würden Arme finanziell am meisten belasten, bedauerte die Abgeordnete Myriam Cecchetti. ll

LSAP,

sozialdemokratische Regierungspartei, kam bei ihrer parlamentarischen Rentrée am Mittwoch zu dem Schluss, dass seit der Coronakrise „die Grundwerte des Zusammenhalts, der Solidarität und der Gerechtigkeit in Luxemburg wieder groß geschrieben werden“ und widersprach damit diametral den Feststellungen

ihrer „linksradikaleren“ Kolleg/innen (siehe oben). Wegen zuletzt leicht gestiegener Umfragewerte und dem Erfolg ihres deutschen Genossen Olaf Scholz blickt die LSAP dem Wahljahr 2023 optimistisch entgegen. Parteipräsident Yves Cruchten und Fraktionsvorsitzender Georges Engel beglückwünschten ihrer Partei für das gelungene Krisenmanagement und kündigten an, dass die „Sozialisten“ sich bis 2023 stärker mit den Themen (in dieser Reihenfolge) Gesundheit (1), Arbeit und Soziales (2), Bildung (3), Wohnen (4) und Klima (5) beschäftigen wollen. Trotz der Ankündigungen der LSAP-Minister Dan Kersch und Romain Schneider, 2023 nicht mehr für ein Ministeramt zur Verfügung zu stehen, wollte die Parteiführung zu Personalfragen noch keine Stellung beziehen. Etwas überraschend trat aber der in letzter Zeit eher zurückhaltend agierende gewerkschaftsnahe LSAP-Generalsekretär Tom Jungén auf der Pressekonferenz öffentlich in Erscheinung. ll

Déi Gréng

längst nicht mehr nur auf Klima- und Umweltschutz spezialisierte Regierungspartei, stellte bei ihrer parlamentarischen Rentrée die Themen Gesundheit, Innere Sicherheit und Steuerpolitik in den Vordergrund. Fraktionschefin Josée Lorsché will die sozialistische Gesundheitsministerin dazu bewegen, die Umweltmedizin und die Digitalisierung im Gesundheitswesen stärker zu fördern. Bei der Inneren Sicherheit erklärt die Grüne die jahrelange „Repressionspolitik“ der CSV für beendet und setzt auf eine Stärkung der Polizei und den Ausbau von kleineren Auffangstrukturen, Konsumräumen und Therapieangeboten, ohne jedoch Drogen verharmlosen zu wollen, wie das *Tageblatt* berichtet. Bei der CO₂-Steuer will sie kleine Einkommen „zeitnah“ entlasten und im Wohnungsbau fordert sie (wie déi Lénk) die komplette Abschaffung des *Amortissement accéléré*. ll

Auslaufmodell

Luc Laboulle

Quasi im Alleingang hat die Regierung das Land vor Covid-19 gerettet. Für andere Dinge hatte sie bislang kaum Zeit. Auch für die Sozialpartner nicht. Die Unternehmerverbände stört das weniger als die Gewerkschaften

Demokratie Als 1966 der Wirtschafts- und Sozialrat als erstes „Tripartite“-Gremium ins Leben gerufen wurde, war eine seiner gesetzlich festgelegten Aufgaben, im ersten Trimester jeden Jahres einen Bericht über die wirtschaftliche, finanzielle und soziale Entwicklung des Landes und ein Exposé zur Politik der Regierung zu erstellen. 1975 war es der liberale Staatsminister Gaston Thorn, der diese Übung auf Regierungsebene institutionalisierte und am 19. März seine erste Erklärung zur Lage der Nation in der Abgeordnetenversammlung hielt. Ende 1976 führte die Koalition aus LSAP und DP eine neue Prozedur ein, die die Haushaltsdebatten „straffen“ und „ihren politischen Impact erhöhen“ sollte. Die Rede zur Lage der Nation und ihre anschließende Diskussion im Parlament im Frühjahr sollten „eine prospektive Funktion erfüllen“ und „den Einfluß des Parlaments auf die Regierungspolitik“ verbessern und stärken, wie die damalige DP-Fraktionsvorsitzende Colette Flesch in einem Interview mit dem *Land* erläuterte (*d'Land*, 22.10.1976). Die Debatte sollte als Grundlage zur Erstellung des Staatsbudgets dienen und es der Exekutive und der Legislative gleichermaßen erlauben, in einer gelassenen und einträglich Atmosphäre – ohne den Druck der erst sechs Monate später stattfindenden Budget-Abstimmung – über die aktuelle Lage des Landes und seine zukünftige Ausrichtung zu beraten, erklärte Thorn am 17. März 1977 zu Beginn seiner 90 Seiten langen Rede.

Die erste sozialliberale Koalition der Nachkriegszeit wurde kurz nach ihrem Amtsantritt im Juli 1974 von der Stahlkrise überrascht. Die Krisenbewältigung nahm in den ersten Jahren einen großen Teil der Regierungsarbeit ein. Für die im Koalitionsprogramm angekündigten tiefgreifenden Strukturformen (Energieversorgung, Renten) blieb kaum Zeit, was den Oppositionsabgeordneten Jean Wolter von der CSV in der parlamentarischen Debatte über die Rede zur Lage der Nation von 1977 dazu veranlasste, die „bisherige Bilanz der LSAP-DP-Koalition“ zwei Jahre vor Ablauf der Legislaturperiode als „alles andere als zufriedenstellend“ zu bewerten.

Den gleichen Vorwurf wird sich die Koalition aus DP, LSAP und Grünen in der kommenden Woche von den Oppositionsparteien gefallen lassen müssen. Am Dienstag hält Premierminister Xavier Bettel (DP) seine Rede zur Lage der Nation vor den Abgeordneten, die wieder im Plenarsaal der Kammer auf dem Krautmarkt Platz nehmen werden. Seit 2019 findet die Ansprache nicht mehr im Frühjahr statt, sondern fällt zeitlich mit der Hinterlegung des Staatsbudgets zusammen, das Finanzminister Pierre Gramegna (DP) am Mittwoch präsentieren wird. Anschließend beginnen die Debatten zu Bettels Rede. Durch diese zeitliche Zusammenlegung wurde der ursprüngliche Zweck der Rede zur Lage der Nation als Grundlage für die Erstellung des Haushalts und als Instrument zur Stärkung der Demokratie aufgehoben.

Wahlkampf Die Oppositionspartei déi Lénk hat bereits am Dienstag auf einer Pressekonferenz vorgelegt. Ko-Parteispcherin Carole Thoma unterstellte den drei Koalitionspartnern, kein gemeinsames Projekt mehr zu haben und schon im Wahlkampfmodus zu sein. Die große Steuerreform sei geplätzt, die Wohnungsnot werde immer gravierender, die Cannabis-Legalisierung drohe zu scheitern und die sozialen Ungleichheiten seien während der Coronakrise weiter gestiegen. In eine ähnliche Kerbe schlug am Donnerstag die ADR.

Um die sozialen Auswirkungen der Stahlkrise möglichst gering zu halten, schuf die Regierung Thorn-Vouel-Berg Mitte der 1970-er Jahre das Konjunkturkomitee *Comité de coordination tripartite*. Gemeinsam arbeiteten Sozialpartner und Regierung über Jahre hinweg solidarisch Maßnahmen und Instrumente aus, die trotz des massiven Stellenabbaus in der Stahlindustrie einen Anstieg der Arbeitslosigkeit und der Armut verhinderten. Anders als damals hat die heutige Regierung sich in der Corona-Pandemie weitgehend alleine als Retterin in der Not inszeniert. Zwar wurden Gremien geschaffen, um die Sozialpartner und Menschenrechtsorganisationen zu informieren, und im Juli 2020 wurde in Senningen die erste Tripartite seit fast zehn Jahren abgehalten – ein einmaliges Treffen mit Alibi-Charakter, bei dem es vor allem um die Bekämpfung der Arbeitslosigkeit ging –, nach außen waren es aber vor allem die Minister/innen Xavier Bettel und Paulette Lenert, und in etwas geringerem Maße Dan Kersch, Franz Fayot und Lex Delles, die als Krisenmanager/innen in Erscheinung traten. Die Gewerkschaften und auch die

Am Dienstag hält Premier Xavier Bettel (DP) seine Rede zur Lage der Nation

Für Jean-Claude Juncker war die Rede zur Lage der Nation stets eine willkommene Gelegenheit zur Selbstinszenierung und bisweilen auch zur Kasteiung. Für Xavier Bettel ist sie zu einer lästigen Pflichtübung geworden

Unternehmerverbände blieben größtenteils außen vor; ihre Rolle war darauf reduziert, sich höflich bei der Regierung für die großzügigen Hilfen zu bedanken und sie für ihr Krisenmanagement zu loben.

Neben dem wirtschaftlichen Neustart nach Covid-19 muss Luxemburg sich aber noch weitreichenderen gesellschaftlichen Herausforderungen stellen: Auswege aus der Wohnungsnot müssen gefunden werden, die Maßnahmen zur Erreichung der Klimaziele müssen von den Menschen akzeptiert und umgesetzt werden, und die Digitalisierung wird die Arbeitswelt maßgeblich verändern. Die Gewerkschaften wollen bei der politischen Gestaltung der strukturellen Transformation ein Wort mitreden. Seit Monaten fordern OGBL, LCGB und CGFP daher eine Fortsetzung der Tripartite.

Die Regierung sieht bislang dafür keine Notwendigkeit, entweder weil die Covid-Krise noch nicht vorbei ist, wie Xavier Bettel kürzlich vorschob, oder weil die wirtschaftliche und finanzielle Lage besser ist, als noch vor einem Jahr befürchtet wurde. Finanzminister Gramegna teilte am Samstag nach einer gemeinsamen Sitzung des Finanz- und des Haushaltskontrollausschusses mit, dass die Konjunktur wieder angezogen hat, die Einnahmen wieder steigen und die Ausgaben leicht zurückgehen. Das Defizit des Zentralstaats ist gegenüber 2020 gesunken, die Staatsverschuldung liegt zwar mit 25,9 Prozent des BIP deutlich höher als vor der Krise, bleibt aber unter der 30-Prozent-Marke, die die Regierung sich in ihrem Koalitionsabkommen als Obergrenze gesetzt hat. Sparmaßnahmen und Steuererhöhungen wie in der Finanz- und Wirtschaftskrise vor zehn Jahren werden demnach wohl nicht nötig sein.

Reflexion Für Bettels Vorgänger Jean-Claude Juncker (CSV) war die Rede zur Lage der Nation stets eine willkommene Gelegenheit zur Selbstinszenierung und bisweilen auch zur Kasteiung. Für den DP-Premier ist sie inzwischen zu einer lästigen Pflichtübung geworden. Unerwartete Ankündigungen und ehrliche Reflexionen sind auch in diesem Jahr nicht zu erwarten. Einen erheblichen Teil seiner Ansprache wird der Staatsminister wieder dazu nutzen, um die Verdienste der Regierung in der Coronakrise in den Vordergrund zu stellen. Mit Verweis auf das neue Covid-Gesetz, das er nach dem Regierungsrat am heutigen Freitag vorstellt, wird er zur Vorsicht mahnen. Die Klimapolitik soll in der Rede ebenfalls nicht zu kurz kommen, heißt es aus Regierungskreisen. Daneben wolle Bettel auf andere Herausforderungen wie Wohnungsnot und Digitalisierung eingehen. Dem Koalitionspartner LSAP zuliebe wolle

Bettel auch soziale Aspekte berücksichtigen. Nicht zuletzt wolle der Premierminister die politische Vision der Regierung für die nächsten 15 bis 20 Jahre präsentieren.

Die hohe Erwartungshaltung der Gewerkschaften wird Bettel enttäuschen müssen. Zwar wird das Kindergeld wieder an den Index gekoppelt, aber nicht erhöht. Das Gesetz zur 1975 erstmals per Verordnung eingeführten Kurzarbeit wird reformiert und das Recht auf Abschalten rechtlich geregelt, was Arbeitsminister Dan Kersch (LSAP) schon vor zwei Wochen verkündet hatte. Eine (weitere) Erhöhung des Mindestlohns und die im Regierungsabkommen vereinbarte arbeitsrechtliche Förderung der Tarifverträge – zwei Kernforderungen der Gewerkschaften – werden vordergründig wegen der noch unsicheren Finanzlage wohl nicht umsetzbar sein.

Die Forderungen der Fedil nach staatlichen Hilfen wie eine progressive CO₂-Steuer für Betriebe und die Möglichkeit, klimafreundliche Investitionen steuerlich abzusetzen, scheinen bei der Regierung auf Zustimmung zu stoßen. Die grüne Kammerfraktion hat aber am Mittwoch auf einer Pressekonferenz darauf hingewiesen, dass andere Steuerfreibeträge und Steuerbefreiungen zu Einkommensausfällen von „jährlich mehr als einer Milliarde Euro“ beim Staat führen würden und daher „auf ihre Sinnhaftigkeit hin überprüft“ werden müssten.

Eine grundsätzliche Übereinkunft scheint es innerhalb der Koalition für eine Spekulationssteuer auf bebaubaren Grundstücken und/oder leerstehenden Wohnungen zu geben. Wie sie genau aussehen soll, ist aber noch nicht geklärt. Ungewiss ist ebenfalls, ob sie vor der sich noch hinzuziehen drohenden Reform der Grundsteuer angewandt werden kann, auf deren Berechnungsgrundlage die Spekulationssteuer beruhen soll.

Bilanz Wenn die Regierungsparteien in einem Jahr Bilanz ziehen werden, um ihre Leistungen dem Wahlvolk zu präsentieren und sich für die nächste Legislaturperiode zu empfehlen, werden sie außer dem kostenlosen öffentlichen Transport, dem von der EU geforderten Klimaplan, einem zusätzlichen Urlaubstag und einem neuen Feiertag nur wenig zu berichten haben. Corona wird als Ausrede dafür herhalten müssen, dass groß angekündigte Projekte wie die Steuerreform und die Cannabis-Legalisierung trotz der sich erholenden Staatsfinanzen scheiterten. Dass die drei Koalitionspartner insbesondere in diesen beiden Dossiers keine gemeinsame Linie finden konnten, weil selbst innerhalb der einzelnen Parteien kein Konsens herrscht, spielt dann nur noch eine untergeordnete Rolle. In der Klimapolitik hat Luxemburg sich zwar ambitionierte Ziele gesetzt, doch bei der praktischen Umsetzung werden die höheren Einkommenschichten eindeutig bevorzugt. Und auch der viel beschworene Paradigmenwechsel im Wohnungsbau erweist sich bei näherer Betrachtung als Augenwischerei.

Um eine höhere Akzeptanz für ihre Politik in der Bevölkerung zu erreichen, könnte die Regierung alle diese Probleme gemeinsam und solidarisch mit den Sozialpartnern im Rahmen einer Tripartite angehen. Bereits unter Juncker war der Sozialdialog zurückgefahren worden. Unter Bettel wurde das 1977 von Thorn institutionalisierte Kriseninstrument quasi abgeschafft. Von dieser Regierung könnte demnach in Erinnerung bleiben, dass sie die Coronakrise zwar im Alleingang bewältigt, damit aber gleichzeitig das Luxemburger Modell begraben hat. ●

ZUFALLSGESPRÄCH MIT DEM MANN IN DER EISENBAHN

30 Jahre Misstrauen

DP-Premierminister Xavier Bettel brachte vorigen Monat einen Entwurf zur Änderung des Wahlrechts ein. Die fünfjährige Bewährungsfrist soll abgeschafft werden, an deren Ende sich Eingewanderte in die Listen zu den Gemeindewahlen eintragen dürfen. Das ist eine Entschuldigung für das Referendum von 2015. Damals stimmten drei Viertel der Wahlberechtigten gegen die Teilnahme von Eingewanderten an Kammerwahlen.

DP-Fraktionssprecher Henri Grethen hatte bei der Ratifizierung des Maastrichter Vertrags gewarnt, es sei für die Luxemburger Identität „dangereux de s'avancer sur la voie d'un droit de vote pour les étrangers“ (*Forum*, März 1992). Im Parlament hatte er am 1. Juli 1992 für „Lëtzebuerg beim Artikel 8 B eng sougenannt Opting-out-Klausel“ verlangt. Artikel 8 B gewährt „Unionsbürger[n]“ das „aktive und passive Wahlrecht bei Kommunalwahlen“.

Die damalige CSV/LSAP-Regierung dachte ähnlich. Sie schlug 1994 Übergangsbestimmungen heraus. Damit sie sich so lange wie möglich am kommunalen Wahlrecht für so wenige wie möglich vorbeidrücken konnte.

Ein Teil der Wähler befürchtete, dass alle Eingewanderten wählen gingen und in Dörfern und Städten die Macht über Einbahnstraßen und Friedhöfe an sich rissen. Ein Teil der Gemeindepolitiker befürchtete, ihre Mandate an neue Konkurrenten zu verlieren.

Das Gegenteil traf ein. Bis heute interessiert sich nicht einmal ein Viertel der Eingewanderten für die Wahlen in ihrer Gemeinde. Das Misstrauen der Parteien schlug in Gekränktheit um: Zuerst fühlten sie sich von der Europäischen Union zu Xenophilie gezwungen. Dann piffen die undankbaren Eingewanderten auch noch auf die Gemeindewahlen.

Unbelehrbar behaupten Politiker, Presse und Vereine bis heute: Wenn man nur genug bunte Flugblätter nach den Eingewanderten werfe, gingen so viele wählen wie Luxemburger. Wahrscheinlicher ist: Ohne Wahlzwang gingen so wenige Luxemburger wie Eingewanderte wählen. Weil sich ihre ganze Existenz um Wahlen dreht, neigen Parlament, Regierung und Parteien dazu, sie überzubewerten.

Seit 2003 werden alle fünf Jahre die Aufenthaltsbedingungen und

Einschreibefristen zur Teilnahme an Gemeindewahlen gelockert. Damit die 299 400 Eingewanderten ihre sozialen und ökonomischen Anliegen nicht gegen die 335 300 Eingeborenen richten, sollen sie politisch eingebunden werden. Doch bleiben sie als Staatsbürger zweiter Klasse gesondert.

Das Misstrauen der Parteien schlug in Gekränktheit um: Zuerst zwang sie die EU zu Xenophilie, nun pfeifen die undankbaren Eingewanderte auf die Gemeindewahlen

Vielleicht ist der wirkliche Einsatz die Scheidung der Eingewanderten von den 204 900 Grenzpendlern. Grenzpendler gelten nicht als ganze oder halbe Staatsbürger, sondern als Reserveheer an Arbeitskräften. Der Preis ihrer Arbeitskraft erscheint niedriger als der Wert. Denn ein Teil ihrer Reproduktionskosten, von der Ausbildung bis zum Altersheim, wird aus den heimischen Konten exportiert.

Werden nach 30-jährigem Misstrauen gegen die „ausländischen Mitbürger“ die letzten Ausnahmen zum Maastrichter Vertrag nun abgeschafft? Artikel 8 B verlangt, dass für EU-Bürger „dieselben Bedingungen gelten wie für die Angehörigen des betreffenden Mitgliedsstaats“. Ein Luxemburger, der in eine andere Gemeinde umzieht, wird dort automatisch in die Wählerlisten eingetragen und unterliegt der Wahlpflicht. Dies gilt nicht für andere Nationalitäten. Gleiche Bedingungen hieße: automatischer Eintrag und Wahlpflicht für alle.

Die Wahlpflicht war 1919 aus der Befürchtung heraus eingeführt worden, die Arbeiterbewegung könnte ihre Wählerinnen und Wähler leichter für einen Wahlgang mobilisieren als die Konservativen und Liberalen. Meinungsumfragen für die vom Parlament bestellte Analyse der Wahlen von 2004 legen den Verdacht nahe, dass ausländische Staatsangehörige nach Klassen- und Schichtenlagen wählen würden wie Luxemburger. Deshalb grenzt das Wahlgesetz weiterhin Eingeborene, Eingewanderte und Grenzpendler voneinander ab. ● Romain Hilgert



Ohne Wahlzwang würden wahrscheinlich so wenige

Luxemburger wie Eingewanderte wählen gehen

Von der Schnapsidee zur Gerichtsaffäre

Peter Feist

Kommenden Dienstag könnte das Luxemburger Bezirksgericht entscheiden, dass es bei der Auftragsvergabe zum Large-scale testing nicht mit rechten Dingen zuring

Es klang toll, was die Regierung am 28. April 2020 versprach, als noch Corona-Notstand und Lockdown herrschten: Bald werde in Luxemburg so viel getestet, wie nirgendwo sonst auf der Welt. Die ganze Bevölkerung ein paar Mal, Grenzpendler auch, jeweils in „Kontingenten“, zum Beispiel nach Berufsgruppen. So könnten Bauarbeiter und Lehrerinnen raus aus dem Confinement und zurück an die Arbeit. „Asymptomatisch“ mit Sars-CoV-2 Infizierte würden sich durch die vielen PCR-Tests ebenfalls aufspüren lassen. Das werde „Infektionsketten“ beizeiten brechen und hoffentlich eine „zweite Welle“ im Sommer 2020 vermeiden. Für die Aktion stelle der Staat 39,5 Millionen Euro bereit.

So wurde vor anderthalb Jahren das *Large-scale testing* angekündigt. Von LSAP-Gesundheitsministerin Paulette Lenert, DP-Forschungsminister

Claude Meisch und von Ulf Nehrass, dem Generaldirektor des Luxembourg Institute of Health (LIH). Nehrass habe am Ursprung der Idee gestanden, mit Thomas Dentzer, Virologe im Gesundheitsamt. Das erzählte Dentzer vor zwei Wochen im *Radio 100,7*. Eine „Schnapsidee“ sei das gewesen, „nach zwei Gläsern“ bei einem gemeinsamen Abendessen. Anschließend sei sie weiterentwickelt und „vor allem als Forschungsprojekt aufgestellt“ worden. Das LIH sei dabei federführend gewesen. Als man damit schließlich „an die Politik herantrat“, habe die gesagt, „ja, das machen wir!“

Kommenden Dienstag beschäftigt die Schnapsidee und wie sie umgesetzt wurde das Luxemburger Bezirksgericht. Ihm liegt ein Eilantrag des Leudeling Privatlabors Bionext vor: Das Gericht möge feststellen, dass die Auftragsvergabe für die

Tests nicht getreu dem Gesetz über die *marchés publics* erfolgte. Kommt das Gericht zu diesem Schluss, könnte das weitreichende Folgen haben. Die Klage von Bionext richtet sich zwar vor allem auf die letzten drei Monate des *Large-scale testing* – jene Zeit bis zum 15. September, als die PCR-Tests gratis allen Bürger/innen ab sechs Jahren offenstanden, so oft sie wollten. Doch weil diese Periode mit allem zusammenhängt, was vorher war, könnte das Gericht die gesamte Unternehmung „LST“ für hinfällig erklären und die Rückzahlung der vom Auftraggeber – in diesem Fall dem Staat – erhaltenen Gelder anordnen. Dass die Klage sich unter anderem gegen den Staat selber richtet, macht sie zu etwas Besonderem.

Die ganze Geschichte der Massentests ist komplex, undurchsichtig und zum Teil abenteuerlich. Zwischen Mai 2020 und Mitte September 2021 wurden

im LST insgesamt rund 2,5 Millionen PCR-Tests vorgenommen. Staub wirbelte das *Large-scale testing* schon als Projekt im Frühjahr 2020 auf. Zunächst interessierte das die Politik; vor allem die CSV, die damit parlamentarische Ausschüsse beschäftigte. Das begann damit, dass *reporter.lu* am 30. April 2020, nur zwei Tage nach der Pressekonferenz mit Lenert, Meisch und Nehrass schrieb, die Laboratoires Réunis hätten den Auftrag erhalten und würden dafür eine halbe Million Test-Kits der Firma Fast Track Diagnostics (FTD) benutzen. FTD, ein Unternehmen mit Sitz in Esch/Alzette, war ein Start-up der Laboratoires Réunis gewesen. 2017 wurde es an Siemens Healthineers verkauft.

Später sollte sich herausstellen, dass das Hochkommissariat für nationale Sicherheit (HCPN) die Test-Kits gekauft hatte und sie gratis ans Luxembourg Institute of Health abtrat. Das LIH hatte „den Lead“ für die Organisation der Massentests erhalten. Die Rolle wurde so breit verstanden, dass Mitte Mai 2020 eine Sprecherin der Gesundheitsministerin – Paulette Lenert leitete immerhin mit dem Hochkommissar die Corona-Krisenzelle – Fragen des *Land*, was genau von wem gekauft wurde, ans LIH weiterverwies (*d'Land*, 15.5.2020).

„Phase eins“ der Massentests dauerte bis zum 27. August 2020. In 17 über Land verteilten *Drive-ins* und einer *Walk-in*-Station in den Bonneweger Rotonden wurden zusammengenommen bis zu 20 000 PCR-Tests pro Tag durchgeführt. Die Teilnahme war freiwillig, das LIH verschickte Einladungen zu den Tests. Zu deren Durchführung hatte das LIH die Laboratoires Réunis ausgewählt. Die wiederum suchten sich Subunternehmer für Teile des Projekts: den internationalen Militärdienstleister Ecolog für Aufbau und Betrieb der Teststationen über Land, sowie Santé Services S.A., eine Tochtergesellschaft der Schuman-Krankenhausstiftung, für Logistik-Leistungen.

Der Bionext-Chef beschwerte sich schon im April 2020 über die Art und Weise der Auftragsvergabe an die Laboratoires Réunis. Die CSV-Fraktion löcherte in den parlamentarischen Ausschüssen bald die Gesundheitsministerin, bald den Forschungsminister weil es keine öffentliche Ausschreibung gegeben hatte. Die Entgegnung der Regierung lautete damals, wegen der Pandemie-Dringlichkeit sei darauf verzichtet worden. Falls das *Large-scale testing* um eine zweite Phase verlängert würde, werde es aber eine Ausschreibung geben. Garantiert.

Mitte Juli 2020 geschah das auch. Die Ausschreibung enthielt zwei Teile: einen über die Durchführung von bis zu 53 000 PCR-Tests pro Woche, einen zweiten über die Administration der neuen Massentest-Phase. Denn nun sollte nicht mehr das LIH „den Lead“ haben, sondern Gesundheitsministerium und Gesundheitsamt. Beide suchten für die Administration Subunternehmer; gefunden wurden unter anderem an PWC sowie Arendt & Medernach. Der Auftrag für die Tests sei an ein „Konsortium“ gegangen, teilte das Gesundheitsministerium mit. Weil nur dieses Konsortium sich gemeldet habe, sei die Ausschreibung in einen *marché négocié* umgewandelt worden. Dass das Konsortium aus den Laboratoires Réunis und Ecolog bestand wie in Phase eins, wurde damals nicht gleich gesagt. Der Bionext-Chef meinte vor drei Wochen auf einer Pressekonferenz, die Ausschreibung für die Tests in Phase zwei sei auf die Laboratoires Réunis und Ecolog „detailliert zugeschnitten“ gewesen. Denn unter anderem sollten innerhalb von nur zwei Wochen Testzentren eingerichtet werden. Was den darin schon aktiven Firmen natürlich leicht fiel.

Jean-Luc Dourson erwähnte auf seiner Pressekonferenz auch Seltsamkeiten wie die, dass Militärdienstleister Ecolog mit der Ausschreibung der Stellen für den Betrieb der Teststationen in Phase eins schon im April 2020 begonnen habe. Dabei hätten erst im Monat danach LIH und Laboratoires Réunis zunächst eine Absichtserklärung und dann einen Vertrag über die Tests unterzeichnet, Ecolog demnach nicht schon im April als Subunternehmer ausgewählt worden sein können.

Pikant ist aber auch, dass die PCR-Tests im *Large-scale testing* die Verwendung der Test-Kits von Fast Track Diagnostics (FTD) implizierten. Politisch wurde über die Massentests durch den Regierungsrat am 24. April 2020 entschieden, da erteilte das Kabinett grünes Licht. Nur einen Tag vorher erhielt Fast Track Diagnostics das europäische CE-Label für seinen Corona-Test-Kit. CE berechtigt zum Einsatz eines Tests auch über „Forschungszwecke“ hinaus. Bei der Validierung der Tests für das CE-Label waren die Laboratoires Réunis ihrer ehemaligen Start-up behilflich, schrieb *reporter.lu* am 30. April. Der Generaldirektor des LIH bestritt zwei Wochen später dem *Land* gegenüber, dass die FTD-Kits ausschließlich auf der Laborplattform der Laboratoires Réunis nutzbar seien: Sie seien nicht einmal an „bestimmte Reagenzien“ gebunden, so dass „eindeutig“ jedes der anderen Labors sie ebenfalls einsetzen könne (*d'Land*, 15.5.2020). Tatsächlich aber sind in den

Der letzte Teil mit dem Gratis-Angebot, aber auch das Massentesten insgesamt könnte für nicht konform mit den Ausschreibungsregeln erklärt werden

Labors bestimmte Apparate-Ausrüstungen an Kit-Hersteller gebunden. Dem *Land* vorliegenden Informationen nach konnten die FTD-Tests zum damaligen Zeitpunkt nur die Laboratoires Réunis die FTD-Tests einsetzen, allenfalls noch das Laboratoire national de santé.

Ob die Regierung damit rechnete, dass die Konstruktionen und Begebenheiten um das *Large-scale testing* vor Gericht verhandelt werden könnten? Vielleicht. Am 11. Juni dieses Jahres berichtete Premier Xavier Bettel (DP) in einem Pressebriefing mit der Gesundheitsministerin, vom 20. Juni an könne jede Person, die ihre zweite Impfdosis noch nicht erhalten hat, über die Webseite *covid-testing.lu* einen Termin für einen Gratis-PCR-Test im Rahmen des *Large-scale testing* vereinbaren, und dies so oft sie wolle. Damit werde das LST „transformiert“, so Xavier Bettel. Am 19. Juni präsentierte das Gesundheitsministerium, die Gratis-Tests seien nicht nur für all jene, die noch auf die zweite Impfdosis warten, sondern für alle ab sechs Jahren mit einer *Matricule nationale*. Noch nicht Geimpften winkten damit nicht nur der Zugang zu Veranstaltungen unter „Covid-Check“, zum Beispiel am Vorabend des Nationalfeiertags, sondern auch leichtere Reisen ins Ausland während der Sommerferien.

Ob Ausschreibungsregeln gebrochen wurden, ist für das Vierteljahr, in dem Gratistests für alle galt, eine besondere Frage, weil bei der Änderung des Testzwecks von einem *Dépistage* hin zum Gratis-Service womöglich ein neuer Vertrag und eine neue Ausschreibung nötig gewesen wäre. Das ist einer der Punkte, die das Gericht am Dienstag prüfen dürfte.

Eine öffentliche Ausschreibung hatte es für Phase drei des *Large-scale testing* nicht gegeben. Das Gesundheitsamt hatte bei der Ausschreibungskommission angefragt, ob der Auftrag für Phase drei, die am 25. März 2021 beginnen und am 15. Juli enden sollte, an das gleiche Konsortium vergeben werden könne, das in der damals noch andauernden Phase zwei aktiv war. So könnten die vielen Tests störungsfrei fortgesetzt werden. Angesichts der anhaltenden Covid-Seuche bestehe eine „urgence impérieuse“. Die Ausschreibungskommission gab dem statt, und auch dieser Auftrag ging an die Laboratoires Réunis. Der per Spezialgesetz zugewiesene Finanzierungsrahmen war mit maximal 64,24 Millionen Euro knapp vier Millionen größer als der für Phase zwei.

Die Gesundheitsministerin erreichte am 13. Juni, zwei Tage nachdem der Regierungsrat das *Large-scale testing* zu «transformieren» beschloss, ein offener Brief von Bionext: Mit staatlichen Geldern einem einzigen Labor zu ermöglichen, Gratistests anzubieten, sei Rechtsbruch, organisierter unlauterer Wettbewerb. Deshalb müssten sämtliche Labors die Möglichkeit erhalten, mit Unterstützung aus der Staatskasse Gratistests anzubieten.

Weil das nicht geschah, erklärte Bionext-Chef Jean-Luc Dourson im September, er werde abgesehen von dem Eilantrag in einer Zivilklage Schadenersatz für die seiner Firma entgangene Möglichkeit verlangen, mit Hilfe vom Staat gratis zu testen: Bionext habe im Mai 40 neue Mitarbeiter/innen eingestellt, um seine Labor-Aktivität über den Sommer abzusichern. Dass die Massentests des LST ab 20. Juni gratis für alle angeboten wurden, habe Bionext 80 Prozent seiner Analyse-Aktivität gekostet, bei gleichbleibend hohen Personalausgaben (*d'Land*, 17.9.2021).

Welcher Teilnehmer an dem Konsortium wie viel Geld vom Staat für seine Leistungen am genau am *Large-scale testing* erhielt, ist bis heute unbekannt. Bekannt ist nur, dass die Laboratoires Réunis allein im vergangenen Jahr ihren Nettoumsatz auf 100,7 Millionen Euro gegenüber 2019 mehr als verdreifachten und der Nettogewinn mit 15,46 Millionen elf Mal höher lag als 2019 (*d'Land*, 9.7.2021). Alle weiteren Fragen beantworteten sowohl im vergangenen als auch in diesem Jahr das Gesundheitsministerium wie das Junglinster Laborunternehmen mit: «Das ist vertraulich.» ●



Das Personal für die Massentests rekrutierte der Militärdienstleister Ecolog



Drive-in in Hollerich. Bis zum 1. Juni 2020 gingen landesweit 17 Stationen in Betrieb

Adopte un référendaire

Dominique Seytre

Le Luxembourg équipe sa justice de référendaires. La Cour de justice de l’UE au Kirchberg a recours depuis des décennies à ces experts juridiques au soutien des magistrats

« Ce sont en général des types très brillants, souvent plus brillants que les juges eux-mêmes. Les juges les plus médiocres en dépendent. Ils roulent en Porsche. Le roi n'est pas leur cousin. Ils forment un club assez arrogant. » Ces propos sont le fait d'un ancien de la Cour de justice européenne où travaillent trois cents référendaires, les assistants des juges, ceux que l'on appelle les *legal secretaries* au Royaume-Uni ou les *law clerks* aux États-Unis. Un petit monde replié sur lui-même. Dans une revue juridique réputée, *Concurrences*, un juge du Tribunal européen, Hubert Legal (2001-2007) les avait qualifiés « de jeunes arrivistes imbus d'eux-mêmes, des esprits désireux d'affirmer leur emprise, communautaires par ambition », les qualifiant même « d'ayatollahs ». Il était ainsi au grand jour l'extrême dépendance de certains juges vis-à-vis de leurs référendaires. Un article qui lui a valu d'être dessaisi d'un méga procès opposant la Commission européenne à Microsoft et dont il était le juge rapporteur. À peu près au même moment, le juge danois Claus Guldman (1994-2006) avait dénoncé dans son discours d'adieu le rôle trop important des référendaires dans l'élaboration des arrêts de la cour.

Mais qu'en est-il exactement et que fait ce bataillon de référendaires ? Quels sont les écueils de la profession ? La question vaut la peine d'être posée parce que le 22 septembre dernier, la ministre de la justice luxembourgeoise, Sam Tanson, présentait un projet de loi visant à créer 46 postes de référendaires de justice avec « pour mission légale d'assister les magistrats dans le cadre de la préparation de leurs dossiers ». Laissons la parole à un ancien référendaire, Flavien Mariatte, qui, d'après le *Who's who* de l'UE, travaille maintenant au Greffe. Dans l'interview accordé à *blogdroiteuropéen.com*, il explique qu'il n'existe pas « de type ou d'archétype de référendaires ». Ils sont de formation juridique de haut, « voire de très haut », niveau. Ils viennent d'horizons très divers. Il y a des fonctionnaires détachés de la Commission, du Conseil, de la Cour des comptes qui, par exemple, interrompent leur carrière pour aller travailler avec un juge. « Pour le reste, ce sont des agents temporaires, c'est-à-dire des gens qui viennent de toute l'UE : des avocats, des magistrats, des gens qui travaillent dans des administrations et des universitaires également qui font un détour par Luxembourg ».

Dans quelle proportion ? On ne sait pas. Le *Land* a tenté de savoir la ventilation des référendaires par origine professionnelle via la procédure d'accès aux documents administratifs de la Cour mais celle-ci indique que ce document n'existe pas en tant que tel et que pour le créer, il faudrait extraire de l'information dans la base de données. (D'après la réglementation en vigueur et sa jurisprudence, un document ne peut être communiqué au public que si l'extraction de l'information ne nécessite pas un « investissement substantiel ».) Soit. La seule donnée disponible, celle existant déjà en tant que document, concerne les fonctionnaires d'une des institutions de l'UE détachés dans les cabinets des juges. Ils sont, en 2021, trente-cinq à la Cour et vingt au Tribunal. La Cour invoque encore l'absence de document pour refuser les données concernant leur répartition par âge ou par tranche d'âge. Une information pourtant essentielle, car les référendaires sont payés sur l'échelle de rémunération de la fonction publique européenne en fonction, exclusivement, de leur date de naissance. Ils sont classés jusqu'à 26 ans, au grade A8 avec une rémunération de 7 122 euros. Jusqu'à trente ans, au grade A 9 (8 058 euros). Jusqu'à 34 ans au grade A 10 (9 117 euros), jusqu'à 38 ans, au grade A11, (10 315 euros). Jusqu'à 44 ans au grade 12 (11 671 euros) et au grade A13 à partir de 44 ans (13 205 euros). Les chiffres datent de 2020.

Chaque grade comporte cinq échelons et il y a en tout seize grades jusqu'au directeur général. Après deux ans d'ancienneté, les référendaires accèdent automatiquement à l'échelon suivant de leur grade. Ce barème vaut pour les référendaires de la Cour de justice. Pour ceux du Tribunal, les seuils d'âge prévus sont relevés de deux ans. Leur statut est précaire. Si certains restent en poste pendant des lustres, passant de cabinet en cabinet, d'autres ne restent que le temps du mandat de leur juge. Il n'est pas rare qu'un an avant le départ annoncé de leur juge, les référendaires qui ont du potentiel désertent, laissent en plan leur patron(ne) pour se recaser dans un autre cabinet. Les Francophones ont un avantage car la langue française est la langue de travail à la Cour. Les statistiques de la Cour montrent bien qu'ils sont surreprésentés. Sur les 299 référendaires en poste en 2021, il y a 98 français dont 34 femmes, 35 belges dont 12 femmes, mais du Luxembourg seulement trois hommes et deux femmes. On trouve ensuite 28 Allemands, trente Italiens, 18 Espagnols, douze Grecs, huit Polonais, six Autrichiens dont une seule Autrichienne. Tous les autres pays ne sont représentés que par un, deux ou, quelques fois, trois référendaires. Les juges de la Cour en ont trois chacun, les avocats généraux, quatre, les juges du Tribunal se partagent les référendaires en place en fonction de leur ancienneté car devant l'énormité de la réforme faisant passer les juges du Tribunal de 28 à 56, l'autorité budgétaire avait demandé à la Cour de mettre la pédale douce sur le recrutement des référendaires. Certains référendaires sont affectés à une chambre.

Les juges et les avocats généraux de la Cour et du Tribunal « choisissent librement le personnel de leur cabinet sur la base d'une relation de confiance mutuelle instaurée entre le membre et le candidat retenu », rappelle le service de presse de la Cour. À ceux qui contestent ce manque de transparence dans la procédure,

Les référendaires dans l'ombre des juges. Ici, la grande salle de la Cour le 27 septembre pour l'audience Google



Le statut des référendaires est précaire tant ils dépendent du magistrat qu'ils assistent. Il n'est pas rare qu'un an avant le départ annoncé de leur juge, les référendaires laissent en plan leur patron(ne) pour se recaser dans un autre cabinet.

elle explique qu'un rapport de confiance ne peut pas se fonder « sur des éléments objectifs ». Lorsque les premiers appels à candidature ont été publiés en 2013, un ancien fonctionnaire du service du personnel expliquait au défunt journal *Le Jeudi* que ces avis permettaient de constituer un vivier de bons candidats mais « il crée (aussi) un certain formalisme pour entériner un choix déjà fait ».

Et que font les référendaires ? Dans un article assez critique sur la Cour alors qu'il n'était pas encore un de ses avocats généraux, Michal Bobek (2016- 2021) explique qu'assister un juge peut vouloir tout dire. Un référendaire peut faire simplement des

recherches pour son juge, ou bien écrire des mémos ou être carrément son *ghost writer*, celui qui écrira la proposition d'arrêt, « le juge n'ayant plus qu'à signer ». Les histoires de référendaires se vantant, en privé, d'écrire les arrêts de leur patron(ne) sont nombreuses. Selon un témoin, un référendaire du Tribunal européen, décédé depuis, s'amusait à organiser des concours à qui écrirait un arrêt de propriété intellectuelle en un seul jour dans un contexte où la Cour expliquait qu'il fallait multiplier le nombre de juges parce qu'ils étaient censés être surchargés de travail.

Comme le disait un juge au Tribunal Stéphane Gervasoni (2013-) dans un des rares articles qui leur est consacré, la fonction est « très recherchée ». Et pour cause : une entrée dans le cabinet d'un juge ouvre ensuite bien des portes par exemple dans les gros cabinets d'avocats. Les avocats qui travaillent déjà dans le privé font volontiers le détour par le Luxembourg. Être référendaire est un plus très apprécié dans un CV. On ne compte plus les juges de la Cour et du Tribunal qui doivent en partie leur poste de juge parce qu'ils ont été auparavant référendaires. Question de réseau aussi.

Les référendaires ont connu une période plutôt bonne enfant jusqu'à l'arrivée du président Vassilios Skouris qui a fait régner un climat de suspicion à la Cour pendant douze ans (2003-2015). Le site de leur association sur le net était accessible au public. Il faisait part des allées et venues des uns et des autres sur un mode léger. Ils sont réunis actuellement au sein de l'Amicale des référendaires et des anciens référendaires, à l'accès limité sur internet. Son secrétaire général, Benjamin Cheynel, affirme n'avoir aucune donnée sur ses membres à communiquer à la presse. Depuis

2018, pour éviter tout soupçon d'affairisme ou de délit d'initié, la Cour les a soumis à un code de conduite, lequel leur impose d'être discret sur les affaires en cours bien sûr, mais aussi « sur des éléments non publics relatifs au fonctionnement de l'institution ». Avec ordre de diriger les curieux vers son service de presse.

On les a aussi appelés les hommes et les femmes de l'ombre. Rares sont ceux qui parlent malgré tout. S'ils le font, c'est qu'ils n'évoluent pas dans le petit milieu européen et ne risquent pas de retour de bâton. Une magistrate polonaise détachée en stage de référendaire, écrivait dans son rapport de fin de stage, qu'avant de venir à Luxembourg, elle ne pouvait même pas imaginer « qu'un (...) juge puisse ne pas connaître le dossier d'une affaire dans laquelle il siège ou est même juge rapporteur » (*d'Land*, 28.02.2020). En outre, l'administration, de la Cour oppose le principe du respect de la vie privée à toute demande faite par les médias ou le public en général sur les faits et gestes ou les activités des référendaires. Leur nom est publié sur le *Who's Who* de l'UE, avec leur affectation, uniquement pendant la durée de leur séjour à Luxembourg, sans archive disponible par la suite. L'administration peut aussi faire montre d'une extrême bienveillance à l'égard de certains d'entre eux... Alors qu'il était référendaire d'Antonio Tizzano, vice-président de la Cour de justice entre 2015 et 2018, Piero de Luca avait été suspecté de corruption. La justice italienne lui reprochait l'achat de billets d'avion à destination de Luxembourg, pour un montant de 12 000 euros, via le compte d'une société en faillite frauduleuse. Les journalistes qui ont voulu s'informer, se sont adressés à la Cour. Celle-ci a refusé tout commentaire car, disait-elle, cette affaire était purement italienne, et par conséquent, ne la concernait pas. Dont Acte. ●

Découvrez chaque vendredi ce qui fait bouger le pays.

Sur papier et en digital.

Gratuitement pendant un mois.

Faites le test.

zbelgacem@land.lu
(+352) 48 57 57 • 1



ISRAEL

Einer von 416

Marina Klimchuk, Tel Aviv

In der Herbstsonne glitzern die Glasscherben. Es müssen Tausende sein, in unterschiedlichen Formen und Größen. Sie ziehen sich über den steinigen Wüstenboden, von Fenster zu Fenster, hinein in die kleine Moschee des palästinensischen Dorfes Khirbat al-Mufkara im Westjordanland südlich der Stadt Hebron. Wenige Meter von der Moschee entfernt, im Haus der Familie Hamamda, liegt das Glas noch Tage nach dem Angriff unberührt, geputzt hat hier niemand. Mittendrin ein Paar schwarze Kinderschuhe und ein Spielzeugauto. Auf einer schmalen geblühten Matratze sitzt Baraa Hamamda auf dem Boden neben den Scherben. Ihre von der Sonne gebräunten Hände hat die dreifache junge Mutter ineinander gefaltet, lässt immer wieder nervös ihre Finger knacken. Blickkontakt weicht sie aus. Stattdessen breitet sie als Tatbeweis sorgfältig ein Handtuch und einen kleinen Pullover auf dem Boden aus. Das Blut auf dem Stoff ist längst getrocknet, beinahe schwarz ist es nun.

Als die Nachricht von den ersten Angriffen nach Mufkara drang, war Baraa mit anderen Dorfbewohner/innen zu den Ziegen gelaufen. Siedler hätten drei Tiere aufgeschlitzt, hieß es. Erst später wird ihnen klar, dass die Tötung der Ziegen ein Ablenkungsmanöver gewesen war: während sich das 100 Seelen zählende Dorf um den Hirten versammelt, umstellen Dutzende Bewohner der angrenzenden israelischen Siedlungen Avigail und Havat Maon das Dorf. Wie viele es genau sind, kann niemand sagen. Etwa 50, vielleicht auch 80. Ihre Oberkörper sind nackt, mit Hemden maskieren die Angreifer ihre Gesichter. Bewaffnet mit Steinschleudern, Schlagstöcken und Messern gehen sie von Tür zu Tür. Sie zerschlagen Fenster, zertrümmern Autoscheiben, Solaranlagen und Wasserspeicher. Im Haus der Familie Hamamda hält der dreijährige Mohammed seinen Mittagsschlaf. So schnell sie kann, rennt Baraa zurück. Ihre Schwägerin hat alle zwanzig Kinder der Großfamilie in einem Raum versammelt, gemeinsam ducken sie sich zum Schutz vor den Steinbrocken. Die jüngeren Männer schlagen draußen mit Steinen zurück. „Aber es war unmöglich, auf einen von uns kamen fünf von ihnen“, beschreibt ein Dorfbewohner die Situation am nächsten Tag. Als kurz nach Beginn der Attacke die israelische Armee in ihren Jeeps eintrifft, beobachten die Soldat/innen das Szenario zunächst. Dann gehen sie mit Tränengas gegen die Steine werfenden Palästinenser vor. Den Siedlern sind Soldat/innen stille Komplizen, das ist im Dorf kein Geheimnis. Verletzt werden schließlich zwölf Palästinenser und drei Siedler. Wenige Stunden später werden die Streitkräfte Medien gegenüber eine Aussage zu dem Vorfall verweigern.

Die Angriffe häufen sich „Immer noch denke ich: Das kann nicht sein, das war nicht mein Kind, das da blutüberströmt und ohnmächtig neben einem riesigen Steinbrocken vor mir lag. Alles ist immer noch surreal“, erzählt Baraa zwei Tage nach der Attacke. Bis der Krankenwagen das Dorf verlassen

konnte, verging fast eine Stunde. „Wir liefen zuerst zum Armeejeep. Der Krankenwagen wartete auf der Hauptstraße. Die Siedler sprinteten dem Jeep hinterher und schlugen auf meinen Schwager ein, der Mohammed im Arm hielt. Sie schrien, das sind Araber, ihr sollt ihnen nicht helfen!“. Bis das Kind mit Schädelbruch und inneren Blutungen ins nächstgelegene Krankenhaus in der israelischen Stadt Beer Sheva eingeliefert wird, vergeht eine gefühlte Ewigkeit. Seitdem hat Baraa ihren Sohn nicht mehr gesehen. Noch nie waren die beiden so lange getrennt voneinander. Eine Genehmigung, nach Israel einzureisen, haben weder sie noch ihr Mann. Mohammeds Onkel, der eine Arbeitserlaubnis hat, ist rund um die Uhr bei ihm und schickt der Familie Videos. Sein Zustand ist stabil, nur essen will der Junge nicht.

Der Angriff auf Mufkara ereignete sich am jüdischen Feiertag Simchat Torah. Das Territorium, in dem beide Volksgruppen, Palästinenser und Siedler, nebeneinander leben und das über 60 Prozent des Westjordanlands ausmacht, nennt sich seit dem Oslo-Friedensprozess der Neunzigerjahre Zone C. Für jüdische Siedler/innen und Palästinenser/innen gelten hier auf demselben Gebiet unterschiedliche Rechtsordnungen. Seit dem Sechs-Tage-Krieg 1967 steht es unter israelischer Militärverwaltung. Heute leben in Zone C fast eine halbe Million Siedler/innen in Siedlungen, die gemäß des Völkerrechts als illegal gelten. Sie haben Außenposten errichtet. Diese sind auch nach israelischem Recht illegal. Trotzdem sind diese Außenposten an die Infrastruktur im Landesinneren angeschlossen. Dazu zählen auch Avigail und Havat Maon, aus denen die Angriffe auf das Dorf Mufkara kamen. Das Dorf liegt zwischen den beiden Siedlungen und verhindert so deren territoriale Kontinuität.

In den vergangenen Monaten häuften sich die Übergriffe der Siedler auf palästinensische Dörfer in der Hügellandschaft von Masafer Yatta vor allem am Shabbat, dem jüdischen Ruhetag. Sie bewerfen Dorfbewohner/innen mit Steinen, schneiden ihre Bäume ab, legen Feuer. Laut der israelischen Zeitung *Haaretz* wurden in der ersten Jahreshälfte 2021 416 Akte von Gewalt und Vandalismus gegen Palästinenser/innen im Westjordanland dokumentiert, einige davon als Racheakte. 2019 waren es aufs ganze Jahr gerechnet 363 gewesen. Erklärt wird diese Entwicklung mit der Haltung der israelischen Armee, die die Übergriffe mit einer Laissez-Faire-Haltung hinnimmt. Fast immer kommen die Unruhestifter ungestraft davon. Kurz nach dem Angriff auf Mufkara schrieb die Journalistin Amira Hass, die Attacke auf das Dorf diene dem langfristigen politischen Ziel einer schleichen Annexion: der Staat wolle die Menschen aus ihren Häusern verdrängen.

In Gesprächen zwischen israelischen und palästinensischen politischen Aktivist/innen in den Dörfern fallen immer wieder die Namen zweier Männer, die als Drahtzieher der Attacke vermutet

werden. Sie rätseln, ob die Angreifer gar bezahlt wurden – wahrscheinlich ist, dass sie aus anderen Siedlungen zu Besuch kamen und ihnen in Avigail und Havat Maon während der Feiertage Kost und Logis zur Verfügung gestellt wurde. Offiziell waren sie dort als Freiwillige, um den jüdischen Schafhirten zu helfen. „Die Jüngsten von ihnen sind minderjährig, die Ältesten Ende 20. Sie betrinken sich, singen jüdische Lieder und werden gewalttätig. Aber dieses Mal waren das keine spontanen Randalierer, das war sorgfältig geplant.“ Darin ist sich der palästinensische Journalist und Fotograf Basil al-Adraa aus dem benachbarten Dorf Tuwani sicher.

3 000 Follower In den 1980-er Jahren erklärte die israelische Regierung die Gegend um Masafer Yatta, Basils Zuhause, zur sogenannten Feuerzone 918, einer Truppenübungszone für die Armee. Die Feuerzone umfasst zwölf palästinensische Dörfer. 1999 evakuierte man Hunderte Bewohner/innen aus ihren Zelten und brachte sie auf Lastwagen in die nächstgelegene Stadt Yatta. Sie lebten „illegal“ in einer Feuerzone, hieß es. Zwar durften die Dörfer nach Klagen am Obersten Gerichtshof wiedererrichtet werden, bis heute verwehrt Israel ihnen die Anbindung zu jeglicher Infrastruktur wie Wasser und Elektrizität. Die provisorisch gebauten Häuser und die zum Leben notwendigen Wasserzisternen und Stromnetze werden von der Armee immer wieder zerstört, da sie als illegal gelten. Laut der israelischen Zeitung *Haaretz* belegen Regierungsdokumente von 1979, dass die Regierung die Feuerzone errichtete, um das natürliche Wachstum der Dorfbewölkerung zu verhindern.

Als die Nachricht von den Angriffen auf Mufkara Basil erreicht, stürmen er und sein Freund, ein linker israelischer Aktivist, gemeinsam mit ihren Kameras zum Dorf. Dort versuchen sie, die Ereignisse zu dokumentieren. Die Kamera wackelt, im Hintergrund sind Schreie zu hören. Nach wenigen Minuten richtet ein Soldat sein Maschinengewehr auf ihn und brüllt ihn an, mit dem Filmen aufzuhören. „Ich bin Fotograf und das hier ist mein Zuhause“, ruft Basil zurück. Sie drohen ihm, er rennt, eine Schar von Siedlern folgt ihm dicht auf den Fersen. Er ist schneller. Tagelang brennen seine Muskeln von dem Sprint, die Nacht nach der Attacke verbringt er schlaflos. Zu hoch ist sein Adrenalin. Trotzdem glaubt Basil aus pragmatischen Gründen an gewaltlosen palästinensischen Widerstand. „Alles andere spielt Israel nur zu. Die freuen sich doch, wenn wir gewalttätig sind.“

Beinahe 3 000 Follower hat der 25-Jährige auf *Instagram*. Seine Posts sollen der Welt von der Gewalt und den Vertreibungsversuchen der israelischen Regierung in Masafer Yatta erzählen: während ihre jüdischen Nachbarn in den Siedlungen unbegrenzten Wasserzugang haben und wachsen dürfen, wird palästinensischen Familien in Masafer Yatta das Notwendigste verwehrt. Sein Videomaterial soll als

In den vergangenen Monaten häuften sich die Übergriffe der Siedler auf palästinensische Dörfer in der Hügellandschaft von Masafer Yatta, vor allem am Shabbat

Beweis dienen, die Angreifer zur Verantwortung zu ziehen. Er filmt dort, wo es brennt.

Um die Gewalt besser dokumentieren zu können, wurden palästinensische Aktivisten von der israelischen Menschenrechtsorganisation B'Tselem mit hochwertigen Kameras ausgestattet. „Mit dieser Kamera kann ich sehen, was die Siedler zu Abend essen und ob es koscher ist“, witzelt Ali, ein Aktivist aus der Gegend. Zwei Tage nach der Attacke sitzen Basil, Ali und ihre israelischen Freunde gemeinsam auf einem Aussichtsposten in der Hügellandschaft. Es ist die Ruhe nach dem Sturm. Auf ihren Handys klicken sie sich schweigend durch *Instagram*, jemand dreht eine Zigarette. Gelegentlich lachen alle über Alis schwarzen Humor. Durch ihre Kameralinsen versuchen sie parallel die Standorte der Siedler und Soldaten zu identifizieren – sie fürchten weitere Gewaltausbrüche. Aber es bleibt still.

Auf dem Polizeirevier Kurze Zeit später, es dämert schon, kommt der Anruf. Die israelische Polizei hat Mahmoud Hamamda, den Großvater des verletzten Mohammeds, zur Zeugenaussage auf das Polizeirevier einberufen. Heute noch soll er kommen. Plötzlich muss alles schnell gehen. Die geschossenen Beweisvideos werden von der Speicherkarte auf den Computer übertragen. Innerhalb weniger Minuten sitzt Mahmoud gemeinsam mit den Aktivisten im Jeep – vielleicht, hoffen sie, wird es dieses Mal anders. Vielleicht werden die israelischen Behörden endlich jemanden bestrafen.

Mit seiner weißen Kufiya und seinem langen schwarzen Gewand steht der 67-jährige Mahmoud schließlich im Dunkeln am Eingang des Reviers. Stacheldraht umzäunt das Gebäude von allen Seiten. Auf seinem Arm prangt eine Wunde, das Blut halbgetrocknet. Auch ihn hat ein Steinbrocken getroffen. „Was macht ihr hier so spät?“, fragt der Sicherheitsmann. Als Mahmoud ihm erklärt, dass er von der Polizei angerufen und für eine Zeugenaussage aufs Revier gebeten wurde, starrt dieser ihn gelangweilt an, dann greift er nach seinem Handy. Nach einem kurzen Telefonat verkündet er: „Wir

haben deine Nummer nicht im System gefunden, niemand hat dich angerufen“. Mahmoud beharrt auf sein Recht, lässt sich nicht abwimmeln. Schließlich wird ihm befohlen, vor dem Polizeirevier zu warten. Wie lange, kann niemand sagen. „Wir haben den ganzen Tag Beschwerden hier, meinst du, du bist der Einzige, dem was nicht passt?“ Unbeirrt von der erniedrigenden Situation findet der alte Mann schließlich einen aus Plastik geflochtenen bunten Gebetsteppich und kniet wenige Meter neben dem Polizeirevier zum Abendgebet nieder.

Nach über einer Stunde darf Mahmoud schließlich durch die Gittertür auf das Polizeirevier eintreten. Als er zurückkommt, strahlt er fast. Nett seien sie gewesen, erzählt er. Er habe ihnen das Videomaterial überreicht und die Namen der Unruhestifter genannt. Mohammeds Eltern dürften ihn morgen im Krankenhaus besuchen, darum werden sich die Behörden kümmern. Sechs Siedler wurden festgenommen. Tatsächlich sieht es dieses Mal so aus, als würde man die Täter nicht ungeschoren davongelassen – zu groß ist der Aufschrei in der israelischen Öffentlichkeit.

„Ich schäme mich!“ Shealtiel Zik, Sekretär in der Siedlung Avigail zögert zunächst, mit der Presse zu sprechen: zu ungerecht sei die mediale Berichterstattung. Aber dann bricht es doch aus ihm heraus: Man stelle die Menschen in Avigail als Verrückte dar, dabei seien es ganz normale jüdische Familien. Niemand in Avigail würde diese Gewalt gutheißen – die Angreifer waren Jugendliche, die über die Feiertage zu Besuch kamen. Sie hätten zu viel getrunken, die Situation geriet außer Kontrolle – man hätte sie provoziert. Dass auch Araber in Mufkara jüdische Menschen mit Steinen angriffen, das würden die Medien nicht zeigen.

Am Tag nach Mahmouds Zeugenaussage auf dem Polizeirevier werden vier der sechs Tatverdächtigen freigelassen, zwei Minderjährige müssen weiterhin in Haft bleiben. Mohammed wird am Abend aus dem Krankenhaus entlassen. Seine Eltern dürfen ihn abholen.

Am Samstag, vier Tage nach dem Angriff aufs Dorf, kommen 400 Israelis und Palästinenser/innen nach Masafer Yatta zum gemeinsamen Protest. Mit einem Marsch zwischen den Dörfern bekunden sie den Familien in Mufkara ihre Solidarität und machen darauf aufmerksam, dass Palästinenser/innen in diesem Gebiet von Wasserquellen abgeschnitten sind. Einige von ihnen haben sich mit schwarzem Marker *I am ashamed* (Ich schäme mich) auf die Handflächen geschrieben. Suhad, Mohammeds Onkel, hält den Jungen auf dem Arm. In seinen kleinen Händen hält Mohammed eine große palästinensische Flagge. Baraa nimmt nicht an der Demonstration teil. Aber als nach dem Protest Journalist/innen in ihrem Haus einlaufen, lächelt sie breit und erzählt von ihrem Glück: das Kind ist zurück. Zum ersten Mal hat es wieder anständig gegessen. ●



Basil Adraa beim Demonstrieren

Emily Clark



Mohammed mit seiner Mutter Baraa

Ali Mawad

La nation des locataires

Dans une note publiée ce jeudi, l'Observatoire de l'habitat fournit une image assez précise du processus d'appauvrissement d'une partie de la population, qui voit une part de plus en plus importante de son salaire engloutie par le loyer. Il serait évidemment instructif d'en savoir plus sur l'autre côté de la médaille, c'est-à-dire sur la partie de la population qui, grâce à l'immobilier, s'est enrichie. Car au « taux d'effort » des locataires correspond forcément un taux de rente des bailleurs. Faute de données statistiques (et de volonté d'y donner accès), cette étude ne sera pas pour demain. En attendant, la note 22 de l'Observatoire dresse une cartographie de la nation des locataires, ces trente pour cent majoritairement non-luxembourgeois et donc largement absents du débat politique. Première donnée (contre-intuitive) : Les locataires

sont en moyenne plus âgés (de un à deux ans) que les propriétaires avec emprunt. Deuxième donnée (moins contre-intuitive) : Leur niveau de vie est plus faible. Troisième donnée (plus du tout contre-intuitive) : Les locataires récents paient plus de loyer (huit à seize pour cent) que les locataires installés depuis plus longue date. Entre ouvriers immigrés, jeunes Luxembourgeois et expats hautement qualifiés, la catégorie reste très floue. Le « taux d'effort » (part des revenus accaparée par les loyers) du premier quintile des locataires (c'est-à-dire des vingt pour cent les plus pauvres) est ainsi passé de quarante à cinquante pour cent, et ceci en seulement trois ans. Pour le cinquième quintile (c'est-à-dire les vingt pour cent les plus riches), ce taux est passé sous la barre des vingt pour cent. Bref, les inégalités se creusent. (photo : sb) bt



Land

08.10.2021

9

W I R T S C H A F T

De Brennes

Au dernier conseil communal du 27 septembre, la maire de la Ville de Luxembourg, Lydie Polfer (DP), se montra outrée : « Ech fannen dat net passend [Je trouve que ce n'est pas convenable] ». 18 copropriétés n'avaient pas acquitté leur facture de déchets, en tout des dizaines de milliers d'euros d'impayés. « Nous allons les citer en justice. C'est effrayant de voir combien de copropriétés ne paient plus leur facture. C'est inouï ! On va parler un langage clair, dans l'espoir que cela ramène certains à la raison. » Mais parmi les mauvais payeurs ne figuraient pas que des copropriétés : On y retrouve également le fonds immobilier d'une grande banque luxembourgeoise qui avait oublié de régler sa facture pour chauffage urbain, soit des milliers d'euros d'impayés. Le conseiller socialiste Tom Krieps s'est emporté à la séance du conseil communal, sortant le grand jeu : « La Ville devrait simplement leur couper le robinet. *Dann zidderen se sech waarm !* » bt

Crémant Mea Culpa

Entgegen der Aussage, die die kleine Zeitzeugin, die seit Greta und Corona nicht mehr abgehoben hat, in der Kolumne „Flying Dirndl“ getroffen hat, gibt es Crémant bei „Glücksair“. Das „Distinktionsmerkmal der Luxair“ (Peter Feist, Interview mit Generaldirektor Gilles Feith, *d'Land*, 24.9.2021) wird wieder ausgeschrieben. Von der Mosel natürlich. Und auf Business gibt es Knippercher! Die Kleine Zeitzeugin möchte sich für diese unqualifizierte Aussage entschuldigen. Michèle Thoma

Des licenciements qui font des vagues

Une large restructuration, des licenciements et la mise à pied de représentants du personnel créent des remous dans le groupe Docler, géant local de l'informatique qui opère le site de streaming érotique *livejasmin.com* depuis Luxembourg. La société du magnat hongrois Gyorgy Gattyán, qui emploie 1 500 personnes dans le monde et plusieurs centaines au Grand-Duché, déclare en interne préparer sa cotation en bourse et réorganise ses structures luxembourgeoises depuis un an dans cette perspective. D'un côté apparaîtrait Jasmin holding (nom susceptible de changer selon nos informations), la société bientôt cotée liée à l'exploitation du site phare livejasmin, un *peep show* géant (environ 2 000 prestataires en simultané) sur internet. De l'autre côté : Docler Services. Y resteraient les activités connexes comme le commerce de luxe, le Teqball (une table de ping pong concave sur laquelle on joue avec un ballon de foot) ou la communication avec Farvest (société événementielle qui organise notamment l'ICT Spring). Selon les plans, Docler Services serait le pôle administratif de tout ce qui n'est pas directement alimenté par les capitaux du livestreaming XXX (photo: sb). Le transfert des troupes, le cas échéant, passe par des actes de candidatures « alors qu'il s'agit souvent d'effectuer le même travail », affirment des sources concordantes.

Selon les témoignages recueillis par le *Land*, la délégation du personnel a contesté le *modus operandi* auprès de la direction, laquelle a subi quelques

changements ces derniers mois.

Le fondateur Gyorgy Gattyán a remplacé tous les dirigeants locaux de l'entreprise. Cité dans un article de *Paperjam* paru en juin, un porte-parole de Docler ne s'embarrasse même pas des formules diplomatiques d'usage : « György Gattyán reprend régulièrement les manettes du groupe sans qu'il n'y ait rien de spécial à en dire ». Dans ce contexte, les représentants du personnel ont informé le nouveau directeur général Gabriel Paal de leur volonté d'alerter l'Inspection du travail et des mines (ITM) de la restructuration, à leurs yeux illégale, notamment au regard de la mise au ban d'une déléguée du personnel. Celle-ci accédait à une promotion en sautant de Docler à Jasmin, mais il lui fallait renoncer à la représentation du personnel. Ce qu'elle a refusé. Des discussions entre la direction et la représentation du personnel ont été entreprises mais ont échoué. C'est un euphémisme. Le 15 juillet, deux délégués du personnel, membres du département juridique, ont été mis à pied pour faute grave, mais pour des motifs différents. Docler reproche à l'un d'entre eux d'avoir, en 2018, acheté un faux témoignage à un salarié licencié qui défendait devant le Tribunal du travail un autre salarié licencié, en accusant notamment l'ancien CEO. Ledit délégué du personnel, l'ancien directeur général et Docler Holding sont aujourd'hui visés par une instruction pour subornation de témoin, nous informe le parquet (la direction de Docler parle d'inculpation). Le deuxième délégué du personnel a été suspendu le même jour. Lui pour avoir prétendument saboté une opération de fusion (qui a eu

lieu cet été) entre deux structures détentrices de la propriété intellectuelle.

Le même 15 juillet, les autres membres du département juridique de Docler Services ont été virés, eux pour raisons économiques. Leur fonction n'avait plus de raisons d'être. Un autre département juridique avait été fondé parallèlement dans Jasmin holding. Depuis, la membre de la représentation du personnel en conflit avec la direction a démissionné. L'autre quitte aussi l'entreprise, si bien que les délégués du personnel titulaires, élus en 2020 (date à laquelle la masse critique pour des élections était atteinte) ne font plus partie de l'entreprise.

Contactée, la direction de Docler Holding ne répond pas aux questions, ne souhaitant pas s'exprimer sur des licenciements en particulier et ignorant le sujet de la restructuration. Elle rappelle son engagement total pour la responsabilité sociale des entreprises et « reconfirme que respecter la loi, en particulier le droit du travail, est et restera un pilier fondamental de son management et de culture de la société ». La direction conclut par la menace, en VO : « Without prejudice for our general respect for the media activities, our company will have to carefully



evaluate any third parties attempt to defame and/or diffuse confidential information or spread false information about our company and its management and for this reason we reserve all rights. »

Saisie par la délégation du personnel cet été, l'ITM n'avait, selon nos informations, pas encore réagi. L'institution responsable du contrôle de l'application de la législation sur les conditions de travail et la protection des salariés refuse de commenter des dossiers en particulier. Elle assure néanmoins que « dans le cas où une société génère des doutes persistants quant au respect du droit du travail, l'ITM effectue un contrôle ».

Le groupe Docler Holding a déplacé en 2013 son siège social de la Hongrie au Luxembourg. Une partie de ses généreux revenus alimentent le milieu associatif, notamment par la voie du sponsoring. La communauté locale feint d'ignorer que les sous proviennent pour l'essentiel de l'industrie du streaming érotique. Livejasmin a d'ailleurs récemment lancé *bimbim.com*, une plateforme qui permettrait « aux créateurs » d'empocher cent pour cent des revenus, selon un communiqué diffusé en mars depuis Luxembourg, mais pas aux rédactions locales. Ici Docler, c'est sérieux. pso

On ne badine plus avec l'AML

La Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) a prononcé en fin de semaine dernière des sanctions administratives contre

cinq gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs qui n'avaient pas soumis à temps le questionnaire relatif à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme pour l'année 2020 mis à disposition par le régulateur. Le montant des amendes est anecdotique, de 5 000 à 10 000 euros, mais la publication des noms (Agriland Management, Lafayette Industriebeteiligungen, Infrastructure PPP Africa Management, LIA Luxembourg Investment Advisors, Fedérale Management) des entités et le timing interpellent quelques semaines avant la visite du Groupe d'action financière (annoncée en novembre sur le site du Gafi). Suite à sa dernière inspection en 2009, l'organisme de contrôle des dispositifs de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme avait jugé que les établissements du secteur financier n'étaient que trop peu sanctionnés pour des déficits en la matière. Depuis, le gendarme de la place a réagi, multiplié les contrôles et sévi. Les banques ont été les premières visées (*d'Land*, 8.11.2019). Les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs sont également marqués à la culotte depuis 2019. Cette année-là, quatorze d'entre eux avaient été sanctionnés pour avoir failli à remettre à temps leur questionnaire AML, mais il n'y avait pas eu de *name & shame*. pso

Luxembourg Stock Exchange²

« Consolider durablement l'ancrage de la Bourse au Grand-Duché ». Ainsi le gouvernement a-t-il vendu vendredi dernier aux rédactions l'information selon laquelle il avait racheté 11,4 pour cent du capital de la plateforme d'échange de titres

financiers à Banque internationale à Luxembourg (Bil). La banque de la route d'Esch conserve toutefois dix pour cent du Luxembourg Stock Exchange, sa nouvelle appellation officielle selon les statuts modifiés cette semaine. La Bil, capitalisée à 90 pour cent par les Chinois de Legend Holdings, mais aussi à dix pour cent par l'État, doit garder un pied dans cette infrastructure de place dont les actionnaires sont essentiellement nationaux et qui joue un rôle déterminant dans l'écosystème financier, par la cotation d'obligations (sa ligne de revenu principale) et son investissement dans le durable, un objectif politique. La main publique détient presque la moitié capital, 25,35 pour cent à travers la BCEE, 21,2 pour cent en direct... et donc un pour cent via la Bil. Sur *Radio 100,7*, le président de la Bil Luc Frieden justifie la cession par une revue des participations et d'une concentration sur le *core business*, non sans avoir précisé au préalable que « la Bil est l'une des trois-quatre banques de la place qui soutient l'économie luxembourgeoise aujourd'hui, pendant la crise et avant encore ». Restent dans son portefeuille 13,21 pour cent du capital de Luxair, une autre entreprise stratégique pour le pays qui a, pour le coup, lourdement souffert de la pandémie, mais qui a été grandement soutenue par l'État. Interrogé sur l'opportunité de céder les parts dans ce contexte, Luc Frieden n'a pas (encore) répondu à notre sollicitation. pso

Ticker

Dans les années 1970, la copropriété était un modèle d'avenir : Une matérialisation du modernisme urbanistique et du progressisme social. Le LSAP y voyait le signe d'« un esprit social, un esprit démocratique : la copropriété, c'est la cogestion. » Le CSV estimait que « le collectif prend peu à peu le pas sur l'individuel ». Quant au DP, il la considérait plus sobrement comme « une formule qui semble convenir le mieux aux personnes d'un certain âge qui ne sont plus à même de vaquer aux travaux d'entretien courants assez importants dans une maison particulière ».

Aujourd'hui, la lourdeur procédurale des copropriétés risque d'aboutir à la dégradation du stock bâti, soit quelque 71 000 logements construits tout au long du XX^e siècle. Aux assemblées générales, des intérêts économiques divergents s'affrontent, et s'annulent. Les propriétaires occupants seront plutôt enclins à lancer des travaux, dont ils bénéficieront au quotidien. Les propriétaires bailleurs prôneront plutôt le minimum syndical : la facture du chauffage, après tout, ce sont leurs locataires qui doivent la payer. Mais à y regarder de plus près, d'autres lignes de conflit apparaissent dans le camp des propriétaires : entre retraités qui ont remboursé leur prêt et jeunes ménages surendettés, entre ceux qui surchauffent et ceux qui passent leur journée à l'extérieur, entre ceux qui veulent rester et ceux qui songent à partir.

Déposé en février 2021, un projet de loi entend briser ces blocages en forçant les copropriétaires à instaurer un « fonds de travaux ». L'idée est d'accumuler une réserve financière afin de réaliser un programme climatiquement vertueux : rénovations énergétiques, installation de bornes de recharge dans les garages et de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits. (On oublie en revanche de mentionner l'aménagement de locaux à vélo.) Henri Kox et Claude Turmes, les ministres verts du Logement respectivement de l'Énergie, s'aventurent sur un terrain miné, là où la crise du logement rencontre la crise climatique. Ils y vont mollo : Le montant minimal à verser au fonds de travaux a été fixé à dix pour cent des charges annuelles d'entretien, soit quelque 300 euros par an et par ménage.

Les deux ministres technophiles souhaitent « lutter contre l'effet du 'lock-in', c'est-à-dire la tentation de rénover à la va-vite, et donc de manière peu efficiente et peu rentable. De tels travaux bâclés fixeraient sur le long terme un standard médiocre, lit-on dans l'exposé des motifs : « Par exemple, si le maître d'ouvrage se décide pour une faible isolation des murs extérieurs, celle-ci ne va être renouvelée que lors de l'entretien des premiers dégâts après trente à cinquante ans ». La méfiance vis-à-vis des rénovations énergétiques reste grande. Benoît Martin regrette cette « vue très court-terme » de nombreux copropriétaires. Pour le spécialiste en efficacité énergétique, ce serait une « aberration » de refaire une façade sans profiter de l'occasion pour y intégrer une isolation thermique : « L'échafaudage est monté, l'enduit est décapé, pourquoi dès lors juste faire une remise en peinture ? »

Pour lancer des travaux d'assainissement énergétique, il suffira à l'avenir de réunir une majorité

Les copropriétaires

Henri Kox et Claude Turmes veulent obliger les syndicats de copropriété à mettre de l'argent de côté pour financer de futures rénovations énergétique. En modifiant les règles de majorité aux assemblées générales, les ministres suscitent la peur d'une gentrification verte

Bernard Thomas

Henri Kox et Claude Turmes s'aventurent sur un terrain miné, là où la crise du logement rencontre la crise climatique

simple, et non plus les trois-quarts des voix d'une copropriété. Ce remaniement des règles de majorité suscite les angoisses : Qu'arrivera-t-il si une majorité décide d'entreprendre de coûteux travaux de rénovation énergétique que la minorité ne pourra financer ? Assistera-t-on, dans certaines résidences, à une lutte des classes, opposant propriétaires écolos et aisés d'un côté, aux propriétaires défavorisés et surendettés de l'autre ? Dans son avis, la Chambre des salariés évoque « une arme à double tranchant » et met en garde contre « des effets secondaires néfastes » : « Les contributions pourraient facilement dépasser les moyens financiers de certains propriétaires, sans que ces derniers aient la possibilité de bloquer cette augmentation décidée par l'assemblée ». La Chambre des fonctionnaires et employés publics « imagine » le pire : Un copropriétaire majoritaire décidant « de fixer le montant de la cotisation [au fonds de travaux] à un pourcentage très élevé – à cent pour cent, à 200 pour cent, voire plus – dans le but de forcer un autre copropriétaire de cesser sa propriété ». Sans employer le terme, les syndicats craignent donc une gentrification verte.

En avril 1975, la question des majorités et des « abus de puissance » dominait déjà les débats. Le Parlement adoptait la première loi réglant les copropriétés, copiée sur la législation française. Les petits propriétaires devraient être protégés d'« un copropriétaire tout puissant », suspecté d'imposer « des améliorations purement somptuaires » et de « s'installer en maître absolu en devenant propriétaire de tout un immeuble et en se débarrassant de la moindre par-

tie ». Les députés décidèrent de réduire le nombre de voix d'un propriétaire majoritaire « à la somme des voix des autres copropriétaires ». Ce rééquilibrage des rapports de forces créerait « un risque de bloquer le fonctionnement normal de la copropriété », concédait-on à la tribune du Parlement, mais ce serait là « la solution la moins mauvaise ».

Pour résoudre ces blocages, la loi de 1975 prévoit un large recours aux tribunaux. Lors d'une conférence devant l'Institut grand-ducal en 2010, le vétéran du barreau Jacques Loesch citait le développement de la copropriété immobilière et le nombre croissant des litiges entre copropriétaires parmi les principales raisons de « l'augmentation du judiciaire ». Dans son avis publié la semaine dernière, la Chambre de commerce s'étonne que le projet de loi Kox/Turmes « ne semble pas couvrir la possibilité d'un non-paiement de la cotisation par un copropriétaire » et s'interroge sur les « mesures de sanction » en cas de refus de paiement. Actuellement, les mauvais payeurs se voient confrontés à une escalade : saisie sur le salaire, hypothèque sur l'appartement, voire vente forcée du bien.

Les primes aux rénovations énergétiques étaient très généreuses, elles ont encore été majorées de cinquante pour cent au printemps 2020. Or, le manque de discernement social est flagrant : le multipropriétaire bailleur peut prétendre aux mêmes montants que le propriétaire occupant un petit studio délabré. Mais avant de toucher ces aides, encore faudra-t-il pouvoir préfinancer les travaux. Destinés aux ménages peu solvables, les prêts climatiques à taux zéro (et garantis par l'État) étaient vantés comme un remède-miracle par le DP ; ils auront été un échec complet. Depuis leur introduction en décembre 2016, le régime d'aides n'a enregistré que 26 demandes, dont un seul dossier fut accordé. (Un nouveau projet de loi vise à simplifier les démarches en introduisant une formule unique.)

Finalement, ce seront les locataires qui risqueront de payer le gros de la facture. Selon une étude publiée cette semaine par l'Observatoire de l'habitat, le « taux d'effort » (donc la part des revenus engloutis par le loyer) des ménages pauvres serait passé de quarante à cinquante pour cent, et ceci en seulement trois ans.

Que le projet de loi intègre les cotisations au « fonds de travaux » dans le calcul du « capital investi », censé fixer le montant du loyer, a provoqué une levée des boucliers du côté syndical. La Chambre des fonctionnaires veut interdire aux propriétaires, « éventuellement sous peine d'une amende », de répercuter ces dépenses sur le loyer. La Chambre des salariés y voit la confirmation du « primat de la garantie de rentabilité de l'effort économique du propriétaire sur toute protection sociale et financière des locataires ». Étant donné qu'une bonne partie des coûts de la rénovation énergétique sont remboursés par l'État, leur intégration dans le calcul du loyer maximal serait « absolument absurde ».

La France a choisi la voie de la contrainte. Les propriétaires bailleurs d'immeubles classés F et G se verraient dans un premier temps interdire toute augmentation du loyer. Puis, à partir de 2025, ces logements ne seront plus considérés comme « décents », c'est-à-dire déclarés impropres à la location. Le locataire sera alors en droit de saisir un juge pour pousser le propriétaire à lancer des travaux de rénovation, à réduire le loyer, voire à lui verser des dommages et intérêts. Au Luxembourg, de telles interventions restent politiquement inconcevables. En 2017 encore, un eurodéputé nommé Claude Turmes proposait une mesure similaire : Et si, en-deçà d'un niveau de performance énergétique, on interdisait aux propriétaires de vendre et de louer ? Le politicien est depuis passé par le broyeur de la Realpolitik grand-ducale.

Pour convaincre les multipropriétaires d'investir dans leur parc locatif, le gouvernement se montre fiscalement et budgétairement généreux, distribuant des primes et incitants à gogo. Dernier exemple en date : le taux d'amortissement accéléré de six pour cent (sur dix ans) pour les rénovations énergétiques qui s'adresse exclusivement aux investisseurs immobiliers. Or, le marché est tellement tendu que le passeport énergétique n'a finalement qu'une incidence marginale sur les prix. Entre les appartements anciens et neufs, les écarts sont minimes : 8 100 euros au mètre carré pour les premiers, 8 600 pour les seconds. Même constat au niveau des hausses annuelles : 16,1 pour cent sur le marché de l'ancien et 17,6 pour cent sur le marché du neuf. C'est le terrain qui détermine la valeur, et non le bâti.

Entre les années 1950 et 1990, quelque 7 000 appartements ont été construits par décennie. Ce rythme étonnamment régulier « laisse présager une répartition temporelle relativement uniforme du nombre de rénovations futures », lit-on dans la *Long Term Renovation Strategy* publiée en juin 2020. Or, de nombreuses résidences sont de qualité médiocre. Au lendemain de la guerre, il fallait reconstruire vite et bon marché. Dans les années soixante, la « splendeur nouvelle du béton » remplaçait les briques. D'un point de vue thermique, ce ne fut pas exactement une avancée : Un mur en briques de cinquante centimètres vaut mieux qu'un mur en béton armé d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur. Il faudra attendre le choc pétrolier de 1973, avant que ne se mette en place un embryon de réglementations thermiques.

Assainir cet énorme stock bâti s'apparente à une tâche herculéenne. C'est pourtant l'« objectif climatique sectoriel » que s'est fixé le gouvernement en promettant de réduire les émissions CO₂ des bâtiments de 64 pour cent jusqu'en 2030. Ni la Chambre de commerce ni la Chambre des salariés ne mettent en doute l'urgence de décarboner le parc immobilier. Seule la Chambre des fonctionnaires ne semble pas encore avoir pris la pleine mesure du défi climatique. Dans son avis, elle estime que la rénovation énergétique ne constituerait « pas une nécessité primaire absolue ». Alors que les canicules s'annoncent potentiellement mortelles (surtout pour les habitants de petits appartements mal isolés) et le prix du gaz et du mazout exorbitants, la position de la CGFP nous arrive d'un univers parallèle.

Dans son avis à elle, la Chambre immobilière prévient que « les syndicats subiront une charge administrative supplémentaire non-négligeable ». Il s'agit d'un secteur très éclaté et très peu réglementé. À l'instar des agents immobiliers, l'accès à la profession est quasi automatique : il suffit de suivre cinquante heures de cours du soir et de passer un petit examen. Le Groupement des syndicats professionnels réunit 76 sociétés membres, mais sa présidente, Nadine Kirsch-Wagner, évoque une large « Donkelziffer » : « Cela fait des années que nous essayons d'avoir des statistiques ». Elle décrit les syndicats comme des « psychologues », tentant de jouer au médiateur entre les différents clans d'une copropriété.

Habitué à superviser les menues réparations et à gérer la comptabilité quotidienne, la plupart des syndicats n'ont pas les compétences techniques pour accompagner un lourd projet de rénovation énergétique. Dans un « Guide pour débloquer la situation en copropriété » écrit à destination des syndicats, la Chambre immobilière constatait, il y a presque dix ans déjà, les résistances rencontrées aux AG : « Trop de projets d'économies d'énergie laissent sceptiques les propriétaires dans la mesure où ils [...] ne présentent pas de garanties de retour sur investissement ». Puis d'exhorter les syndicats : « Si vous n'en êtes pas convaincu, vous aurez beaucoup de mal à mettre en place les programmes ambitieux dont nous avons tous besoin ». Et d'ajouter, entre parenthèses : « sauf si votre copropriété accueille uniquement des gens aisés ».

La résidence « Les Terrasses de l'Europe » à Dommeldange



Danse au-dessus du volcan

Georges Canto

Le débat sur le poids de la dette publique s’est étrangement éteint alors qu’il reste à définir comment l’UE financera la transition énergétique et la relance

En France le mois de septembre a été marqué par des pluies abondantes. Des pluies de chèques s’entend, car à l’occasion d’une « tournée de rentrée » dans plusieurs régions du pays, Emmanuel Macron a promis des subventions, aides, revalorisations et indemnités diverses à toutes sortes de catégories socio-professionnelles (enseignants, soignants, policiers, agriculteurs, personnes âgées, chômeurs de longue durée) ou de collectivités locales (la ville de Marseille) pour un montant total de quarante milliards d’euros ! Le fait que l’on soit au début de la campagne présidentielle de 2022 n’est naturellement pas étranger à cette distribution « d’argent magique » par le président sortant. D’ailleurs son prédécesseur François Hollande s’était comporté exactement de la même manière fin 2016, avant de renoncer à se représenter. Mais la situation n’est pas comparable sur un point-clé : la dette publique qui atteignait alors 96 pour cent du PIB, un niveau déjà exorbitant, s’élève aujourd’hui à 118 pour cent, soit vingt points de plus ! Le Covid-19 est passé par là et le soutien à l’économie « quoi qu’il en coûte » a fait exploser la dette, comme d’ailleurs dans de nombreux pays et pour les mêmes raisons.

On se trouve donc dans une situation curieuse où malgré une dette publique qui représente deux fois le niveau maximum prévu par le traité de Maastricht, les dépenses publiques continuent à augmenter (elles pèsent près de 56 pour cent du PIB !) sans être couvertes par des ressources équivalentes. Elles maintiennent le déficit annuel et l’endettement total à un niveau si élevé qu’une personnalité éminente comme Édouard Philippe (Premier ministre de 2017 à 2020) peu suspect d’hostilité au président, a jugé que « l’on danse sur un volcan ». Mais il est quasiment le seul, tous bords confondus, à évoquer encore la question. Si cette quasi-disparition du problème de la dette du débat public peut se comprendre dans les pays encore peu endettés malgré la crise - elle a été très peu abordée dans la campagne législative allemande - elle est a priori moins justifiable là où elle dépasse les cent pour cent du PIB (sept pays de l’UE sont dans ce cas). Serait-ce un phénomène d’accoutumance, aggravé par la crise sanitaire, qui a donné le sentiment fallacieux que tout était possible en matière financière et qu’un pays pouvait vivre en étant durablement et massivement endetté ?

En vérité l’explication est assez simple. L’endettement n’a jamais été aussi élevé, mais il n’a jamais été aussi supportable. En Europe la politique monétaire de la BCE, avec des taux directeurs très faibles voire négatifs, a permis aux États d’emprunter à très faible coût et même de s’enrichir à cette occasion. En mars 2021, le Luxembourg a émis un emprunt de 2,5 milliards d’euros sur une durée de dix ans à -0,045 pour

cent. Les créanciers de l’État vont donc lui verser quelque 1,125 million d’euros chaque année pour avoir le privilège de lui prêter. En 2020, la France a pu emprunter à un taux moyen de -0,13 pour cent, tombé à -0,06 pour cent pendant les neuf premiers mois de 2021. Entre 2015 et 2020 la dette y a grossi de 552 milliards d’euros mais la charge annuelle d’intérêts a baissé de 15,4 milliards. Un avantage qui se retrouve même dans les pays qui n’empruntent pas à un taux négatif.

Un autre facteur de confort est constitué par la politique de rachats d’actifs entamée par la BCE en 2015. Les emprunts publics, qui au moment de leur émission (marché primaire) sont essentiellement souscrits par des établissements financiers, leur sont ensuite rachetés par la BCE, de sorte que cette dernière détient environ le quart de la dette publique des pays de la zone euro, soit près de 3 000 milliards d’euros. Cette particularité a donné des idées à certains économistes. Pour eux, la dette publique détenue par la banque centrale européenne pourrait être, sinon annulée, du moins transformée en dette perpétuelle jamais remboursée. Une pratique ancienne qui existait encore il y a peu dans certains pays développés : la France a remboursé ses derniers emprunts perpétuels en 1982 et le Royaume-Uni en... 2015.

Cette proposition a provoqué un tollé du côté des banquiers centraux. Pour Christine Lagarde, la présidente de la BCE, elle est « inenvisageable », car contraire aux traités européens et nécessiterait de toute manière un accord unanime des 27 États de l’UE : on voit mal comment il pourrait être acquis sachant que nombre d’entre eux ne sont que faiblement endettés. Plus de la moitié (quatorze) répondent aux critères de Maastricht et parmi eux la Suède, la République tchèque, la Bulgarie, l’Estonie et le Luxembourg ont un taux d’endettement inférieur à quarante pour cent. Le Grand-Duché affiche, avec une dette publique de 28 pour cent du PIB, le deuxième meilleur taux de l’UE. François Villeroy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France, va plus loin en assimilant la suggestion à un défaut de paiement qui limiterait de facto toute possibilité d’emprunt ultérieur. Le signal serait « catastrophique » vis-à-vis des investisseurs hors UE qui détiennent une grande partie de l’encours sur les marchés. « Toute dette doit être remboursée », a surenchéri Pierre Moscovici, ancien commissaire européen



Emmanuel
Macron
à Marseille le
2 septembre

Serait-ce un phénomène d'accoutumance, aggravé par la crise sanitaire, qui a donné le sentiment fallacieux que tout était possible en matière financière et qu'un pays pouvait vivre en étant durablement et massivement endetté ?

aux Affaires économiques et financières, actuellement Premier président de la Cour des comptes française.

D’autres économistes mettent en avant l’avantage dû à la faiblesse persistante des taux. Olivier Blanchard, ex-chef économiste du Fonds monétaire international, estime que malgré le rebond de l’inflation « les gouvernements pourront continuer d’emprunter à des conditions très favorables » et qu’ils doivent d’ailleurs le faire pour stimuler la demande et pour « investir pour l’avenir, par exemple pour lutter contre le réchauffement climatique ». Les tenants de la transformation de la dette, menés par l’universitaire parisienne Jézabel Couppey-Soubeyran, n’voquent pas spécialement la hausse prévisible des taux pour justifier leur position. Ils considèrent avant tout que le stock de dettes de certains pays a atteint des niveaux tels que le simple fait de « rentrer dans les critères de Maastricht » conduirait à des politiques d’austérité d’autant plus inacceptables qu’elles se prolongeraient pendant au moins une décennie.

À la baisse du pouvoir d’achat sous le poids de la fiscalité, délétère pour l’économie, s’ajouteraient des coupes sombres

dans les dépenses sociales et les services publics et l’impossibilité de financer la transition écologique. Un fort mécontentement social en résulterait. Il y a un précédent : pour éponger l’endettement né après la crise financière de 2008-2009, quand les dépenses publiques avaient (déjà) limité la casse en matière économique, le retour de la rigueur budgétaire avait plombé la reprise. Les économistes favorables à l’annulation de la dette publique ou à sa transformation en dette perpétuelle font valoir que ces solutions ne concerneraient que la partie détenue par la BCE. Elles ne lèseraient aucun créancier privé ou public tout en soulageant les États, qui dans tous les cas n’auraient plus à rembourser une partie du capital emprunté. Mais plusieurs points restent en suspens, surtout en cas de transformation en dette perpétuelle. Cette procédure ne modifie en rien la charge de remboursement qui pèserait sur les États n’ayant pu emprunter à taux négatifs. Elle ne change rien non plus au calcul du ratio de Maastricht, sauf en cas de cantonnement (c’est-à-dire de séparation du reste de la dette, ce qui serait éventuellement possible avec la dette Covid-19 accumulée depuis mars 2020, dont la moitié est déjà aux mains de la BCE) ou de changement de critère.

On peut aussi se poser des questions pour l’avenir. Le recours à des emprunts perpétuels sera-t-il l’amorce de leur retour en grâce pour les émissions publiques futures ? Quel serait leur avantage sachant que plusieurs États empruntent déjà pour des durées très longues, trente ans ou plus ? La crainte le plus souvent exprimée est que le fait de « redonner des marges de manœuvre » en allégeant une partie de la dette passée ne conduise à une nouvelle hausse de l’endettement qui se heurterait cette fois à l’évolution des taux. Bien qu’une remontée des taux directeurs des grandes banques centrales ne soit pas attendue avant fin 2022 ou début 2023, les taux réels d’emprunt à dix ans sont bien orientés à la hausse. Début octobre 2021, seuls trois pays de l’UE, l’Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg peuvent encore emprunter à taux négatifs. Partout ailleurs en Europe et dans le monde, même au Japon, les taux longs sont positifs et ont parfois fait un véritable bond en quelques jours, fin septembre. De quoi apporter de l’eau au moulin d’Édouard Philippe, pour qui « penser que la dette publique n’est plus un problème est une pure folie ». ●

Die Unternehmer-Bank
seit 1856

Die BIL steht Ihnen seit 1856 zur Seite und bietet Lösungen, die auf jede Entwicklungsphase Ihres Unternehmens zugeschnitten sind. Entdecken Sie unsere verschiedenen Dienstleistungen auf www.bil.com/unternehmen oder nehmen Sie direkt Kontakt mit Ihrem Kundenberater der BIL auf.

BIL
1856

ZU GAST

Never let a good crisis go to waste

Wenn Sie mir Anfang März gesagt hätten, dass ich im September anlässlich des CSV Nationalkongresses als CSV-Generalsekretär durch die Statutenreform führen würde, hätte ich Sie wahrscheinlich für verrückt erklärt.

Die Finanz-Affäre um den früheren Parteipräsidenten hat die Partei bis in ihre Grundfesten erschüttert, daran besteht gar kein Zweifel. Nach diesen Ereignissen, die der Partei sicherlich nicht gutgetan haben, stand für mich persönlich jedoch fest: Jetzt oder nie, um zusätzliche Verantwortung für unsere Mitglieder, unsere Sympathisanten und unser Land zu übernehmen.

Christophe Hansen ist
Generalsekretär der CSV

Und genau diese Aufbruchsstimmung spüre ich in der ganzen Partei. Frei nach Winston Churchill „Never let a good crisis go to waste“ sind wir auf allen Ebenen kritisch mit uns selbst umgegangen. War das angenehm? Nein, aber mehr als überfällig, um sicherzustellen, dass wir wieder auf allen Ebenen am gleichen Strang ziehen.

Und an diesem gemeinsamen Strang ziehen wir vereint und nicht zuletzt nach dem gelungenen Nationalkongress und

der angepassten Statuten. Neue Statuten, die es uns erlauben die Verantwortungsposten doppelt und paritätisch zu besetzen. Neue Gesichter und Talente an der Spitze der Partei, wie zum Beispiel Anne Logelin, Clara Moraru, Luc Theisen oder Paul Galle, um nur einige zu nennen, die bereit sind sich den Herausforderungen als Team zu stellen und das eigene Ego zurückstellen.

Und auf den großen Themen wie Umwelt und Klimaschutz, Wohnungsbau, Sicherheit, gesellschaftlicher Gerechtigkeit sowie unter anderem einem nachhaltigen Wirtschaftsmodell hat die CSV ganz klare und konstruktive Positionen intern ausgearbeitet und auch teilweise schon im Parlament eingebracht. Ich würde mir natürlich wünschen, dass die anderen Parteien etwas mehr Wert auf Zusammenarbeit legen würden, denn diese riesigen Herausforderungen sind zu groß um von einem 31/29 angegangen zu werden. Auch andere haben gute Absichten und Ideen im Interesse des Landes und der Leute. Dies sollten wir nutzen, nicht zuletzt im Sinne des sozialen Zusammenhalts.

Dass die CSV konstruktiv mit anpackt, ist kein Geheimnis und dass parteiübergreifende Zusammenarbeit funktionieren kann, zeigt sich ganz klar in der Ausarbeitung der Verfassungsreform, die von Léon Gloden mit ausgearbeitet wurde. So konnten wir für uns wichtige Elemente, wie zum Beispiel die Klimaneutralität, in die Reform mit einarbeiten. Und diese wichtige Modernisierung unserer Verfassung werden wir auch gemeinsam mit den drei Regierungsparteien erklären und verteidigen.

Auf uns kann man sich verlassen und wir haben den Anspruch unsere Gesellschaft als Ganzes weiterzubringen. Das wird funktionieren, weil die Mischung aus neuen und erfahrenen Gesichtern des neuen CSV Teams greift. ●
Christophe Hansen

D'GEDICHT VUN DER WOCH



De Kéisécker am Gaart

Jacques Drescher

D'Leit gi gär „bio“ iessen;
't ass deier an apaart,
Mee wa se bis doheem sinn,
Da botzen se de Gaart.

Et bleift keng Heck méi stoen,
Keen Holz a näischt wat bléit.
Et gétt am Krich géint d'Liewen
All Woch de Wues geméit.

De Kéisécker brauch Blieder
Um Buedem fir säi Nascht,
Mee wat fir hien säin Heem ass,
Ass fir de Mënsch just Knascht.

Gitt roueg „bio“ iessen,
Mee denkt och un d'Natur.
Well wann der se zerstiërt,
Gi dir de Präis gewuer.

CHRONIQUES DE L'URGENCE

Tôt ou tard, il faudra décrasser l'atmosphère

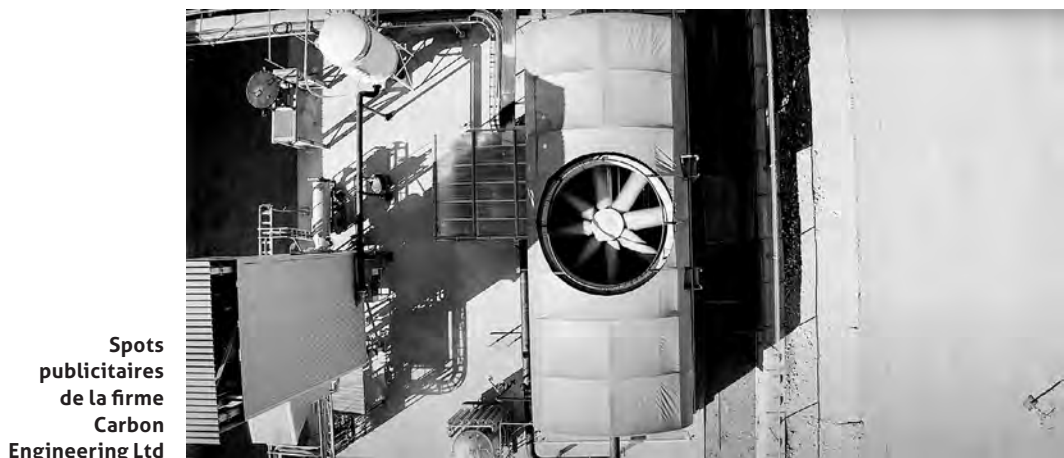
Jean Lasar

La plupart des scientifiques et ingénieurs conscients de l'acuité de la crise climatique ont d'excellentes raisons de vouloir éviter le sujet, il n'empêche que cela commence à être une évidence : il sera impossible de stabiliser le climat terrestre dans un état compatible avec la survie de la civilisation humaine sans commencer à un moment donné à extraire à grande échelle du gaz carbonique de l'atmosphère. Mieux vaut d'ailleurs parler de très grande échelle, puisque l'on parle de gigatonnes.

De même qu'il est illusoire de vouloir écopier une baignoire tant que son robinet reste grand ouvert, espérer réduire la concentration de gaz à effet de serre en échafaudant des stratagèmes de filtrage et d'enfouissement ou de réutilisation du CO₂ sans que les sources d'émissions n'aient été tarées, ou du moins drastiquement réduites, relève de l'incantation. L'effort à déployer pour capter ou prélever le CO₂ puis le neutraliser n'est pas mince : sans même parler du coût, rédhibitoire, les solutions proposées butent sur les énormes quantités d'énergie requises pour accomplir cette tâche. En l'état actuel des connaissances et des technologies, il faudrait reproduire à l'envers toutes les infrastructures qui brûlent des combustibles carbonés, et, qui mieux est, mettre en œuvre à cet effet des énergies non-émettrices. Après tout, si tel est réellement le plan, il faudrait d'abord répondre à la question de savoir pourquoi ne pas utiliser ces sources d'énergie non-émettrices directement à la place des énergies carbonées ? C'est pourquoi beaucoup de climatologues fuient le sujet comme la peste : ils ont bien compris que toute perspective, si ténue soit-elle, de pouvoir continuer à faire tourner la machine thermo-industrielle serait saisie comme une perche inespérée par les mille et un défenseurs du statu quo.

Précision : la réduction directe se distingue de la géo-ingénierie, terme qui regroupe les différentes méthodes imaginées pour contrer l'effet de serre en manipulant directement l'équilibre physico-chimique de la planète bleue, par exemple en disséminant des aérosols dans la partie haute de l'atmosphère pour inhiber le réchauffement. La notion de CDR (pour *carbon direct removal*) recouvre différentes méthodes ou pistes : capter et neutraliser les gaz à effet de serre sur les sites miniers ou industriels, filtrer l'air ambiant pour les en retirer, recréer de vastes zones de couverture végétale, améliorer l'absorption océanique, optimiser les pratiques agricoles, utiliser le CO₂ comme matière première industrielle, etc.

Un ouvrage, publié en début d'année sous la direction de la sociologue-écologue Holly Jean Buck et du géochimiste Roger Deane Aines, *Carbon Dioxide Removal Primer*, librement accessible en ligne, fait le point sur l'état des connaissances et des recherches dans ce domaine. D'emblée, il met les points sur les i : les techniques examinées ne se substituent en rien aux impératifs de réduction des émissions et de jus-



Combien de gigatonnes de CO₂ faut-il raisonnablement envisager de retirer de l'atmosphère ?

tice sociale et climatique. Mais il montre aussi qu'il existe des pistes sérieuses pour séquestrer durablement du CO₂ dans le sous-sol, en ciblant en premier les secteurs les plus difficiles à décarboner. Le potentiel global est estimé à au moins 7 000 gigatonnes de CO₂, soit trois fois plus que le volume total émis depuis le début de la révolution industrielle. D'autre part, il existe dans le domaine dit DAC (*direct air capture*) des techniques de filtrage qui ne nécessitent que de l'électricité et pourraient donc être théoriquement alimentées exclusivement à partir d'énergies renouvelables. Les auteurs prennent soin cependant de souligner que certaines des technologies biologiques de captation de gaz carbonique risquent d'entrer en concurrence avec d'autres utilisations de la surface terrestre, surtout la production alimentaire, mais aussi le déploiement des énergies solaires ou éoliennes, l'urbanisation ou la conservation.

De façon générale, ils mettent en garde contre tout techno-optimisme béat qui négligerait les risques et incertitudes liées à des dispositifs dont aucun n'a encore été testé en grandeur nature.

Combien de gigatonnes de CO₂ faut-il raisonnablement envisager de retirer de l'atmosphère ? Sans surprise, les évaluations varient fortement. La plupart des études étudiées par le *Primer* avancent, pour limiter le réchauffement à 1,5 degré, une fourchette de cinq à quinze gigatonnes de CO₂ par an à l'horizon 2050, une perspective véritablement herculéenne puisqu'elle présuppose que d'ici là les émissions directes, actuellement supérieures à 40 gigatonnes par an, soient portées à zéro.

Rédigé au total par une quarantaine d'experts, le *CDR Primer* ne prétend pas être une somme définitive sur ce sujet complexe et éminemment dynamique, il n'en est pas moins une compilation remarquablement claire et franche. Certes, il fourmille de concepts pointus et d'abréviations ésotériques (méticuleusement explicitées) et n'hésite pas à plonger dans la complexité des processus physiques, chimiques ou industriels étudiés, présupposant donc de la part du lecteur un bagage scientifique minimal. Mais ce faisant, il illustre aussi, de façon quelque peu désespérante, à quel point notre destin collectif dépend désormais de projets pharaoniques au sujet desquels tout reste à découvrir. ●

DROIT DE REPONSE

„En Instrument vum Vollek“

Dir schreift am Artikel „Outsourcing“: „Selber will die ADR aber auch keine Volksbefragung beantragen“. Dir begrënnt dese Virwurf mat engem presumierte Mësstraue vun der ADR vis-à-vis vum Lëtzebuurger Vollek. Déi gläich Ueschëllung widerhuelst Dir dann och an deem uewen zitëierten

Droit de réponse op d'Artikelen „Outsourcing“ (17. September) souwéi „Strohmänn gesucht“ (24. September)

Artikel aus ärer leschter Editioun. Dat ass sou net richtig. D'nämmlecht wéi déi véier Parteien CSV, DP, Déi Gréng an LSAP hat och d'ADR an hirem Walkampfprogramm vun 2018 e Referendum zu der neier Verfassung versprach, an d'ADR-Deputéiert stinn och weiderhin zu deem Versprechen, fir sech anzébréngen, fir déi benéidegt 16 Stëmmen zesummenzékreien, fir den zweete Vott an der Chamber duerch e Referendum ze ersetzen.

Weider weise mir och drop hin, datt d'ADR den 19. Februar eng Resolutioun an d'Chamber abruecht huet, an där mir d'Anhale vun deem Versprechen nach eng Keier gefuerdert hunn. Eis Initiativ gouf allerdéngs mat de Stëmme vun deenen uewe genante Partei verworfen. Déi Léink an d'Piraten hunn sech enthalen. Den 20. Mee huet eis Fraktioun eng weider Resolutioun deposéiert, fir op d'mannst eng breet an objektiv Informatiounscampagne ze lancéieren. Och

dës Initiativ gouf vun deene genante Partei verworfen. Eenzeg déi Léink hunn sech oppe gewisen, fir d'Recht vum Lëtzebuurger Vollek op Informatioun an deem Dossier ze verdeedegen.

Effektiv huet d'ADR erkläert, sech bei der zweeter Méiglechkeet, e Referendum duerch eng Initiativ vum Vollek ze erwierken, erauszehalen. Dëst, well et sech, wéi den Numm et scho seet, ëm en Instrument vum Vollek an net vun enger Partei handelt. Dëst ëmsou méi, wéi et an der Natur vun deem Dossier läit, datt en d'Souveränitéit vun all Lëtzebuurger Bierger betrëfft. D'ADR géif eng entsprechend Initiativ ënnerstëtzen an informativ begleeten, mee verwiert sech awer dogéint, dëst wichtegt Instrument parteipolitesch ze instrumentaliséieren an deementsprechend ze entwärten. Jean Schoos (ADR-Präsident); Fernand Kartheiser (Präsident vun der politischer Sensibilitéit ADR)



Dommeldinger Dornröschenschlaf

Die Liebe zur Dommeldinger Schmelz

Winfried Heidrich

Um den lamentablen Stillstand zu beenden, müsste die Politik in womöglich schmerzhaftem Auseinandersetzung mit Arcelor-Mittal gehen

Vorab eine Erinnerung: 1989 hatte ein zukünftiger Arbeitskollege den Neuankömmling und dessen Frau einen halben Tag durch die Stadt geführt. Als sie auf dem Bockfelsen standen, sagte dieser von seinem Wesen her sachliche Kollege, der in der Stadt geboren wurde und dort noch heute lebt: „Ich liebe diese Stadt!“ Ich habe diesen Satz und die Szene mit Blick auf die Abbatte Neumünster nie vergessen.

Was heißt eine Stadt (ein Land) lieben? Woran zeigt sich die Liebe und wie sieht eine Stadt aus, die geliebt wird? Sieht man ihr das an? Wie in der Liebe zu Menschen hat es wohl damit zu tun, was ihre Leitung und ihre Bewohner für diese Stadt tun. Im Tun zeigt sich die wahre Liebe. Auf dem Plakat bei den letzten Gemeinderatswahlen wirbt die Bürgermeisterin Lydie Polfer mit den Worten: „Mat Häerz a Seil fir ons Stad“. So drückt sie ihre Liebe zur Stadt aus.

In unserer und in anderen Kulturen hat Lieben immer auch damit zu tun, wie wir mit dem Schwachen und dem Verletzten umgehen. Das Verletzte ist ein Spiegel sowohl für unsere eigene Verletzlichkeit als auch für unsere Humanität. Weiterhin hat

Liebe auch mit Schönheit zu tun, mit dem Wunsch, Schönes zu gestalten und um sich zu haben. Die Schönheit einer Stadt gehört allen, kann doch ihre Schönheit nicht in Besitz genommen werden. Ist unsere Stadt nun schöner geworden in ihren großen Erweiterungen und Umgestaltungen? Nicht zuletzt schafft Liebe wesentlich ein soziales Miteinander. Was macht, über ein zuständiges Amt hinaus, eine Stadt sozial? Lädt diese Stadt ein zu Inklusion und Geselligkeit? Durchmischt sie Junge und Alte, Zugezogene und Eingesessene, Arme und Reiche?

Wie ein verlassenener Ort im Dornröschenschlaf liegt die 1865 gegründete Wiege der modernen Luxemburger Industrie – die Dommeldinger Schmelz – zwischen Bahngleisen und der Rue de Beggen. Über den angrenzenden Fluss, die Alzette, führt eine kleine Fußgängerbrücke auf das verwunschene Gelände, auf dem einige kleine Betriebe Mieter sind. Von 1909 bis 1928 hatte die Dommeldinger Schmelz die Stadt mit Strom versorgt. Heute fühlt sich der Besucher dieses Ortes in vergangene Zeiten versetzt. Wenn wir sagen, Zeit hinterlässt ihre Spuren, dann gehen wir auf der Dommeldinger Schmelz über ein verletztes und mit vielen Schadstoffen belastetes Terrain.



Ein mit vielen Schadstoffen belastetes Terrain

Über die Ausmaße der Bodengifte in der Dommeldinger Schmelz gibt es Spekulationen und – so ist zu hören – nicht veröffentlichte Probebohrungen. Wer ist für Entsorgung und Sanierung verantwortlich? Normalerweise ist es der Eigentümer Arcelor-Mittal Real Estate, eine Immobilienfirma, für die das Areal wohl nur mehr ein lukratives Verkaufsobjekt bedeutet. Um den für den historischen Ort unwürdigen und die Stadtentwicklung lamentablen Stillstand zu beenden, müssten die auf Landes- und Stadtebene regierenden vier Parteien in forcierte und womöglich schmerzhaftem Auseinandersetzung mit dem Eigentümer gehen. Oder sie lassen sich weiterhin vor aller Augen von einem Konzern entmachten und riskieren so ihre Glaubwürdigkeit als Vertreter des Volkes. Liebe zur Stadt hat also auch – und das ist ein weiterer zentraler Aspekt von Liebe – mit Schmerzen zu tun. Schmerzen, mit denen man zu rechnen hat, wenn man um etwas kämpft. Ein Gesetzesprojekt zur Entgiftung verseuchter Böden, welches Fakten schaffen würde, gibt es noch nicht. Es liegt immer noch auf dem Weg der Instanzen, wohl auch in einer Art Dornröschenschlaf.

Der Boden hat in Luxemburg keine Rechte, alle Bodenrechte liegen bei ihren Besitzern. Und da Eigentum in Luxemburg bisher zu nichts verpflichtet, bleiben Böden auch vergiftet Spekulationsobjekte. Und viele Häuser in der Stadt sind absichtlich gewinnbringendem Verfall preisgegeben. Der wachsende Konflikt zwischen Eigenem und Gemeinsamen führt über Dommeldingen hinaus zu Fragen: Wie wollen wir angesichts ökologischer und gesellschaftlicher Herausforderungen in unserem Land leben? Sind wir bereit, unsere Lebensweisen zu ändern? Was wird noch eigen sein am Eigentum, das uns durch selbstgemachte Stürme gerade auseinander genommen wird? Was bedeuten im Kontext dieser Ereignisse Begriffe wie eben Eigentum, Freiheit, Demokratie, Gerechtigkeit, Würde, Verantwortung? Auf lange fiskalisch-juristische Lösungswege fokussiert, scheuen die Regierenden die (Selbst)Konfrontation mit den Privilegien, die sie selber als Bürger genießen.

Aus 30 aktuellen oder geplanten Baugebieten in der Hauptstadt hatte die Asbl „Eis Stad“ Ende 2020 die Dommeldinger Schmelz als einen besonders interessanten und vielschichtigen Ort ausgewählt, um in einem Workshop modellhaft eine Form frühzeitiger und ernsthafter Bürgerbeteiligung zu praktizieren, die in der Stadt bisher fehlt. Corona bedingt wurde aus dem Workshop eine Online-Umfrage, an der 179 Personen teilnahmen. In den über 800 individuellen Antworten werden neben bezahlbaren und nachhaltigen Wohnformen zentral die

Der Boden hat in Luxemburg keine Rechte, alle Bodenrechte liegen bei ihren Besitzern. Und da Eigentum in Luxemburg bisher zu nichts verpflichtet, bleiben Böden auch vergiftet Spekulationsobjekte

Entgiftung des Terrains und der städtebauliche Erhalt dieses für das kulturelle Gedächtnis der Stadt wichtigen Ortes genannt. Die Ergebnisse der Umfrage zeigen ein vielschichtiges Bild von dem, was aus der Dommeldinger Schmelz einmal werden könnte, wenn man die Ideen und Wünsche der Bürgerinnen und Bürger ernsthaft berücksichtigt. (Eine Auswertung sowie Dokumentation der Originalbeiträge sind auf eisstad.lu veröffentlicht.)

Unter dem Motto „Luxembourg in Transition“ hat Claude Turmes, Minister für Raumplanung, ein ambitioniertes Projekt zur künftigen Gestaltung Luxemburgs bis 2050 ins Leben gerufen, an dem internationale Fachleute mit ihrer Expertise gefragt sind: „Cette consultation internationale s’adresse aux professionnels mais également aux universités, écoles supérieures techniques et organismes de recherche ayant une expertise dans les domaines de l’aménagement du territoire, de l’urbanisme, du paysage et de l’architecture, soutenus par les disciplines de l’environnement ainsi que les sciences humaines et sociales“ (www.luxembourgtransition.lu). Dabei sieht der Minister vor allem drei zu bewältigende Aufgaben: zum einen die ökologische Krise mit ihren Klimafragen, dann ist da der Umgang mit der Covid-Pandemie und ihren Fragen der Digitalisierung und der Produktion vor Ort, die den ländlichen Raum verändern werden. Drittens nennt er die Aufgabe der sozialen Integration der vielen Menschen, die in Luxemburg arbeiten und leben. Im Hintergrund der Ansprache von Herrn Turmes sehen wir das Land in einem schönen Werbefilm: Pei-Museum, Uni-Belval, die Tram, die Mosellandschaft.

Fern jeder Absicht, Bürgerbeteiligung von unten gegen Fachexpertise von oben auszuspielen, sei an dieser Stelle – kostenfrei – dem Minister eine praktische Umsetzung seiner „Luxembourg in Transition“ Idee nahegebracht. Zuerst drehen wir seinen Hintergrundfilm weiter bis zur Dommeldinger Schmelz. Dort Punktlandung der Drohne: Wahrnehmung der verletzten Erde in Dommeldingen, Feststellung des Grades und der Arten der Vergiftungen, Verpflichtung der Sanierung durch den Eigentümer mit Hilfe eines Sanierungsgesetzes, schlussendlich städtebauliche Innovationen, welche den menschlichen Zusammenhalt lebendig und nachhaltig fördern. Somit würde das Transitions-Projekt mit den Füßen auf der Erde landen.

Der französische Philosoph und Soziologe Bruno Latour spricht vom „Terrestrischen“, einem Begriff, mit dem er die politische Landschaft neu vermisst und die Erde selber als Teilnehmerin am (ökologischen) Geschehen benennt. Die Erde, der Boden, das Klima – die gesamte „Terra“ – spricht zu uns in ihren Ausbeutungen, Verletzungen und in ihren Bedürfnissen nach Pflege und Schutz, die es ihr und ihren Bewohnern erlaubt, auch in Zukunft miteinander zu leben: „Hier geht es nicht mehr um kleine klimatische Schwankungen, sondern um eine das gesamte Erdsystem tangierenden Erschütterung... Das Terrestrische hängt zwar an Erde und Boden, ist aber auch welthaft in dem Sinne, dass es sich mit keiner Grenze deckt und über alle Identitäten hinausweist“ (*Das terrestrische Manifest*, Berlin, 2018). Bruno Latour spricht dabei nicht von Krisen, sondern von Mutationen.

Ohne den Blick für das Ganze zu verlieren, könnte „Luxembourg in Transition“ sich inspirieren lassen von den in Dommeldingen schon existierenden Start-Ups, der Kultureinrichtung „Bamhaus“ und anderen Initiativen vor Ort. Es könnte ein erkenntnisreicher Schwenk sein, hin zu einer stadsgeschichtlich bedeutsamen Stelle, die uns alle angeht. Die Dommeldinger Schmelz könnte der Knoten im Taschentuch des Ministers Turmes sein, wie es Georg Büchner 1836 seinem Stück *Leonce und Lena* ausdrückt:

König Peter: „Ha, was bedeutet der Knopf im Schnupftuch? An was wollte ich mich erinnern?“

Erster Kammerdiener: „Sich an etwas erinnern.“

König Peter: „Eine verwickelte Antwort! – Ei! Nun, und was meint Er?“

Zweiter Kammerdiener: „Eure Majestät wollten sich an etwas erinnern, als Sie diesen Knopf in Ihr Schnupftuch zu knüpfen geruhten.“

König Peter: „Was? Was? ... Ja, das ist’s, das ist’s: Ich wollte mich an mein Volk erinnern.“ ●

Winfried Heidrich ist Theologe und Präsident von „Eis Stad“ Asbl



ART CONTEMPORAIN

Lignes de vie

En mars 2020, quand ils inauguraient leur exposition *L'avant-dernière version de la réalité* au Mac Val à Vitry-sur-Seine, David Brognon et Stéphanie Rollin ne se doutaient pas qu'elle allait être fermée plusieurs mois, puis prolongée d'autant. Le deuxième volet de cette grande exposition monographique a forcément été décalé (photo : BPS22). Ce week-end, cette seconde phase ouvre au BPS22 Musée d'art de la Province de Hainaut, à Charleroi (jusqu'au 9 janvier 2021). Si le titre est le même et la volonté d'une mise en perspective de leur démarche initiée il y a près de quinze ans inchangée, cette exposition est bien différente de la première. Il y a d'abord des nouvelles productions, dont *Yamina*, une ligne de cœur puisée dans la paume de la main d'une femme mariée de force et transposée en un néon de 27 mètres de long, le plus grand qu'ils ont réalisé. La scénographie a également été totalement repensée pour correspondre aux espaces de cet ancien lieu industriel. Ce n'est plus du noir qui tapisse les murs, mais une tonalité grisâtre et incertaine,

punctuée de lumières précisément orientées sur les œuvres ainsi isolées. Une installation globale dans une ambiance feutrée, propice à la méditation et à la réflexion. Car les œuvres du duo (nés respectivement en 1978 et 1980, à Messancy et à Luxembourg), aussi protéiformes soient-elle (vidéos, photos, installations, performances...) se lisent de manière cohérente, à travers des interrogations récurrentes. Le titre, emprunté à l'écrivain Jorge Luis Borges, exprime ces questionnements sur le réel et ses représentations et principalement sur l'expérience du temps. Dans ce contexte, la performance *Until then* a été réactivée ce 7 octobre. Il s'agit de la présence d'un *line sitter* (ces personnes payées pour faire la file à la place des autres) installé dans un fauteuil spécialement conçu pour cette activité. Après un nombre de jours et d'heures d'attente indéterminé, à l'heure exacte du décès, par euthanasie, d'un patient du docteur Yves de Loch, le *line sitter* quittera son siège et le bâtiment. Des œuvres qui ne laissent jamais le visiteur indifférent. [fc](#)

Appel à projets

Pour la quatrième fois, un appel à candidatures est lancé par le Fonds culturel national une bourse d'aide à la production à un artiste ou collectif d'artistes dans le domaine des arts visuels. Créée en collaboration avec un mécène privé, la bourse a pris le nom de l'artiste et activiste luxembourgeois Bert Theis (1952-2016). Elle est attribuée sur base d'un appel à projets à tous les artistes de nationalité luxembourgeoise ou résidant au Luxembourg, sans critère d'âge, ayant déjà fait l'objet d'une exposition monographique dans une institution ou galerie d'art. Le montant de 15 000 euros doit permettre la réalisation d'une œuvre à caractère engagé et collectif. L'objectif est aussi de favoriser l'évolution de leur démarche artistique, de préférence en lien avec une exposition prévue. La date limite de dépôt de candidatures est fixée au 28 novembre. Les précédents bénéficiaires ont été Jeff Weber, le collectif Common Wealth et Filip Markiewicz. [fc](#)

LITTÉRATURE



Bernhard Schlink im Großen Theater

Die kuriose Form der Vermischung von deutscher NS-Vergangenheitsaufarbeitung und Erotik sorgte seiner Zeit für Furore. Die Kritik war gespalten: Die einen fanden seine Art der Fiktionalisierung der NS-Vergangenheit geschmacklos, bemängelten eine gewisse Holzschnitthaftigkeit der Figuren oder eine zu leichte Sprache, die breite Masse aber liebt seine Bücher gerade wegen seiner klaren Sprache. Der emeritierte Jurist Bernhard Schlink (*1944, Foto: Gaby Gerster) brachte es aus dem Stegreif zum Erfolgsautor. Sein Roman *Der Vorleser* (1995) wurde weltweit berühmt und schaffte es sogar bis nach Hollywood. In seinen neun Erzählungen *Abschiedsfarben* (Diogenes, 2020) behandelt er sein wiederkehrendes Motiv, die Konfrontation mit der deutschen Geschichte und greift zugleich Facetten des Abschieds auf. Irgendein Ereignis bringt die Menschen dazu, sich mit ihrer Vergangenheit und ihren vermeintlichen Versäumnissen auseinanderzusetzen. In keiner

der neun Geschichten, etwa über Künstliche Intelligenz oder Inzest lässt sich klar ausmachen, ob die Figuren wirklich schuldig sind. Genau dies macht die Spannung aus. Schlinks Geschichten kreisen um die belastende deutsche Vergangenheit und reißen einen in einer schnörkellosen und unaufgeregten Sprache mit. Bernhard Schlink wird auf Einladung des Institut Pierre Werner und mit der Unterstützung der Stadt Luxemburg am 12. Oktober 2021 aus seinem Buch *Abschiedsfarben* lesen. Es ist seine einzige Lesung im Herbst. Eine einmalige Gelegenheit, ihn live zu erleben. Die Lesung findet am Dienstag, den 12. Oktober, um 19h im Studio des Grand Théâtre statt. In deutscher Sprache. [avt](#)

MUSIQUES

Bossa, jazz et baroque

Avec le festival Atlântico, la Philharmonie célèbre la diversité et la richesse des scènes musicales des pays lusophones. Cette édition démarre ce vendredi soir au Centre Culturel Portugais, avec Song Bird, du duo de jazz Luís Figueiredo (piano) et João Hasselberg (contrebasse). Plus connu, Gilberto Gil, vétéran de la musique populaire brésilienne (il a 79 ans), sera en concert à la Philharmonie le 10 octobre, où il jouera ses grands succès devenus des classiques de la bossa nova. Autres grands moments, l'ensemble Divino Sospiro explorera le répertoire baroque portugais, un paysage musical chatoyant

(le 12 octobre) alors que la voix délicate de la Lisboète Luísa Sobral, dans une pop jazzy presque enfantine, résonnera le 13. La plus soul des héritières étrangères, actifs en Belgique, en Autriche ou en Allemagne : Edita Malovic, Edson Anibal, Lydia Indjova ou encore Jennifer Heylen. Coproducteur de la série, *RTL Télé* diffusera les premiers épisodes à partir du 22 février. [fc](#)

SÉRIE

Capitani - Saison 2

Le montage et la post-production de la deuxième saison de *Capitani* est encore en cours (photo : Hadrien Friob), mais Samsa film peut déjà annoncer que Netflix a signé un accord de diffusion pour les 195 pays abonnés de la plateforme. La discrétion est de mise quand au montant du *deal*. La première saison avait connu un succès assez surprenant dans des pays comme l'Argentine ou la Grèce, se classant même parmi les séries les plus regardées dans trente pays. Dans cette deuxième saison, on retrouve le policier énigmatique Luc Capitani (Luc Schiltz), trois ans après ses déboires avec sa hiérarchie, lancé cette fois dans une enquête au cœur de la vie nocturne de Luxembourg et de ses côtés sombres. L'occasion d'internationaliser le casting avec, aux côtés des figures de la saison 1 Sophie Mousel, Brigitte



Urhausen, Jil Devresse ou Konstantin Rommelfangen, les Luxembourgeois André Jung, Tommy Schlessler, Larisa Faber et Marie Jung et des comédiens étrangers, actifs en Belgique, en Autriche ou en Allemagne : Edita Malovic, Edson Anibal, Lydia Indjova ou encore Jennifer Heylen. Coproducteur de la série, *RTL Télé* diffusera les premiers épisodes à partir du 22 février. [fc](#)

SCÈNES



Immigration sonore

Il y a un mot pour les désigner : Lusobourgeois. Depuis les années 1960, l'immigration portugaise a apporté au Luxembourg environ un sixième de sa population. Le dramaturge et metteur en scène d'origine portugaise Pedro Martins Beja propose un voyage dans le passé au travers d'une mixtape. Dans cette bande-son de souvenirs, le Portugal n'est pas tant un lieu réel et historique que le pays lointain de l'enfance. Un spectre sonore de la mémoire, fait d'échos de fado sur une radio rauque et de publicités télévisées, d'histoires de loups-garous et de sorcellerie qui raconte aussi comment l'immigration en provenance du Portugal a façonné le Luxembourg d'une manière particulière et les liens

entre les deux pays. Partagée par les jeunes et les vieux, par ceux qui sont partis et ceux qui sont restés, ces cassettes nourrissent une pièce, en portugais et en luxembourgeois (surtitrée en anglais et en allemand), *O Começo Perdido: Mixtape #1* à voir au Théâtre national du Luxembourg à partir du 9 octobre en coopération avec le Teatro Nacional São João. Hana Sofia Lopes, Fábio Godinho, Jorge Mota et Markus Steinkellner se partageront la scène (photo : Bohumil Kotohryz). [fc](#)

Annonay, la danseuse

Pour la quatrième année, une équipe artistique implantée au Luxembourg bénéficie d'une Résidence chorégraphique de fin de création à Annonay (Ardèche) en France. Après Léa Tirabasso qui y travaille en ce moment à la création de *Starving Dingoes* où elle s'intéresse aux notions de tension et d'animalité des corps, Tania Soubry (photo : Piotr Jaruga) a été choisie pour l'année prochaine avec son projet *DJ Whimsy or what will the climate be like ?* Son travail explore l'idée d'un réenchantement poétique du monde à travers la sensualité, l'humour et la solidarité. Elle utilise l'imagination pour traiter le présent et considérer des liens entre l'économique, le politique, le socioculturel, l'écologique, le spirituel et le



FILMS MADE IN LUXEMBOURG

Des hauts très hauts et des bas très bas

Pablo Chimienti

Joachim Lafosse est de retour en salle avec une nouvelle coproduction grand-ducale (Samsa Film) : *Les Intranquilles*. Une très belle histoire d’amour, de résilience et de bipolarité



Damien Bonnard et Leïla Bekhti, un duo d'acteurs remarquables

Tout commence par un générique au fond noir. Les noms de l’équipe artistique du film apparaissent à l’écran accompagnés du seul son. Un son de vent et de vagues. Une première parmi les nombreuses allégories qui rythme dans le film pour évoquer à la fois le calme et la nervosité.

Le spectateur découvre ensuite une femme allongée sur la plage, en pleine sieste. C’est Leïla (Leïla Bekhti : *Le Grand Bain, La Source des femmes, Tout ce qui brille...*), elle est le calme. Puis un père et son enfant d’abord dans l’eau, loin des côtes, puis sur un petit bateau. À un moment, le père, sans rien dire, arrête l’embarcation, replonge dans l’eau et lance : « Je rentre à la nage ». Et il ajoute en direction de son gamin pas encore adolescent : « Ramène le bateau. Tu sais le faire ». Le père c’est Damien (Damien Bonnard : *Les Misérables, En liberté !, Rester vertical...*). Il est la nervosité.

Leïla et Damien s’aiment passionnément. Malgré les années qui passent et leur enfant qui dort dans la chambre juste à

côté, ils dansent encore dans leur salon. Il aime se tourner autour, se toucher, se caresser, s’embrasser... avec la même sensualité que les premiers jours. Le couple vient de s’installer dans une grande maison avec un jardin énorme, une piscine, un étang pas loin et de grands ateliers dans lesquels les deux peuvent mener à bien leurs activités professionnelles. Il est peintre. Elle est restauratrice de meubles anciens. Les deux ont du talent et un certain succès. Financièrement ça pourrait aller bien, sauf que dernièrement, Damien a dû emprunter une grande somme d’argent à son père. On va vite comprendre pourquoi.

L’intranquillité du titre vient de la bipolarité de Damien. Un trouble omniprésent tout au long du récit, mais qui ne sera nommé que vers la toute fin du film. Jusqu’à ce diagnostic sec et brutal, le spectateur assistera à la « montée », puis la « descente » de Damien.

Pendant la « montée », le père de famille voit tout en rose et ne comprend pas pourquoi les personnes autour de lui son si « gris ». Plein d’énergie, il ne dort pratiquement pas, il se lève en pleine nuit pour réparer de vieilles mobylettes, erre sans but précis, part dès l’aube pour aller faire des courses pour des amis n’arrivant que plusieurs heures plus tard et passe plusieurs nuits blanches de suite à peindre. Son regard est perçant, presque dédaigneux, son geste rapide et assuré et toujours exagéré. Il est plein d’énergie, trop plein ! Il a beau entendre son entourage lui demander de se détendre, se reposer, rien n’y fait. Selon lui, il va bien, il s’amuse et ne voit pas où est le problème. Un rapide passage par l’hôpital, dont on ne saura rien, n’y changera rien. Il continue sa « montée » et refuse de prendre ses médicaments.

Proches et spectateurs ne peuvent que s’inquiéter pour lui, craindre le geste de trop. Arrivera-t-il ? Quand ? Quelles seront les conséquences ? « Damien, faut que tu dormes » lui lance Leïla, « Tu repars là », et d’ajouter : « Je suis fatiguée, je ne vais pas tenir », puis « si tu retournes à l’hôpital, je ne suis pas sûre d’être là à ton retour ». C’est pourtant elle qui, peu après, devra appeler une ambulance et le faire interner de force.

À son retour, Damien sera totalement transformé. Bourré de médicaments, il se déplace avec difficulté, il a un geste

lent et tremblant, le regard vide. Il n’arrive même pas à sortir seul de sa baignoire et refuse de jouer avec son fils qui s’ennuie. Plus la montée est haute, plus la descente est rude. Et Leïla, qui est finalement restée, demeurera intranquille. Après la crainte de la folie de trop, voici le temps de la crainte constante de la rechute ; d’où le titre au pluriel, histoire de montrer que « l’intranquillité du mari et père devient immanquablement l’intranquillité de l’épouse et du fils » note le réalisateur qui s’est inspiré pour ce film de ce qu’il a vécu avec son père maniaco-dépressif.

Le récit est prenant avec ce cycle de la bipolarité représenté dans son étonnante diversité. À la réussite du récit, s’ajoutent une grande prestations d’acteurs et une énorme maîtrise technique. « Le film (...) me donne l’impression de n’être pas dogmatique et de vivre avec ses acteurs : Ils se laissent regarder et c’est grâce à eux que tout devient juste » note le réalisateur qui ne tarit pas d’éloges sur Leïla Bekhti et Damien Bonnard. « Tout a commencé vraiment quand Damien est arrivé sur le film, quand je l’ai vu prendre en charge le personnage, quand j’ai compris qu’il avait vraiment envie d’en faire quelque chose », explique-t-il. Et de poursuivre : « le personnage de Leïla dans le scénario était fragile, subissait plus la psychose du père de son enfant. J’ai été magnifiquement surpris par la force et la résistance qu’a donné Leïla Bekhti au film. Elle m’a offert son désir, sa sensualité, sa fatigue (...) Dès sa première lecture, Leïla a compris qu’il ne s’agissait pas d’un film sur la maniaco-dépression mais plutôt d’une interrogation sur la capacité et les limites de l’engagement amoureux ».

Si le jeu d’acteur est pour beaucoup dans la réussite de ces *Intranquilles* – dixième long-métrage de Joachim Lafosse, troisième coproduit par le Luxembourg, après *Nue Propriété* en 2006 (Tarantula) et *À Perdre la raison* en 2012 (déjà avec Samsa Film) –, le cadre, constamment au plus près des personnages, à la fois nerveux et stables, les décors faits de clairs obscurs, mais aussi les intermèdes musicaux que propose le réalisateur y sont également pour beaucoup. D’ailleurs la scène, dans la voiture, où le couple chante *Idées noires* de Bernard Lavilliers, avec la femme qui reprend les extraits de la chanson : « Tu ne penses qu’à toi. Tout seul tu finiras. » est tout bonnement magnifique. Prémonitoire ? Il faudra voir le film pour le savoir. ●

Wundertüte

Denis, un Arbeitsloser und unglücklicher, verlotterter Mann in den Vierzigern, muss auf die harte Tour feststellen, dass der Glaube an den Weihnachtsmann kein Kinderspiel ist, heißt es in der Ankündigung des Kurzfilms *Endstation* (2020-2021) auf Französisch. Das christliche Fest der Liebe steht vor der Tür. Verheißungsvoll locken bunte Kugeln an Tannenbäumen und im Off läuft Jingle Bells ...

Mit dem Kurzfilm *Endstation* gelingt François Baldassare, der das Szenario geschrieben und realisiert hat, eine liebevolle Parodie auf Luxemburg.

In einer Tiefgarage läuft ein krummer Deal. Es ist viel Geld im Spiel, die weiße, egopushende, kolumbianische Droge der High Society wechselt in einer Einkaufstüte den Besitzer. Denis (Pitt Simon) ist am Ende seiner Träume angelangt und lässt sich auf den Deal ein.

In einem Spielwarenladen bekommt das Mädchen Louise (Lilia Baume) ihr heißersehntes Weihnachtsgeschenk und macht vor Vorfreude Luftsprünge. Die Kundschaft ist ähnlich blasiert wie in Luxemburgs Oberstadt (Annette Schlechter herrlich als naserrümpfende ältere Dame).

Eine Fotokabine in einer schmutzigen Unterführung fängt Schnappschüsse ein. Dorthin verirrt sich Louise und dorthin flüchtet auch Denis, denn mit den ZollbeamtInnen ist nicht zu spaßen. Deren Spürhunde erschnüffeln Drogen schon von Weitem.

Kunstvoll spinnt *Endstation* ein überraschendes Szenario. In dem nur 15-minütigen Kurzfilm, einer Carte Blanche des Film Fund, der ursprünglich von Pol Cruchten produziert werden sollte und nun von Tessy Fritz (Canopée asbl) vollendet wurde, ist alles aufeinander abgestimmt, so auch das Casting: Pitt Simon spielt exzellent den desillusionierten Obdachlosen, der sich durchs Leben mausert. Die SchauspielerInnen überzeugen aber auch in den Nebenrollen: So gibt Sascha Ley gleichermaßen kühl wie charmant eine Zollbeamtin, Pascale Noé Adam zurückhaltend wie leicht devot eine frankophone Verkäuferin, die sich von bürgerlichen Luxemburgerinnen rüffeln lässt.. Nicht zuletzt die Drehorte (der Spieleladen „Chez Joujoux“ in Ettelbrück, die Unterführung der Gare SNCF beim Lycée Technique Ettelbrück, die Busroute Thionville-Luxembourg; das Café de la Gare & Salon Colombien im Pfaffenthal sowie das Parkhaus im Auehan Kirchberg) fangen die vielschichtige und von ihrem sozialen Gefälle geprägte Luxemburger Realität ein – ohne in Klischees zu verfallen. Der unverhoffte Ausgang der Geschichte bringt die ZuschauerInnen nicht nur dazu sich die Augen zu reiben, sondern treibt einem ähnlich wie einst *Schwarzfahrer* von Pepe Danquart (1992) die Lachtränen in die Augen. ● Anina Valle Thiele

Endstation; Produktion: Canopée Production asbl, 2020-2021, mit Unterstützung des Film Fund Luxembourg. Mit u.a.: Pitt Simon, Lilia Baume, Pablo Andres, Joël Delsaut, Annette Schlechter, Eugénie Anselin, Sacha Ley



FESTIVAL

Fictions venues de l’est

L’automne rime (ou pas vraiment) avec le Festival CinEast, dont chaque équinoxe marque la découverte de films rares issus des anciens pays satellites de l’URSS – et qui sont pour cette raison généralement absents de la plupart des salles européennes. Cette quatorzième édition, qui démarre ce vendredi et se tient jusqu’au 24 septembre, est placée sous le patronage d’un astre, puisque présidée par Radu Jade, étonnant cinéaste roumain dont le dernier film aura fait l’effet d’un tremblement de terre à la Berlinale (Ours d’Or), rappelant à lui seul qu’il était possible de réaliser en ces temps de morosité un ovni pétillant, érudit et chaotique, léger et profond... Une bizarrerie assurément, comme l’assume sans détour son titre à rallonge : *Bad Luck Banging or Loony Porn* (2021), à voir le 21 octobre à Kinepolis (19h). Tellement ancré dans son temps ce film, qu’il est aussi le premier à tendre à notre société un miroir aussi pénétrant, avec ses personnages masqués aussi bien dans la rue que dans l’intimité de leur domicile, planqués derrière leur petit écran où ils se livrent à de dangereux ébats... Vie privée et vie publique, sexualité et politique, s’entrelacent étroitement dans *Bad Luck Banging or Loony Porn*, qui s’offre comme un objet de joie et de dérision dans un monde qui ne cesse de rétrécir à mesure que prolifèrent les réseaux sociaux. C’est d’ailleurs cette fantaisie un peu folle qui manque aux sept fictions de la compétition officielle du CinEast, à la facture et aux histoires plus classiques.

Avec ces adultes reclus dans un même espace et ces gamins masqués comme les célèbres tortues animées, *Celts* se révèle plus qu’on ne le croit d’une brûlante actualité

Cette sélection n’en demeure pas moins digne d’intérêt, mais pour d’autres raisons. L’une des meilleures œuvres s’intitule *Celts*, de Milica Tomović (les 11 et 13 octobre). Aperçu dans la section « Panorama » de la dernière Berlinale, le film de la réalisatrice née à Belgrade en 1986 est partiellement autobiographique. Avec l’anniversaire de la petite Minja, son alter ego, la jeune femme évoque sans nostalgie aucune son enfance au terme du règne soviétique, au début des années 1990. À cette occasion, ses camarades de classe sont invités à la maison. Tous n’ont qu’une envie : jouer aux... Tortues Ninja ! Mais les festivités sont parsemées de douleur, de cruauté infantile, comme lorsque les inégalités sociales apparaissent au détriment de Minja, qui arbore une épée à quatre sous face à des gamins mieux équipés qu’elle. Ou encore quand un garçonnet aux cheveux bruns devient la victime du conformisme ambiant, exclu parce qu’il est venu sans déguisement.



Celts, de Milica Tomović

Le récit gagne en profondeur quand un second théâtre se met en place et vient jouter le premier : celui des adultes, qui picolent au fond de la cuisine. S’ouvre alors une réflexion intergénérationnelle, confrontant les enfants à leurs parents. Aux humiliations des gamins succèdent les frustrations des « grands » : Marijana, la mère de Minja, est délaissée par son mari ; la privation matérielle est partout visible ; les rancœurs professionnelles ou sentimentales font rage. Les intrigues amoureuses et (homo)sexuelles aussi. L’histoire, si simple en apparence avec son unité de lieu et de temps (une journée d’anniversaire / une maison), laisse entrevoir le sens de l’observation très fin de la cinéaste, dont le regard critique prend toujours soin d’esquiver tout jugement moral. Avec ces adultes reclus dans un même espace et ces gamins masqués comme les célèbres tortues animées, *Celts* se révèle plus qu’on ne le croit d’une brûlante actualité...

Autre fiction bienvenue, *Inventura*, du Slovène Darko Sinko (12 et 20 octobre), présentée en avant-première au Festival du Film de San Sebastian. Dans cette fable kafkaïenne, le malheur, se dit-on, vient toujours du dehors. Le protagoniste, Boris, est un « homme ordinaire » (comme il se décrit lui-même) qui vit dans un quartier... ordinaire. Jusqu’au jour où l’impensable fait subitement effraction dans son existence : un soir où Boris lisait paisiblement dans le salon, deux coups de feu éclatent, sans l’atteindre cependant. C’est bien lui qui était pourtant visé. L’histoire prend alors la forme d’une enquête policière. À tort. Car le thriller et ses conventions font peu à peu place à l’introspection et à un questionnement métaphysique : quelle faute ai-je commise ? Que sait-on vraiment de celles et ceux qui nous entourent ? Et s’ils feignaient de nous aimer ? C’est tout l’entourage de Boris – ses collègues, ses amis, et même sa femme – qui devient suspect, et ses certitudes les mieux ancrées soudainement mises en doute. Le couturier y devient inquiétant, énigmatique, voire burlesque grâce au jeu de l’acteur Radoš Bolčina (dont le visage plein de bonté ne cesse de rouler des yeux). Un récit adapté de l’écrivain tchèque Karel Čapek, l’inventeur du « robot ».

Parmi les autres films remarquables de ce programme, citons l’étonnant *Never gonna snow again* (2020), qui a le mérite de nous faire renouer avec le toucher par le biais d’un guérisseur aux pouvoirs bienfaisants (18/10). Autre film hanté par l’époque, qui arbore singulièrement un format vertical en guise de rupture, *Saving One who was Dead* du Tchèque Václav Kadrnka, où plusieurs générations d’une même famille se relaient au chevet d’un père plongé dans le coma. Une expérience cinématographique intense dont on ne sort pas indemne (les 10 et 11/10). Moins austère, *Murina* (2021), de la Croate Antoneta Alamat Kusijanović, sur les tribulations d’une adolescente vivant seule avec son père sur une île. Co-produit par Martin Scorsese, le film reçut la Caméra d’or à la Quinzaine des Réalistes du Festival de Cannes (les 18 et 20/10). À noter que deux autres films sont en compétition officielle : *Miracle*, de Bogdan George Apetri (les 12 et 14/10), et Forest-I see you Everywhere, de Bence Fliegauf (les 10 et 13/10). ● Loïc Millot

THÉÂTRE

Magnifiques funérailles

Godefroy Gordet



Avec Renelde Pierlot, mort est une mise en scène théâtrale

On doit l’avouer, le théâtre de Renelde Pierlot prêche les convaincus. Depuis son spectacle *Voir la feuille à l’envers* monté en 2019, dès qu’on lit son nom dans un programme, on signe instantanément. Et la direction des Théâtres de la Ville de Luxembourg est bien tombé d’accord avec nous. Pour leur première création de la saison, les voilà à commander une pièce à la metteure en scène luxembourgeoise, dans le souhait de provoquer une rencontre entre son théâtre et le travail novateur de l’ensemble de musiques contemporaines United Instruments of Lucilin. Et la popote rédigée sur le papier, fonctionne autant qu’en vrai, dans le partout du théâtre des Capucins.

Entre musique contemporaine, texte, théâtre d’espace et danse, voilà le Lucilin et Pierlot investir le moindre recoin du théâtre des Capucins. Comme à son habitude, la théâtrreuse offre un parcours spectaculaire in situ, dans lequel on lui demande de répondre aux questions alertes du cycle « mémoires et résilience », initié cette saison par les TDVL. Au sortir d’une pandémie qui fait encore pleurer tant d’endeuillés, Tom Leick-Burns, maestro du lieu, provoque cette rencontre entre deux personnalités incongrues des scènes luxembourgeoises du théâtre et de la musique contemporaine.

Dans ce « retour à la vie », d’après les mots de Pierlot, la troupe éphémère – ou plus, peut-être – s’attaque à la mort, pour parler surtout de ceux qui vivent avec elle, en l’attendant. La conscience de notre propre fin pousse à interroger la mort. Elle est une expérience irrémédiable et totalement commune aux « provisoires » que nous sommes. Ainsi, Renelde Pierlot s’intéresse au « mourir », les pratiques l’entourant, les croyances qu’associent ceux qui restent, les rites que l’on offre à ceux qui partent, pour qu’il « repose en paix », et tout le decorum associé. Thématique universelle et intemporelle, plus que jamais dans ce contexte, le décor est vite planté quand, au début, les quatre comédiens portant un simulacre de cercueil se frayent un chemin entre les spectateurs impatients dans le foyer, pour ouvrir cette veillée funéraire.

Là devant la chapelle désacralisée devenue théâtre, on parle des morts pour les honorer, et braver notre destin commun. Certaines larmes coulent déjà, les mouchoirs se froissent sur les nez. Chez les crocodiles l’émotion est déjà brutale, en cinq mètres seulement parcourus aux abords des Capucins. Ouvrant les portes du lieu de culte théâtral, on entre dans un nouveau rituel, des pleureuses nous accueillant dans des

gestes flottants et des postures calquées sur les anciennes représentations d’adieux aux décédés.

Pierlot s’empare ainsi de toute une iconographie pour mélanger les cultures, religions, sociétés dans un sens profond de la mise en scène. Ce n’est pas tant une réinvention des rituels qu’une appropriation scénique. Pourtant si les images que la metteure en scène dessine sont fortes et belles, elles n’ont rien de très surprenant non plus. La mort étant tellement symbolisée, esthétisée de partout et depuis toujours.

Accompagné jusqu’au cœur du lieu de la veillée – la scène transformée – autour de nous, tout le monde fait la gueule, *Let Me Die Before I Wake* n’est logiquement pas une marrade et se retrouve à la franche limite du « pousse aux larmes » dans une scène de toilette mortuaire captivante, mais un brin interminable. Une personne dans le public, commence à *kipper*, la chaleur monte sous les projecteurs de scène, autant que les angoisses. La force du spectacle vivant est ainsi faite que le

vrai, en scène, peut nous atteindre au point de nous faire chuter. Néanmoins, Pierlot nous ratrape dans nos émotions – ou les brises c’est selon – en balançant une rapide reprise burlesque d’Antigone, venant détendre l’atmosphère mais aussi flinguer l’immense travail dramatique qui s’installait furieusement. C’est un dommage.

Sur scène ça tient fort. Aucun ne dérape, l’équipe est solide. Rarement on aura vu une telle qualité globale dans la présence scénique, le jeu, la performance au sens large. L’association de cette dizaine d’artistes est symbiotique. Et s’il y a bien une chose que Renelde Pierlot aime à donner à ses interprètes, c’est la liberté d’exprimer leur créativité, et clairement, avec ce casting en or, ça fonctionne merveilleusement bien.

Quand la tristesse nous submerge, que les verres ont été levés en l’honneur de ce qui sont partis, nous voilà guidés vers ce qu’on nous décrit comme « la boîte de nuit »... Une rupture regrettable qui vient tuer ces si belles émotions que la troupe venait de nous offrir. Pourquoi noyer le poisson dans une forme de positivisme forcé ? Pierlot a ce toc dans son théâtre que de ne pas vouloir nous laisser être seulement triste ou heureux, elle veut tout à la fois faire pleurer, puis rire, ne nous laissant que peu de temps pour faire exister les sanglots, nous laisser être submergé par ceux-ci.

Les représentations du genre sont innombrables, et viennent d’un besoin socioculturel que de représenter ce fait inévitable, que de croire à un « ensuite », et d’ainsi convoquer attitudes et rites pour faire corps avec cette inconnue, tout de noir vêtue. Il y a près de dix ans lors de la huitième édition du Festival Hop Hop Hop à Metz, la Compagnie Turbo Cacahuète, avec *L’enterrement de Maman*, nous avait « vacciné » du modèle de représentation saugrenu du registre mortuaire. On a tendance à rendre ces rituels sacrés, inébranlables, impossible à tourner en ridicule et pourtant, dans leur esthétique, méthodologie, programme, ils sont un vivier de possible théâtral. Et Pierlot le prend comme tel, tantôt lieu du premier degré, puis espace de poésie sentimentaliste, et bien-sûr monde de dérision où l’on singe Antigone, fable parmi les fables où la mort est reine mère, et où le personnage éponyme qui finit enterrée vive, sans avoir droit au protocole d’usage. Ces rites, c’est bien là-dessus que s’attarde Pierlot, pour les démystifier certes, mais sans nous permettre de renvoyer dans les cordes tous glossaires positivistes autour de l’enterrement, alors qu’on aurait peut-être préféré pleurer nos morts, pour de bon. ●

Renelde Pierlot aime à donner à ses interprètes la liberté d’exprimer leur créativité et ce casting en or fonctionne merveilleusement bien

T Z E E D E E

Pianissimo

José Voss

Cathy Krier grave l'intégrale des Études pour piano de György Ligeti

Au plus tard depuis l'enregistrement en 2008 de pièces signées Domenico Scarlatti, Joseph Haydn, Frédéric Chopin et Alexandre Müllenbach, nous suivons avec attention, curiosité et intérêt le parcours discographique de Cathy Krier. Or, force est de constater que, d'une gravure à l'autre, les améliorations (approche plus mûrie, volupté sonore plus affirmée, souffle plus franc, autorité plus souveraine) sont patentes, et ce, tant en termes de technique de jeu que de musicalité. De cette fascinante évolution pianistique, de ce net désir de dépassement, on ne voudra pour preuve que le CD que la talentueuse pianiste de chez nous vient de consacrer aux 18 incroyablement acrobatiques *Études pour piano* de György Ligeti, jouées tout en finesse de toucher et en exactitude rythmique.

Grâce à son tempérament coloriste, la pianiste utilise à bon escient son sens de l'architecture pour ciseler des Études d'une grande qualité technique

Ce qui frappe, de prime abord, dans ce sommet absolu de la création ligetienne pour piano, en plus du sens inouï de la virtuosité, c'est l'esprit de recherche et d'innovation. Ces pièces marquent, en effet, un changement d'orientation esthétique, qui conduisit le compositeur à se qualifier, non sans malice, de « traître envers l'avant-garde » ! Elles se distinguent, par exemple, par le souci inédit de relier écriture et perception, ou encore, par la volonté de conjuguer des sources d'inspiration multidimensionnelles aussi diamétralement opposées que la théorie scientifique du chaos et les mathématiques fractales, d'une part, et la musique populaire des Balkans (notamment la danse typique du folklore magyar qu'est le *verbunkos*) et de l'Afrique subsaharienne, d'autre part. Le résultat de ce syncrétisme tient en trois mots : polyrythmie, polytonalité, polymodalité. Ce qui ne manque pas de constituer un énorme défi pour l'interprète.

À l'instar de Debussy, Ligeti confère à ses *Études* des titres parlants à l'imagination, qui en soulignent le caractère fantastique ainsi que le pouvoir de séduction en créant un univers poétique à connotation synesthésique. L'écriture des trois *Livres* qui les composent – chacun formant un cycle cohérent et non pas une simple juxtaposition de morceaux disparates – s'étend sur plus de 17 ans.

Le premier recueil (1985) débute par *Désordre*, une étude dont l'absence redoutable de métrique met, d'entrée de jeu, l'art de l'interprète à rude épreuve. Exécutée avec maestria, elle illustre bien les qualités de lisibilité de notre pianiste, et ce, à la faveur d'un équilibre subtil entre élégance et brio, entre tension (assurée par le procédé de prolifération) et sécurité (garantie par la réitération du canevas de base). Parmi les highlights du

premier livre, on signalera *Touches bloquées*, dont la patte féline de Cathy fait ressortir la dimension ludique, tout comme elle excelle à mettre en avant *l'ostinato* dans *Fanfares*, dans *Arc-en-ciel*, les contre-chants insoupçonnés, ou, dans *Automne à Varsovie* (où règne, dans le sillage de Chopin, le radicalisme propre au genre de l'étude), les complexes textures contrapuntiques.

D'une virtuosité étourdissante, tant y prédominent des tempi ultra-rapides ainsi que des contrastes dynamiques saisissants, le *Livre II* démarre sur les chapeaux de roue (*Vivacissimo*), avec un audacieux *aggiornamento* harmonique (*Galamb borong*), suivi d'un renouvellement d'une belle plénitude cinétique (*Fèm*), de méandres à donner le tournis (*Vertige*), de circonvolutions vertigineuses (*Zauberlehrling*) et d'arabesques d'une ardente utopie totalisante (*Columna infinita*), le tout magistralement investi par Cathy Krier.

Le troisième et dernier *Livre*, en revanche, est composé de plages de musique planante conçue sous le signe d'une micropolyphonie définie par des « surfaces de timbres » statiques, d'étendues de couleurs et d'épaisseurs très diverses. Il apporte ainsi, à l'exception des deux ultimes numéros (*À bout de souffle* et *Canon*), une sorte d'apaisement, de sérénité, de tranquillité après la tempête, faite à la fois de simplicité (conquise, s'entend, de haute lutte) et d'amenité. Une musique magique, sortie on ne sait d'où, dans laquelle la jeune femme native de Schuttrange réussit, grâce à une intuition toute féminine, à ménager des sommets d'émotion musicale à se pâmer.

Grâce à son tempérament coloriste, notre pianiste utilise à bon escient son sens inné de l'architecture spatiale pour ciseler des *Études* de grande qualité technique et d'une insigne classe musicale. On pourra s'étonner, quelquefois, de tel ou tel excès de vivacité, confondant vitesse et précipitation. Mais cette peccadille n'obère en rien la lisibilité du propos et n'est nullement préjudiciable à l'expression d'une sensibilité lyrique originale.

De la « jeune lionne en passe de se faire les griffes à l'entame d'une carrière prometteuse où tout reste à faire », comme nous l'écrivions ici-même, il y a treize ans, à l'occasion de l'un de ses tout premiers enregistrements (*Concerto n° 4* de Beethoven), de la gamine fraîche émoulue de la classe de virtuosité de Pavel Gililov à la musicienne accomplie, arrivée aujourd'hui, non seulement dans la force de l'âge, mais encore au sommet de son art, il y a un cheminement *per aspera ad astra*, dont le présent album Ligeti permet de prendre toute la mesure.

Un pur bonheur, que cet album. À écouter, toutes affaires cessantes. En boucle et sans modération. ●

Enregistrement réalisé en juin et octobre/novembre 2020, dans la salle de musique de chambre de la Philharmonie de Luxembourg. Minutage : 57'52. Prise de son : Holger Urbach. Image acoustique épanouie et haute en relief sonore. Excellente notice bilingue allemand-anglais, signée par la pianiste, laquelle, en l'occurrence, se double d'une musicologue

L'album György Ligeti *Études pour piano* Cathy Krier (Label CAVI-music, DDD, 2020 ; référence : 8553036) est vendu 19,99 euros



Cathy Krier, lauréate du Global Project Grant 2021 en musique classique





Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 11.11.2021 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :
Le Fonds Belval
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
tél. : +352 26840-1
email : soumission@fonds-belval.lu

Intitulé :
Soumission relative aux travaux de fourniture, pose et configuration d'installations multimédia dans l'intérêt du Plancher de coulées du Haut Four-neau A situé à Esch-Belval.

Description :
– Travaux d'installation d'équipements multimédia.

Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées dans les documents de soumission.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Dossier de soumission à télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Réception des offres :
La remise électronique des offres est autorisée pour cette soumission via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu). Les offres portant l'inscription « Soumission pour... » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date de publication de l'avis 2101887 sur www.marches-publics.lu :
04.10.2021



Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Services

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 09.11.2021
Heure : 10.00 heures

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Soumission relative aux services d'entretien des plantations de la Terrasse des Hauts Fourneaux sur une période de 3 ans à Esch-Belval.

Description succincte du marché :
– Entretien des plantations.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Dossier de soumission à télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées au cahier des charges.

Réception des offres :
La remise électronique des offres sur le Portail des marchés publics est obligatoire pour cette soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
04.10.2021

La version intégrale de l'avis n° 2101926 peut être consultée sur www.marches-publics.lu



Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 10.11.2021
Heure : 10.00 heures

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Soumission relative aux travaux de cloisons sèches dans l'intérêt de la construction du Media Center de la Maison des Sciences humaines à Esch-Belval.

Description succincte du marché :
– Travaux de cloisons sèches avec performances acoustiques.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Dossier de soumission à télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées au dossier de soumission.

Réception des offres :
La remise électronique des offres sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu) est obligatoire pour cette soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
04.10.2021

La version intégrale de l'avis n° 2101882 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 05.11.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de remise à neuf des toitures plates pour installations photovoltaïques à exécuter dans l'intérêt de l'École européenne à Luxembourg-Kirchberg.

Description succincte du marché :
– Installation de chantier et protection ;
– Démolition de toiture ca. 11 400 m² ;
– Rénovation de toiture (laine de roche et EVA) ca. 11 400 m² ;
– Toitures vertes ca. 6 800 m² ;
– Couvertines en aluminium ca. 1 400 ml.
La durée des travaux est de 260 jours ouvrables, à débiter pour le mois d'avril 2022.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
04.10.2021

La version intégrale de l'avis n° 2101907 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Fournitures

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 04.11.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Fourniture d'énergie électrique BT et MT pour les années 2022, 2023 et 2024 dans l'intérêt de divers bâtiments au Luxembourg – Lot ETAT.

Description succincte du marché :
– Fourniture de 163,4 GWh répartis sur 3 ans.
La durée du marché est de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu)

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
04.10.2021

La version intégrale de l'avis n° 2101957 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Fournitures

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 04.11.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Fourniture d'énergie électrique BT et MT pour les années 2022, 2023 et 2024 dans l'intérêt de divers bâtiments sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse – Lot MENJE.

Description succincte du marché :
– Fourniture de 88,4 GWh répartis sur 3 ans.
La durée du marché est de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
04.10.2021

La version intégrale de l'avis n° 2101955 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Fournitures

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 08.11.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Fourniture d'énergie électrique BT et MT pour les années 2022, 2023 et 2024 dans l'intérêt de divers bâtiments publics – lot ABP.

Description succincte du marché :
– Fourniture de 69,6 GWh répartis sur 3 ans.
La durée du marché est de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
07.10.2021

La version intégrale de l'avis n° 2101972 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Fournitures

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 08.11.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Fourniture de gaz naturel pour les années 2022, 2023 et 2024 dans l'intérêt de divers bâtiments publics (lot GAZ).

Description succincte du marché :
– Fourniture de 356,1 GWh, répartis sur 3 ans.
La durée du marché est de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
07.10.2021

La version intégrale de l'avis n° 2101975 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 10.11.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de modernisation de l'éclairage de l'aréna à exécuter dans l'intérêt du Centre national sportif et culturel d'Coque à Luxembourg

Description succincte du marché :
– Démontage de l'éclairage existant sur passerelle ;
– Installation du nouvel éclairage à projecteurs LED ;
– Confection de nouveaux tableaux et câblage de distribution.
Le début des travaux sur chantier est prévu pour début juillet 2022.
Le délai global est de 130 jours ouvrables à compter de la notification de la commande.
Les travaux sont adjudgés en bloc à prix unitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
07.10.2021

La version intégrale de l'avis n° 2101989 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Das Ende

Marc Trappendreher

In Not Time To Die ist James Bond nur mehr ein Schatten im Totenreich seiner eigens nach ihm betitelten Filmreihe



Lashana Lynch und Daniel Craig : zweimal 007

No Time To Die – wohl kaum ein Filmtitel dieser nun fast sechzig Jahre andauernden Reihe beschreibt seinen Helden treffender: James Bond, dieser unsterbliche Agent, geboren im Kalten Krieg, bestreitet unter der Regie von Cary Fukunaga sein mittlerweile fünfundzwanzigstes Abenteuer. Wahrlich, Bond war seit seinem ersten Auftritt in *Dr. No* (1962) schlichtweg zu beschäftigt, um zu sterben – immerhin geht es auch in diesem Abenteuer um nichts anderes als die Rettung der Welt. Deshalb ist auch der idyllische Ruhestand, den Bond in Italien genießt, schnell wieder vorbei. Sein ehemaliger Kollege bei der CIA, Felix Leiter (Jeffrey Wright), bittet ihn um Hilfe, einen gefährlichen russischen Wissenschaftler ausfindig zu machen,

der im Auftrag des größtenwahnsinnigen Safin (Rami Malek) agiert, und es ist dieser Safin, der danach trachtet, die Welt in ein fürchterliches Chaos zu stürzen...

Wir wissen seit *Casino Royale* (2005), dass der Daniel-Craig-Bond doch eigentlich ein Mensch wie du und ich ist, der sich nichts sehnlicher wünscht als eine ganz und gar friedvolle, bürgerliche Existenz. Nichts ist weniger utopisch. So stellt sich denn auch heraus, dass die mysteriöse Madeleine (Léa Seydoux), die noch in einer allzu trügerisch-heilvollen Geste am Ende von *Spectre* (2016) mit Bond im Aston Martin davonfährt, eine ganz zwielichtige Person ist, die Bond das Herz

bricht. Der von Billie Eilish interpretierte Titelsong ist in dieser Hinsicht vielsagend. Seit *Casino Royale* (2005) dürfte diese Wendung kaum überraschen, es ist nur noch mehr Seelenpein für diesen ohnehin schon gemarterten Agenten (*d'Land* vom 4.12.2020). Und diese Romanze lässt *No Time To Die* stärker als irgendein anderer Bond-Film in die Gefilde des Melodramas abdriften; mit einem Super-Agenten-Film, der immer schon in seiner Essenz auf Superlativen gründete und ohne überdeutliche Ironie überhaupt nicht auf der Leinwand funktionieren könnte, hat dieser Film nur mehr wenig gemein. Wenn mit *Skyfall* (2012) die Grabsteine der Eltern Bonds ins Bild gesetzt werden, dann hat er zweifelsohne einen Ursprung, und wer einen Anfang hat, hat auch ein Ende. *No Time To Die* – ja, die Lüge steckt bereits im Titel.

Und darin liegt die Krux und gleichzeitig die letzte Konsequenz in dieser narrativen Sackgasse, die mit *No Time To Die* nun endgültig erreicht ist. Er schließt die Filme der Craig-Reihe ab und lässt ebenso auf einen Abschluss der Formel „Bond als Mensch“ in Aussicht stellen, folglich könnte er 007 – der Titel ist insofern ausblickend bedeutsam – für weitere Abenteuer wieder unsterblich machen. Bond war nie Mensch, durfte es nie sein, wie sonst konnte er über entsprechend viele Jahre als Projektionsfläche für derart viele Männer- und Frauenfantasien erhalten? Wie sonst konnte er sich so grazil am Puls der Zeit bewegen? Um es lapidar zu sagen: Wenn James Bond sich die Zähne putzt oder obendrein noch im Dienste der Kinderküche agiert, dann ist das Ende nahe.

„Continuity and change“ – so bringt James Chapman den Erfolgsfaktor der Reihe auf den Punkt¹. Hier nun aber kommen sich die Anforderungen des „change“ und des „continuity“ unrettbar in die Quere.

Nachdem Christopher Nolan seinem Publikum mit John David Washington in *Tenet* bereits den schwarzen männlichen Bond gegeben hat, kennzeichnet *No Time To Die* das Erproben identitätspolitischer und allzu pseudofeministischer Geschlechtervarianz. Es ist die schwarze Agentin Nomi (Lashana Lynch), die den Doppelnull-Status und damit die Lizenz zum Töten errungen hat. Seit zwei Jahren nun ist sie im Dienste

Wenn mit *Skyfall* die Grabsteine der Eltern Bonds ins Bild gesetzt werden, dann hat er zweifelsohne einen Ursprung, und wer einen Anfang hat, hat auch ein Ende. *No Time To Die* – ja, die Lüge steckt bereits im Titel

ihrer Majestät tätig. Überhaupt will der Film mit Bond abrechnen, er wirkt wie aus der Zeit gefallen, ja sein Name scheint in Vergessenheit zu geraten. Der Film verhält sich wie im Konflikt mit sich selbst und dem Darsteller Daniel Craig, und mit dem Männlichkeitsbild, das er verkörperte und welches nun korrigiert werden muss. Bond wird gleichsam von den Faktoren des Zeitgeistes, die für die Reihe immer schon konstitutiv waren, ins Abseits gedrängt. Er ist nur mehr ein Schatten im Totenreich seiner eigens nach ihm betitelten Filmreihe. ●

¹ Chapman, James (2007): *Licence To Thrill. A Cultural History of the James Bond Films*. London: I.B. Tauris

LUXEMBURGENSIA

Harmlose Geschichten

Claire Schmartz

Ein Hörbuch der luxemburgischen Autorin Marie-Henriette Steil

Über das Leben der Autorin Marie-Henriette Steil, die 1930 im Alter von nur 32 Jahren an einem Blutsturz starb, ist wenig bekannt. Geblieben ist nur eine einzige Fotografie, die sie mit ihrem Dackel, einer modischen Kurzhaarfrisur und einem Panama-Hut zeigt. Ein weites weißes Kleid, freie Arme. Sie trat modern auf, verkörperte weibliche Modetrends und blieb unverheiratet – und das in den 1920-er Jahren, eine Wendezeit, auch in Luxemburg, auf die wir als Goldenes Zeitalter zurückblicken. 1919 wurde in Luxemburg zum Beispiel das Wahlrecht für Frauen eingeführt, und so steht Marie-Henriette Steil für eine junge Generation, die ihre Freiheit und Unabhängigkeit erkämpfte und verteidigte. Die Autorin schrieb für deutsche Zeitungen sowie die *Luxemburger Zeitung*, *Les Cahiers luxembourgeois*, *Jonghêmecht*, *Junge Welt* und das *Tageblatt*.

Es ist ein angenehmes, mit ruhiger Stimme erzähltes Hörbuch mit zahlreichen, recht kurzen Geschichtchen

Jetzt hat der Centre national de littérature ihr längst vergriffenes Buch *Tier und Mensch – harmlose Geschichten* als Hörbuch herausgegeben. Das Buch erschien erstmals 1926 beim damals renommierten Xenion-Verlag in Leipzig, mit Illustrationen von Gust (Auguste) Trémont, grob geschnittenen Lithografien, die Tiere zeigen. Heute, fast 100 Jahre später, liegt eine Hörfassung von Steve Karier vor. Schon zuvor hatte der Schauspieler, Regisseur und Sprecher Steve Karier wichtige Werke der luxemburgischen Literatur des 19. und 20. Jahrhunderts vertont, Michel Rodanges *Renert* oder *Schacko Klak* von Roger Manderscheid. Der Rückgriff zu den *Harmlosen Geschichten* macht also nicht nur das Werk der Autorin überhaupt wieder zugänglich, sondern etabliert Marie-Henriette Steil auch als bedeutende Figur der Literaturgeschichte Luxemburgs im frühen 20. Jahrhundert.

In den Kurzgeschichten werden Menschen, Tiere und Pflanzen untersucht: In kleinen Szenen wird das Innenleben der Figuren vor einer großen Herausforderung geschildert, etwas passiert oder wird unternommen, woraus schlussendlich eine Moral der jeweiligen Geschichte hervorgeht: zumeist süffisante, knappe Beobachtungen über das menschliche Miteinander, schnippsche Kommentare, humorvolle Betrachtungen oder Denkanstöße. Tiere treten wie Menschen auf, ein Seepferdchen wird zu einem emanzipatorischen Einzelkämpfer und hinterfragt die Sphären der Geschlechter, es geht um Liebe und Eifersucht in einem Zirkus, um die Bedeutung von Freiheit für ein Äffchen, das in einem Käfig sitzt, und um Zusammenhalt.

Dabei merkt man der Sprache an, dass sie schon etwas älter ist, und doch passt der Tonfall zu der

Märchenform und den Tierfabeln, der schmunzelnd-belehrenden Stimme dieser Geschichte und dem Ton des Erzählers. Es ist ein angenehmes, mit ruhiger Stimme erzähltes Hörbuch mit zahlreichen, recht kurzen Geschichtchen, die man zwischendurch oder hintereinander hören kann – und gleichzeitig eine Gelegenheit, eine Zeit und ihre Autorin kennenzulernen, in verwunschene Allegorien und Orte einzutauchen, vom Zirkus bis in eine Wunderland-artige Welt, und die Menschen durch die Augen der Tiere zu betrachten. ●

Marie-Henriette Steil: *Tier und Mensch. Harmlose Geschichten*. Gelesen von Steve Karier. MP3-CD und Download. CNL (2021). 20,00 Euro



Le Grand-Duché de Luxembourg n'a jamais été une puissance coloniale, mais il fut largement associé à la politique coloniale de la Belgique. De nombreux Luxembourgeois partirent s'installer au Congo belge entre 1880 et 1960. Missionnaires, ingénieurs, commerçants, artisans et même fonctionnaires coloniaux, ils participèrent en grand nombre à la colonisation en Afrique centrale.

Dans la première monographie consacrée à l'aventure coloniale luxembourgeoise au Congo, l'historien Régis Moes retrace l'histoire des colons luxembourgeois et analyse leur statut légal au Congo belge, la composition socioprofessionnelle de leur groupe, mais aussi la propagande coloniale faite au Grand-Duché.

Cette colonie qui nous appartient un peu
La communauté luxembourgeoise au Congo belge 1883-1960

Ce travail de recherche de 438 pages illustrées, primé meilleur mémoire de Master 2 par la Fondation Robert Krieps en 2010, vient d'être réédité et est à nouveau disponible en librairie au prix de 35 euros ou sur land.lu

Sur un air d'Amsterdam

Mylène Carrière

Dans le quartier d'la Gare
Y a des passants qui trainent
Leurs espoirs qui fanent
Au large des regards

Dans le quartier d'la Gare
Y a des mendiants qui dorment
Leurs regards hagards
Sur les trottoirs difformes

Dans le quartier d'la Gare
Y a des lurons qui boivent
Et qui boivent et reboivent
Et qui reboivent encore

Dans le quartier d'la Gare
Y a le monde qui s'y croise
On y parle ,on se toise
À tous les égards

Et ça sent le curry,
la pizza et les roses
Des commerces virtuoses
Dans le quartier d'la Gare

Faute de port, Luxembourg a sa gare, plus précisément son quartier de la Gare. Régulièrement sous les feux des projecteurs de la presse nationale et de tous les débats politiques, on y vit, on y danse, on y mange, depuis toujours et pour toujours. N'en déroge à la règle, les quartiers des gares et des ports sont les lieux de toutes les rencontres, tous les vices, tous les fantasmes, des lieux de l'abandon de soi et de l'enivrement. Dans ce quartier du sud de la capitale, au plus grand nombre de nationalités, de langues parlées et de coutumes, on y croise toutes les couches sociales, toutes les histoires et tous les visages de la capitale. Des ruelles sombres à la place de jeux, en

passant par les commerces bigarrés, ce quartier de la capitale est unique en son genre et vaut le détour. Il lutte, tant bien que mal, pour ne pas se transformer en cité dortoir et dormante, malgré une gentrification inévitable. Ses contours ont bien évolué ces dernières années, les traditionnels cabarets et autres refuges des oiseaux de nuits ont cédé petit à petit leurs places à de flamboyants projets immobiliers d'entreprise ou d'habitation, ou à de nouveaux commerces, de bouche pour la plupart.

Quelques soient les volontés politiques et économiques, le quartier a fort caractère et reste, encore aujourd'hui, l'endroit de tous les possibles. Y flâner est une véritable invitation au voyage, une épopée, à travers les restaurants et commerces aux couleurs et aux senteurs d'ailleurs. C'est l'endroit où le commerce clandestin, de la chaire et autres vagabonds côtoient les cols blancs et les habitants des beaux quartiers venant en expédition les samedis notamment, faire leurs provisions dans les commerces parmi les plus raffinés que compte la capitale (et ce, en toute légalité). On y trouve, par exemple, les fruits et légumes les plus en vue et les plus chers de la capitale, mais aussi jusqu'à peu des rares poissonneries. C'est aussi le lieu de toutes les rencontres, les habitants se connaissent par cœur, se saluent, se parlent, s'engueulent parfois ou souvent, les commerçants appellent au moins la moitié des résidents et acteurs du quartier par leurs prénoms et savent leurs préférences. Au moindre bruit suspect, tout le monde est aux fenêtres, se souciant de l'inhabituel dans cet univers déjà singulier. C'est une véritable ville dans la ville, où la bienveillance autant que la curiosité est de mise.

Dans ce coin insolite, chacun y a ses quartiers et sa place, les Italiens, les Portugais, les Cap ver-

diens, les Africains, les Asiatiques, les riches et les pauvres, les ouvriers, les anciens ouvriers, les femmes de ménage, les anciennes hôtesses de cabaret, les barmen, les cadres supérieurs, les artistes, les banquiers, les femmes au foyer, les hommes au foyer, les prostituées, les policiers, les immigrés, les immigrants. À la nuit tombée, on entend les fous rires qui s'élèvent dans l'entrechoc des verres

des bières, de vin ou autre breuvage, sur de la musique parfois discutable et à des heures souvent indues. Et quand l'ivresse se fait trop lourde, ce sont d'autres lumières qui viennent éclairer le quartier, que celles des cabarets et bars du coin. Si la pandémie a quelque peu endormi les frasques nocturnes, les échos des fêtards ne tardent pas à se refaire entendre, n'en déplaise aux nouveaux habitants qui n'avaient pas encore connu la face enivrée et enivrante du quartier.

L'enfant terrible de la capitale est difficile à contenir et à discipliner, s'il est possible de discipliner un caractère intrinsèque, il est un véritable enjeu et faire valoir politique tant au plan communal que national. On y a fermé des rues à la nuit tombée pour limiter la prostitution, on y a ajouté

une présence policière jour et nuit, on y a fait des réunions, beaucoup de réunions et encore des réunions avec politiciens et hauts dirigeants, la solution idéale n'existe pas. Cependant, la tâche est immense, celle de trouver un équilibre fragile et délicat pour assurer la pérennité du quartier, son développement, sans perdre son identité. On en parle beaucoup, en bien ou en mal, le plus souvent en mal, on parle de rats et de danger, d'insécurité, de situations invivables sans parfois les vivre. Dans le quartier de la gare, cependant, on y vit, on y mange, on y boit, on y rit, on y nait et on y meurt.

Dans le quartier d'la Gare

Dans le quartier d'la Gare ●



Un quartier à part dans la géographie de la ville

Stil

L'ÉVÉNEMENT



The World's 50 Best

Singapore 2019. Antwerp 2021. It has been 2 years and 3 months since the last edition of World's 50 Best Restaurants – the London organization that awards the greatest dining destinations on Earth. Differently from other gastronomic rankings, the “World 50 best” is the only event of its kind that has a similar fascination and recognition as the Michelin Guide. In 2019, in Singapore, the winner was Mauro Colagreco and

his restaurant Mirazur in Menton (France), which at the time scored a double win with the recognition of the third Michelin star, received shortly before. Same fate for this year's winner: Rene Redzepi's Noma 2.0, crowned (belatedly) with 3 macarons a bit less than 3 weeks ago (photo :Ditte Isager). The Copenhagen brand, already holder of the title for 4 non-consecutive times with Noma 1.0 (the restaurant changed location in 2018), ends up once and for all in the empyrean of the so-called «Best of the Best», the Hall of Fame compiled of previous winners, out of future competitions as per the new regulation. Redzepi is not the only winner of this nineteenth edition: Jeremy Chan's Ikoyi in London with his West-African inspired cuisine is the “One-to-watch” restaurant, Pia Leon from Kjölle in Lima the “Best female chef” and Dominique Crenn from the homonym restaurant in San

Francisco the “Icon of the year”. Final mention for the highest new entry in the extended “Best 100” ranking with Alchemist 2.0 by chef Rasmus Munk (30 years old!) in Copenhagen at number 58. The restaurant opened just shortly after the 2019 list came out and, in the meantime, was immediately awarded two Michelin stars thanks to its ultra sensorial dining experience and execution excellence. One of the toughest reservations worldwide to snag at the moment! gf

L'OBJET

Hula Hoo

Les bars et bistros sont bien évidemment des lieux de socialisation. Les jeux de société, avec des cartes ou des dés sont de

plus en plus plebiscités y compris par les jeunes. En misant sur ces deux constats, et pour inciter les clients à poser leur téléphone portable et à se parler, donc à rester (et consommer) plus longtemps, la Fédération Horesca, aidée par l'association Spillfabrik, élit chaque année le meilleur *Bistrospill*, ou jeu de bar. Un jury de journalistes et d'amateurs de jeux se réunit pour sélectionner le jeu qui sera proposé aux clients des cafés : des règles simples et peu discutables, un matériel qui ne risque pas trop de s'abîmer, des parties courtes qui donnent envie de recommencer... sont quelques uns des critères retenus



pour choisir parmi les jeux édités dans l'année. Cette année Hula Hoo remporte la mise devant Jinx, Piratz, Biss 20 et Coyote. Ce jeu de cartes qui mélange hasard et stratégie a été créé par le Luxembourgeois Jacques Zeimet, déjà auteur de plusieurs jeux à succès. Il s'agit de vider sa main au plus vite en piégeant les autres joueurs pour les obliger à piocher des cartes. fc

L'ANNIVERSAIRE

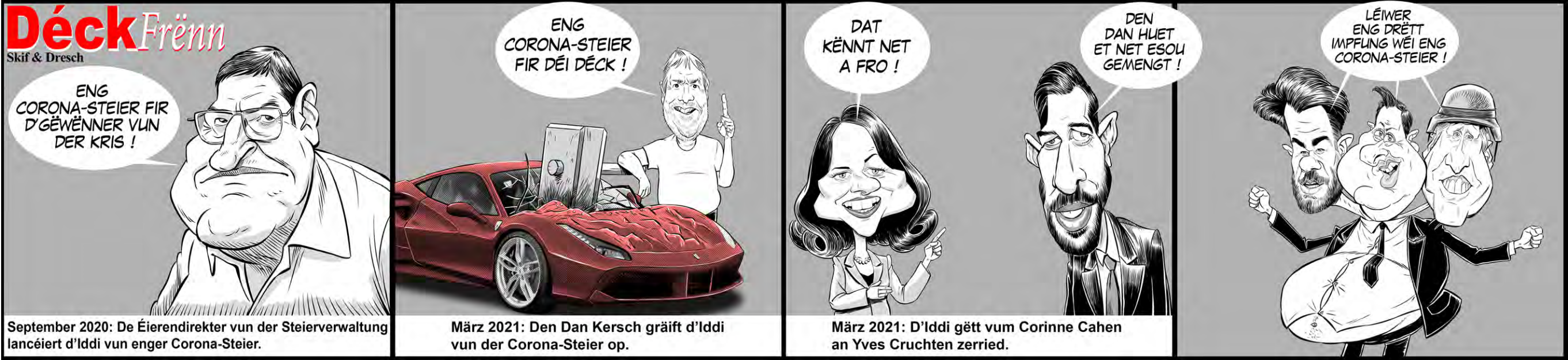
10 ans du Kyosk

C'est un cube de béton, ouvert comme une bouche gourmande, à la décoration graphique verte, posé à l'orée du parc central du Kirchberg (photo: kyosk.lu). Voulu et financé par le Fonds du Kirchberg, construit par Polaris

Architects, le lieu a vu passer fêtards et familles, amateurs de pétanque et employés du quartier, jeunes et moins jeunes qui apprécient tous le cadre et l'ambiance qui y règne. Depuis dix ans, Manu Da Costa veille aux destinées du lieu en y apportant des événements fédérateurs (les coupes du monde et d'Europe de football, les fêtes nationales célébrées avec des spécialités de divers pays, un tournoi de Pétanque, des DJ's du cru...), mais aussi une touche un peu particulière dans les propositions solides et liquides. Le pastis et le rosé y sont érigés en saints patrons, mais les bières artisanales et les sodas ne manquent pas. Le manger a connu des fortunes diverses au fil des ans, de l'éphémère (et incongru) Boucher végétarien, aux flammekueche en passant par des burgers et des barbecues. Il a su y fédérer une communauté



qui connaît le nom du chien de la maison (Dali, hélas disparu), qui tarde quand le soleil se couche, qui surveille les enfants des autres et qui sait qu'il ne faut pas traîner quand la cuisine vous appelle... Les dix ans seront fêtés ce week-end avec de la musique, un diaporama rétrospectif, une équipe motivée. Une manière aussi de clôturer une saison un peu difficile entre masques et météo capricieuse et d'annoncer une suite hivernale sous chapiteau avec ambiance musette et spécialités fromagères. fc



[illegible]

Au service des publics

France Clarinval

Pendant plusieurs mois, les musées ont été fermés. Puis ils ont eu à limiter les accès à leurs salles. Comme le reste de la société, les institutions culturelles ont dû réinventer leur rapport aux visiteurs : expositions en ligne, copie 3D des salles, des newsletters, conférences et visites en *livestream*, activités et jeux sur les réseaux sociaux. L'arsenal développé par les services des publics a prouvé l'importance de leur mission et a rebattu les cartes. Le public (qui, partout dans le monde, avait du temps à tuer), s'est découvert de nouveaux attraits pour des lieux qu'il ne connaissait pas, pour des artistes dont il ignorait l'existence. Un regain d'intérêt qui a bénéficié aux plus actifs et aux plus inventifs. Les musées sont devenus, aux yeux de leur communauté, un symbole de la créativité collaborative et bienveillante. Le public et les politiques ont réalisé l'importance des musées : on apprécie d'autant plus ce dont on a été privé.

Une enquête de l'ICOM (Conseil international des musées) montre ainsi que la disparition des collections: « plus de bibliothèques, d'archives, de musées, d'objets précieux dans les temples, dans les centres culturels ou au sein des communautés » aurait au moins un impact « important » pour 90 pour cent des personnes interrogées (2400 personnes dans 103 pays). Même s'il s'agit probablement d'un public déjà « captif », l'enquête ayant été menée dans le cadre du projet *Nous tenons à nos collections*, cela donne un bon espoir quand à la place des musées dans la société.

Les salles ont rouvert, les groupes de visiteurs sont à nouveau admis. Les questions autour de l'accueil (pas seulement sur les protocoles sanitaires), la médiation, l'acquisition et la fidélisation des publics sont plus que jamais d'actualité. Les expériences menées pendant les 18 mois passés ont permis de développer de nouvelles compétences et de tenter de nouvelles expériences qui s'avèrent utiles aujourd'hui. Le temps suspendu a aussi été le moment pour les curateurs et responsables de collections de s'interroger sur leur rôle et influence à une époque marquée par l'évolution débridée des technologies et par les questions sociétales autour de la diversité et de l'inclusion. On ne peut plus penser une exposition aujourd'hui comme en 2019. Le musée doit se faire éthique et citoyen, se penser comme un espace public, vivant, en termes de collaboration, de participation et d'ouverture.

La visite d'un musée ne peut ainsi plus se résumer à un parcours passif, mais doit devenir une expérience, pendant laquelle le visiteur devient acteur. Si le visiteur vient d'abord pour voir des œuvres d'art, éprouver des émotions, apprendre, comprendre, confronter des idées (la liste n'est pas exhaustive), il s'attend à une expérience plus large, plus sociale (avec les proches, les artistes, le personnel de l'institution culturelle...) et globale (avec des aspects périphériques, l'ambiance, le bar, la boutique). La Nuit des musées, dont on célèbre les vingt ans cette année, rappelle la pertinence de cette association « expérience-interaction » dans l'offre culturelle.

Index

23

Génération nuit

Vingt ans de Nuit des musées
France Clarinval

24

Flash back

Dans les archives photos de la Nuit des musées

25

Profession médiateur

Portrait de Jean-Marc Arnaudé
France Clarinval

26

Entre planche de salut et cerise sur le gâteau

Comprendre la médiation culturelle
Céline Schall

28

La médiation, ça s'apprend

Une formation de médiateur culturel est lancée à la House of Training
France Clarinval

Nouveaux enjeux de la médiation

Cinq responsables de services des publics nous répondent
France Clarinval

29

Assurer une meilleure documentation de la création

Le futur Lëtzebuerger Konschtarchiv
Lucien Kayser

30

Remix Résistance

Dans le chantier du futur Musée national de la Résistance
Marianne Brausch

31

Dreschflegel in der App

Die deutschen Heimatmuseen werden digitalisiert
Martin Ebner

32

Bonne chance aux headhunters

Qui pour succéder à Suzanne Cotter au Mudam?
Lucien Kayser

Agenda

Tout savoir sur la Nuit des musées

33

L'agape au musée, un secteur négligé

Un rendez-vous manqué à la cafeteria
Claude Neu

34

„Ausstellen heißt übersetzen“

Ein Gespräch mit der Leipziger Religionswissenschaftlerin und Kuratorin Katja Triplett
Laurent Mignon

35

Construire un musée pour construire une nation

L'exemple des pays du Golfe
Laurent Mignon





Danser dans un musée, sacrilège ou nouvel élan ? (ici en 2016)



Première expérience au musée (ici en 2014)

Génération nuit

France Clarinval

C’est un des rendez-vous culturels qui attire le plus de monde tout en désacralisant l’institution muséale : la Nuit des musée fête cette année ses vingt ans au Luxembourg

Si Jo Kox n’avait pas été un amateur de marathons, on n’aurait peut-être pas de Nuit des musées au Luxembourg. L’anecdote peut prêter à sourire, mais la genèse de l’évènement est bien là. En allant à Bonn courir un marathon en avril 2001, celui qui est devenu Premier conseiller au ministère de la Culture a découvert la Nuit des musées, la veille de la course, dans l’ancienne capitale allemande. « La première Nuit des Musées avait en fait eu lieu à Berlin en 1997. Depuis lors, près de 150 villes européennes ont sauté le pas pour permettre un rapprochement en douceur entre musées et publics », rappelle-t-il. Le tout jeune groupement « d’stater muséëën », dont l’objectif était d’abord d’harmoniser les programmes et les horaires des musées membres pour améliorer les services au public, et dont le même Jo Kox était le coordinateur, a été d’emblée désigné pour organiser cet événement. Les cinq musées que comptait la capitale à ce moment-là (le Mudam et le Dräi Eechelen n’étaient pas encore ouverts) ont embrayé le mouvement. Avec pas loin de 6 000 visiteurs lors de cette première édition de 2001, on peut dire que l’initiative a été un franc succès. Les années suivantes ont confirmé l’engouement pour cette manifestation avec une fréquentation dépassant les 15 000 visiteurs lors des années fastes, « alors qu’une ville comme Munich, par exemple, a comptabilisé 20 000 visiteurs en 2013 », compare Jo Kox.

Pourtant, l’idée de départ ne faisait pas trop l’unanimité ou du moins était considérée comme audacieuse voire révolutionnaire : la mission d’un musée est de collectionner, préserver, présenter des œuvres, pas d’organiser des événements, de faire venir musiciens, comédiens ou danseurs, encore moins la nuit ! Certains membres du personnel étaient aussi réticents à travailler à des « horaires de bistrot ». Mais le succès et l’enthousiasme du public, la qualité de la programmation artistique ont eu raison des récalcitrants. Cela correspond à une tendance profonde pour les musées de proposer autre chose que des expositions et de jouer la carte de l’évènement pour attirer un nouveau public. Un public qui, dans le meilleur des cas, reviendra de jour ou visitera d’autres musées. « La Nuit des musées ne fait que confirmer ce que la recherche affirme depuis des décennies : la médiation basée sur l’évènement est redoutablement efficace si l’on vise à rétablir les liens perdus entre un passé apparemment statique et une réalité contemporaine et immédiate », confirme l’initiateur.

Au fil des années, les organisateurs se sont escrimés à ne pas répéter les mêmes programmes et à trouver de nouveaux artistes à inviter, de nouveaux espaces à faire découvrir, de nouvelles collaborations à tisser. « Il fallait faire du musée le décor d’une culture qui a lieu en direct ». Pour les artistes invités, la Nuit des musées a souvent été un tremplin, une occasion de se montrer devant un public, certes pas toujours très attentif, mais souvent plus jeune, qui ne fréquente pas forcément les lieux de culture. La commande leur imposait de réaliser une création inédite, généralement en lien avec ce qu’il y avait sur les murs. Plusieurs artistes de talent (musiciens, danseurs, performeurs et autres), débarqués tout fraî-

chement sur la scène locale, ont ainsi pu célébrer leurs débuts à l’occasion d’une des Nuits des musées. La liste des artistes participants depuis vingt ans est longue de six pages et nous rappelle des noms qui ont parcouru bien du chemin depuis. Les musées et centres d’art du Luxembourg connaissent un net rajeunissement de leurs visiteurs et la Nuit des musées n’est pas étrangère à cette évolution. « Les années où il y avait des élections le dimanche, on note la présence de plus de jeunes parce qu’ils rentrent de leurs études pour voter », s’amuse Jo Kox. Toujours est-il que beaucoup de jeunes se sont rendus pour la première fois au musée (en dehors des sorties scolaires) lors de ces événements et on peut parler d’une « génération nuit des musées ».

« La Nuit des musées confirme que la médiation basée sur l’évènement est redoutablement efficace si l’on vise à rétablir les liens entre un passé apparemment statique et la réalité contemporaine »

Jo Kox, ancien coordinateur d’stater muséëën

Il y a un côté un peu magique à la « Nuit » parce qu’on semble braver un interdit, aller là où on ne va généralement pas, rencontrer des gens à qui on n’aurait pas parlé, découvrir, débattre. On se confronte à des personnes qui ne pensent pas (forcément) comme nous, dans un esprit festif et convivial pour « cesser, le temps d’une soirée, de froncer les sourcils ». Et si ça se termine à 3 h du matin dans la cave du Casino, c’est encore mieux... Mais ça c’était avant. ●



PROCHAINEMENT EN CONSTRUCTION À MERL

STUDIOS & APPARTEMENTS HAUT DE GAMME DE 1 À 3 CH À C.,
BALCONS, TERRASSES AVEC JARDINS PRIVATIFS,
EMPLACEMENTS SOUTERRAINS,
2 LOCAUX PROFESSIONNELS.

Belle situation dans quartier résidentiel bénéficiant de nombreux petits commerces de proximité / À côté du campus scolaire, International School, conservatoire de musique / Accès facile vers autoroute, aéroport et gare, arrêt de bus à 50 m de la résidence / Proche des centres commerciaux, hôpitaux / Espaces de détente, parc de Merl, aires de jeux / À 20 minutes à pied du centre ville.

ACHÈVEMENT JUILLET 2024

BIENVENUE À L’AGENCE MIM FEITLER.
BIENVENUE CHEZ VOUS.



mim feitler immobilière

Mim Feitler Immobilière s.à r.l. 26, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg
Tél : +352 26 38 76-1 Fax : +352 26 38 76-76 info@agence-feitler.lu

Flash back

En vingt ans, le Nuit des musées s'est imposée comme un moment clé de la vie culturelle de Luxembourg. Chaque année, le groupement d'état muséeën a confié une mission de documentation à des photographes locaux. Ce sont leurs images qui illustrent ce supplément, comme un fil tendu à travers les nuits. Une plongée souriante dans des archives où certains se reconnaîtront peut-être où se souviendront : « J'y étais ».

Quand les personnages sortent des toiles (ici la Compagnie Aïe Sandunga en 2010)



Julien Becker



Tom Lucs

En 2008, les caves du Casino-Luxembourg étaient encore ouvertes à l'expérimentation

La toute première Nuit en 2001 et déjà 6 000 visiteurs



d'état muséeën



Mike Zorn

Le musée Dräi Eechelen sous les feux des lampions en 2019



Christoph Aschmann

Un mouvement dans la nuit au City Museum (2014)



Oliver Knappe

Les animaux du Natur Musée bercés par le sax de Jitz Jeitz (2012)



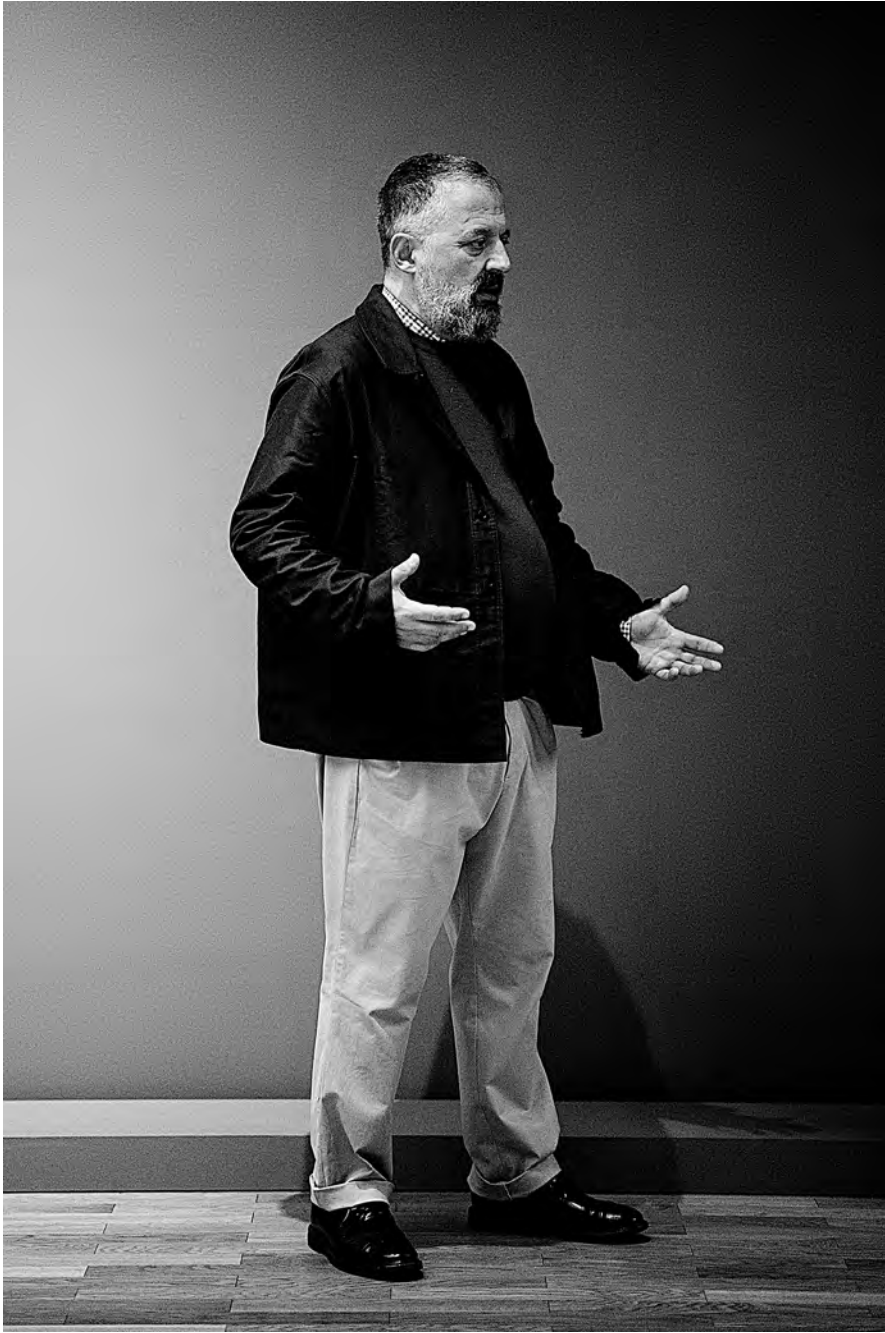
d'état muséeën

Premiers pas dans le Mudam encore en chantier (2002)



Armin Jansen

Embarquement immédiat (2016)



Profession médiateur

France Clarinval

Portrait de Jean-Marc Arnaudé, médiateur indépendant

Il dit de son parcours qu'il est « typiquement atypique ». Jean-Marc Arnaudé a exercé une tonne de métiers avant celui de médiateur culturel indépendant qu'on lui connaît maintenant. Des métiers généralement très liés aux arts plastiques et visuels qui ont été autant de pierres pour construire ce qu'il est aujourd'hui. Étudiant en architecture, il est appelé à restaurer des œuvres d'art pour une exposition au CAPC de Bordeaux après celle au Reina Sofia de Madrid. On est en 1987, l'exposition retrace 25 années de collection d'Ileana Sonnabend. La grande galeriste a été celle qui a exposé, à Paris, New York et Genève, les pointures du Pop art, de l'Arte povera et du minimalisme. « Il s'agissait plutôt de refaire les œuvres qui n'avaient pas été conservées, en suivant les directives des artistes », se souvient-il en montrant une ancienne photo où il « construit » un Mario Merz. Cette première étape le fait entrer de plain pied dans le monde de l'art et désacralise son rapport aux œuvres.

Jean-Marc exercera dans la mode à New York où il sera designer de bijoux. Là aussi, le rapport à l'art est évident. « La mode est souvent très influencée, même inspirée par l'art. Je me souviens par exemple d'une collection de Jean-Paul Gaultier avec des imprimés d'œuvres d'Alphonse Mucha », relate celui qui, dans les allées de la foire Art Basel, voyait dans les œuvres exposées « comme une collection de tissus imprimés ». Plus tard, Jean-Marc Arnaudé, de retour en France, travaille comme tailleur de pierres où il apprécie « la simplicité des matériaux ». Il y a dix ans, il déménage dans notre région, côté français toujours, et découvre le Luxembourg. « J'allais voir toutes les expositions au Casino Luxembourg et au Mudam et je suivais régulièrement des visites guidées... Sa vocation va bientôt se déclarer.

L'exposition *L'Image papillon* au Mudam en 2013, dont Christophe Gallois était curateur, puisait son inspiration dans l'œuvre de l'écrivain allemand W. G. Sebald, en s'intéressant aux rela-

tions complexes qui lient l'image et la mémoire. « C'était une exposition assez difficile qui demandait un vrai investissement intellectuel et sensible. La visite que j'ai suivie était passionnante et m'a permis de comprendre les œuvres exposées. Je me suis rendu compte du rôle crucial de la médiatrice qui nous guidait et qui réussissait, avec des termes simples à nous faire entrer dans cet univers. » Il décide alors de s'y essayer, découvrant un métier qui dépasse les clichés qu'on en fait dans les films « où le guide est souvent barbant et où personne ne l'écoute ».

Avec pour bagage sa bonne connaissance de l'art et sa façon de l'appréhender de façon simple et directe, Jean-Marc devient guide indépendant. Progressivement, ses visites sont appréciées, recommandées et il remplit désormais son agenda pour en faire un métier à plein temps. Chaque exposition est une occasion nouvelle de chercher des façons d'intéresser le public, de trouver des moyens de faire parler les œuvres et de « partager mon enthousiasme face à la poésie de l'art ». Moins attiré par l'art ancien, il se concentre d'abord sur les expositions d'art moderne et contemporain ou sur les arts appliqués, passé de designer oblige. « Après quelques visites à la Villa Vauban, je me suis lancé dans les expositions d'art ancien. Le plus intéressant est de faire des liens avec et la société de l'époque, avec l'histoire qui est parallèle aux tableaux. »

Pour préparer ses visites, Jean-Marc se base sur les visites-modèles et des dossiers que préparent généralement les commissaires d'expositions, parfois avec les artistes, et les services des publics des différentes institutions. Il complète avec de nombreuses lectures autour des artistes ou des thématiques abordées. « Il faut aussi lire la presse pour sentir l'état d'esprit des gens quand les sujets soulevés par les artistes sont potentiellement polémiques. » Pour mener à bien la visite, le médiateur prépare des fiches – « il ne faut jamais avoir honte de rechercher une date, un nom sur ses fiches » – se choisit un ou des

« Des visites, il faut en faire beaucoup et souvent. L'une nourrit l'autre, ça grandit en soit »

Jean-Marc Arnaudé

coups de cœur, sur lesquels il pourra approfondir et réfléchir toujours à des « plans B », au cas où il y aurait trop de monde dans une salle par exemple.

Ses moments préférés sont ceux de l'échange avec les visiteurs. « Il faut savoir écouter les gens. Ils ont souvent des approches différentes face aux œuvres et apportent des éclairages nouveaux. J'apprends aussi avec eux. » Il se souvient par exemple des anecdotes racontées sur le sculpteur Charles Kohl qu'une visiteuse avait bien connu ou de l'émotion d'un ancien ouvrier face à une machine de Tinguely où il reconnaissait les rouages semblable à ceux qu'il avait maniés. Il raconte aussi comment, dans l'exposition *If Then Else* de Lab[au] au Casino Luxembourg, des visiteurs qui travaillaient dans le domaine des statistiques ont « utilisé les clefs que je leur proposais pour éclaircir eux même l'œuvre et réalisant à quel point elle s'adressait à eux ».

« Des visites, il faut en faire beaucoup, souvent. L'une nourrit l'autre, ça grandit en soi », estime celui qui finit toujours ses tours en indiquant une autre exposition à visiter, « par exemple dans des lieux que les visiteurs ne connaissent pas forcément, comme les centres d'art de Dudelange. »

Bien évidemment, il faut s'adapter aux différents publics. Jean-Marc aime notamment guider les enfants « qui sont très gâtés par l'offre proposées de visites et d'ateliers ». Il mesure aussi les enjeux sociaux de l'accès à la culture quand il accompagne certains groupes comme des réfugiés ou des personnes fréquentant l'École de la deuxième chance. « C'est très important de ne pas négliger ces publics et de leur apporter des connaissances et des clés de compréhension de l'art. » Un grand écart quand il s'agit de guider des avocats ou des banquiers dans les allées de la Luxembourg Art Fair où il présente les galeristes et parle du prix des œuvres. Un grand écart que le médiateur apprécie pour la diversité des approches que cela l'oblige à faire. ●



Post-Capital: Art and the Economics of the Digital Age

02.10.2021 — 16.01.2022

MUDAM
Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean

mudam.com
MUDAM

COMPRENDRE LA MÉDIATION CULTURELLE

Entre planche de salut et cerise sur le gâteau

Céline Schall

Une notion « polyvalente » Depuis les années 1960, le terme « médiation » a envahi tous les domaines de la société (juridique, social...). Dans un sens commun, il désigne une interface entre deux univers étrangers et le travail à faire pour résoudre un conflit dans un contexte où la relation directe est empêchée. Dans le milieu culturel, les œuvres ou les savoirs ne sont souvent pas accessibles directement, ou du moins, certaines de leurs dimensions ne le sont pas. La médiation est donc nécessaire. Un autre écart, entre le public et l'institution culturelle (parfois impressionnante, avec ses codes spécifiques) doit aussi être comblé. Le terme « médiation culturelle » apparaît pourtant assez tard (dans les années 1980/1990 en France), même si l'idée d'une action éducative, elle, date du 18e siècle en Europe et aux États-Unis.

Aujourd'hui, le terme médiation est inflationniste, on en fait de plus en plus et des médiateur-trice-s ou encore des chargé-e-s ou responsables de médiation apparaissent un peu partout. Pourtant, même si la pratique progresse, on a du mal à la définir, ou parfois, on ne la définit pas, ce qui conduit à nourrir des attentes soit très faibles, soit irréalistes à l'égard des médiateur-trice-s. On entend souvent que le terme est polysémique, mais en fait il est plutôt polyvalent : il n'a qu'un sens mais qui prend des orientations différentes en fonction du contexte. Voyons ici quels sens il peut prendre dans le contexte culturel, institutionnel ou académique.

Un grand écart L'enjeu premier de la médiation culturelle est de donner le goût de la culture aux publics, d'apporter du bien-être, de rendre le public autonome et capable de s'approprier les contenus patrimoniaux ou artistiques seul et librement. Elle est aussi censée élargir le public en termes socioculturels en créant du lien entre l'institution culturelle et le-a visiteur-euse / spectateur-trice qui en est potentiellement éloigné. Elle contribue donc à la démocratisation culturelle. Elle est ainsi une pratique politique, voire militante : elle a pour ambition guérir le social. D'ailleurs, remédier, c'est aussi soigner. L'idée que la médiation culturelle pourrait pallier la fracture sociale peut même mener à considérer que ce processus est plus important que la médiation à la culture / à l'art (Daniel Jacobi parle alors de médiation « orthopédique » ou « compassionnelle »).

La médiation culturelle serait aussi une réponse à des crises, comme la crise environnementale, puisqu'aujourd'hui, on pense la culture et sa médiation comme des piliers du développement durable.

De même, lors du confinement de 2020, les institutions culturelles ont été coupées de leurs publics. Elles ont alors spontanément proposé des dispositifs de médiation en ligne : des captations de concerts ou de spectacles, des expositions, l'ouverture de fonds numérisés... Certains réseaux sociaux (qui sont souvent utilisés comme des outils de communication, pour transmettre des informations) sont devenus de véritables outils de médiation au service de la construction ou du maintien d'une relation avec les publics. (Malheureusement, il semble que, dès le déconfinement, cet usage des réseaux sociaux se soit plus ou moins perdu, pour nombre d'institutions.)

La médiation culturelle nourrit donc de grandes ambitions. On lit même qu'elle « est un outil dont le but est de mener ses acteurs et ses bénéficiaires vers quelque chose qui la dépasse, comme la construction de relations humaines, le fait de faire société, ou encore de mener chaque personne à une possibilité de choix et de délibération » (Chaumier et Mairesse 2013). On mesure dès lors l'enjeu prépondérant de cette activité.

Cerise sur le gâteau Et pourtant, la médiation est souvent réduite à autre chose. Pendant longtemps, et parfois encore maintenant, la médiation culturelle

désigne la manière dont on transmet des informations ou des connaissances, le plus souvent en face à face (c'est-à-dire par une personne), souvent dans un musée, et plus généralement, à des enfants (pour les adultes, on parle plutôt de visite guidée ou de conférence). Parfois encore, la médiation est confondue avec la communication, la pédagogie, le marketing, la publicité, le service au public, l'accueil, voire la sécurité... Par ailleurs, elle est souvent une mission parmi d'autres, des services communication ou pédagogie.

Ainsi, dans la pratique, la médiation est confiée à des personnes peu (voire pas) formées, peu

(voire pas) payées, peu (voire pas) considérées et elle est même de plus en plus souvent externalisée. La-e médiateur-ric-e est alors appelé-e après le travail de mise en exposition ou de création, pour traduire ou simplifier le propos, un peu comme « une cerise sur le gâteau ».

On observe donc un grand écart entre la médiation « planche de salut » (visant la démocratisation, le lien social, la résorption des crises) et la médiation « cerise sur le gâteau » souvent mise en place, dans les faits. On peut l'expliquer par de nombreuses causes historiques – conflit de légitimité au sein des institutions, contexte économique ou simplement manque de réflexion en profondeur. Mais alors, que pourrait-on raisonnablement en attendre et comment ?

Du point de vue théorique, la médiation est une relation spécifique entre deux pôles, caractérisée par la présence d'un tiers qui facilite l'échange et par la prise en compte de l'action du public dans la communication (le public n'est pas passif). Elle diffère de l'animation socioculturelle, qui accorde une part importante à la dimension d'expression de soi et est un moyen pour mieux comprendre le processus créatif ou innovant, ce qui n'est pas un objectif central de la médiation.

Ensuite, la médiation n'est pas qu'un passage et encore moins une simplification, ancrée uniquement dans une problématique d'apprentissage. On sait en effet, grâce à la didactique et aux

Les médiations suivent certaines tendances sociétales : plus de participation, plus de personnalisation, plus d'inclusion

Capter son audience, un des enjeux de la médiation (2018)



Martine Pirelli



Eric Chénal

Théâtraliser pour mieux faire passer le message (2011)

La médiation, ça s'apprend

Un parcours certifiant en médiation culturelle est lancé à la House of Training. Une chance pour ceux qui veulent vivre de ce métier pas toujours reconnu à sa juste valeur

On croit que la House of Training s'adresse aux secteurs qui ont le vent en poupe au Luxembourg, comme le droit ou la finance. C'est le cas d'une grande partie de programmes proposés. Mais parmi un catalogue de plus de mille formations, on trouve deux Ovnis : une « Formation interdisciplinaire pour artistes et créatifs » et le tout nouveau « Parcours certifiant en médiation culturelle ». Tellement nouveau que les cours n'ont pas commencé et même que la date de début n'est pas très sûre, cet hiver plus que probablement. Dans les deux cas, ces formations sont le fruit d'une collaboration avec le ministère de la Culture et l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte qui cosignent le certificat obtenu et qui subventionnent la formation pour qu'elle ne coûte rien aux candidats (la valeur de la formation en médiation est estimée à 2 600 euros).

Les médiateurs espèrent un cadre plus transparent sur les exigences et sur leur rémunération

« Nous avons travaillé ensemble à l'élaboration d'un programme, au recrutement d'un coordinateur pédagogique et à la définition des cibles », commence Stefano Paletta à la House of Training. « Jusqu'ici ce type de formation n'existait qu'à l'étranger, c'est intéressant de la proposer au Luxembourg, avec des intervenants qui connaissent le contexte local et ses spécificités. » Le programme comprend trois volets (on dit « bloc de compétence » de le jargon). Il s'agit d'abord de connaître le paysage culturel luxembourgeois et connaître la mission de médiation. Fabio Spirinelli, spécialiste de l'histoire de la politique culturelle au Grand-Duché de Luxembourg sera en charge de cette partie du programme. Les blocs les plus spécifiques de la formation, « Savoir transmettre du savoir et construire son action de médiation » et « Développer et accueillir les publics » sont quant à eux pris en charge par Valérie Swain qui a notamment travaillé à la médiation au Frac des Hauts de France. Prise de parole en public, étude de cas, exercices créatifs, analyse des forces et

des pièges de la gestion d'un projet de médiation interculturelle avec des participants issus de différents milieux culturels... seront les sujets abordés. Des intervenants de terrain, qui travaillent déjà dans le domaine au Luxembourg (guides de musées, pédagogues de théâtre, éducateurs musicaux...) seront également invités pour traiter de leur expérience et pour approfondir certains sujets (innovation, publics éloignés, outils pédagogiques).

Une trentaine de personnes ont postulé pour suivre ces soixante heures de cours, une sélection est en cours pour en retenir la moitié. « Les profils sont très variés et montrent d'abord que le terme de médiation culturelle n'est pas forcément bien connu et bien compris », constate-t-il en notant une confusion avec la méditation lors de conflits familiaux, juridiques, professionnels. « La sélection se fait sur base des dossiers en regardant les parcours, le background technique et linguistique indispensable au Luxembourg », détaille Valérie Swain. Elle estime qu'une diversité de parcours et d'expériences sera bénéfique en termes d'échanges au sein du groupe.

Elle précise encore : « au terme de la formation, le participant aura appris à définir sa mission, construire une action et les outils pour la mener, accueillir les publics et mettre en œuvre un projet complet de médiation culturelle ». Ce dernier aspect sera réalisé sur le terrain en collaboration avec des institutions culturelles de la place dans des conditions et des termes qui ne sont pas complètement définis. C'est pourquoi la date de début des cours n'est pas encore fixée.

Pour les institutions culturelles, qui ont parfois du mal à analyser leurs besoins, à connaître leurs publics (et leurs non-publics) et à trouver les bonnes personnes pour mener à bien toutes les étapes de la médiation, cette formation est une aubaine pour trouver des professionnels avec qui développer des projets. « Il faudra voir la valeur qui est accordée à ce certificat sur le terrain, mais c'est l'occasion de valoriser un métier, des compétences, des pratiques qui donnera plus de légitimité aux médiateurs », espère Stefano Paletta. Sur le terrain, les personnes qui exercent déjà cette profession souhaitent surtout que cela leur permette de s'assurer un cadre plus transparent sur les exigences et la rémunération. Le travail de préparation, par exemple, est rarement pris en compte pour les médiateurs free-lance qui sont payés en fonction de leur seule présence (de 15 à 80 euros de l'heure, selon diverses informations recueillies par d'Land). ● France Clarinval



Pas seulement un engagement, un vrai métier

JEUNES, INCLUSION, NUMÉRIQUE

Nouveaux enjeux de la médiation

Recueillis par France Clarinval

Sept musées dans la capitale, ce sont cinq responsables des publics et de la médiation. Ils répondent à nos questions



Transmission des savoirs (2004)

Ils n'ont pas les mêmes titres, pas la même expérience et travaillent dans des institutions de tailles et de structures variées. Cependant les sept musées et centres d'art que compte la capitale sont tous dotés d'un service des publics ou de la médiation. C'est déjà un signe des temps. Parce que certains musées sont regroupés (le MNHA avec le Dräi Eechelen et la Villa Vauban avec le Lëtzebuerger City Museum), ce ne sont que cinq personnes que nous avons interrogées (par écrit) sur le fonctionnement de leurs services et programmes. Quelques réponses les plus significatives.

d'Land : *Quels sont les enjeux spécifiques de la médiation dans votre musée ?*

Katharina Stütze (Casino Luxembourg) : Nous n'avons pas d'exposition permanente. Il faut donc réadapter l'offre de médiation à chaque exposition. Collaborations, offres et partenariats doivent être réalisés en peu de temps et il faut être flexible sur la planification des supports de médiation.

Valérie Tholl (Mudam) : Permettre une meilleure appréciation et compréhension de l'art d'aujourd'hui est notre spécificité. L'approche du service des publics reflète l'esprit d'ouverture du musée et va à l'encontre du cliché qui condamne l'art contemporain à l'élitisme. L'art contemporain est bel et bien un art pour tous, si les institutions réussissent à le rendre accessible. Nous analysons en permanence nos visiteurs et créons un programme sensible et inédit répondant à leurs besoins ou souhaits.

Quels sont les publics visés ?

K. S. : Nous essayons de mettre en place des médiations pour tous les types de public, avec une offre large (visites guidées ciblées, ateliers, conférences, animations). Si les offres pour les familles et les publics scolaires sont jusqu'à présent au centre de nos activités, nous cherchons à travailler davantage avec des structures du champ social, pour développer des relations durables et permettre un accès à la culture à ce public. La gratuité de la plupart de nos offres fait partie de notre vision de l'accès à la culture. Nous visons également l'inclusion de visiteurs aux besoins spécifiques avec par exemple des visites pour des personnes malvoyantes ou malentendantes.

Michèle Platt (MNHA, 3E) : Les différents publics s'intéressent à des thématiques et des formats différents : le public résident vient pour les expositions temporaires alors que le public touristique veut plutôt découvrir la collection permanente. Visites guidées, visites débats, ateliers créatifs, conférences sont proposées. Reste qu'attirer les jeunes en dehors des programmes scolaires reste un défi.

V. T. : Les événements et activités organisées visent à refléter la diversité de la population. La devise est celle de faire un programme AVEC les publics. Ils deviennent les acteurs principaux du musée. Nous les impliquons en permanence dans la réalisation des projets pédagogiques, que ce soit pour les enfants, adultes, écoles, tous les projets d'inclusion sociaux. Ainsi, le programme *Fanclub Classes* est un projet unique à destination d'enfants à partir de neuf ans. Ce programme de découverte de l'art contemporain accompagne les enfants sur la durée. Un guide en *Leichte Sprache* sera publié autour de la collection pour lequel nous avons impliqué le collectif d'artistes Dadophonic et l'association Klaro, qui fait la relecture par des personnes en situation de handicap.

Il n'existe pas de grille tarifaire, mais les musées cherchent à s'accorder sur les montants

André Faber (MNHN) : La médiation dans les expositions prend en charge toutes les catégories d'âges selon une offre différenciée. Les publics plus spécifiques ont un programme d'activités dans et en dehors du musée (jeunes, after work, Frënn vum natur musée).

Kyra Thielen (Villa Vauban, LCM) : En fonction du groupe cible (enfants, jeunes, familles, personnes âgées, crèches, écoles primaires, lycées, public professionnel, personnes à des besoins spécifiques), il est important de savoir où les trouver pour les toucher directement. En principe, la communication doit être adaptée aux groupes cibles.

Qu'est-ce pour vous un bon médiateur ? Quelles qualités doit-il/elle développer ?

K. S. : Un bon médiateur doit avoir de l'empathie et mettre les gens à l'aise. Il doit être capable de vulgariser des concepts abstraits et de créer des liens entre l'art et l'expérience personnelle des visiteurs. Il ou elle cherche l'échange avec les visiteurs et valorise leur parole. Il ne cherche pas seulement à faire passer des connaissances, mais il utilise l'art comme point de départ pour des échanges entre égaux qui valorisent l'expérience de chacun. La connaissance des langues courantes du Luxembourg est importante.

M. P. : L'adaptabilité est le plus important : en fonction des expositions, des visiteurs, de leurs questions et intérêts, des langues parlées

A.F. : Les compétences essentielles sont de savoir s'exprimer en plusieurs langues, de donner des explications courtes et compréhensibles et de valoriser la médiation avec des objets spécifiques ou didactiques illustrant le discours.

K. ? T. : La médiation consiste avant tout à transmettre des connaissances, mais il arrive que certains visiteurs soient très critiques à l'égard du musée ou des œuvres exposées. Dans ces moments, la tâche du médiateur consiste plus à éveiller la curiosité du visiteur et à diminuer sa méfiance à l'égard du musée qu'à lui transmettre des connaissances.

Travaillez-vous avec des médiateurs en interne ou free-lance ?

K. S. : Nous travaillons avec trois médiateurs internes et des médiateurs free-lance. Les personnes en interne mettent en place une stratégie, pour créer des relations durables avec les différentes structures relais. Les indépendants apportent un renfort ponctuel de l'équipe pour de nombreux événements.

M.P. : Nous employons des free-lances parmi une *pool* assez constante. Ils ont l'avantage de la flexibilité.

V.T. : Les médiateurs en interne participent activement à la conception du programme pédagogique autour des expositions. Une équipe de dix médiateurs freelances vient en renfort.

A.T. : Nous travaillons avec des agents du musée et des free-lances depuis 25 ans. Les free-lance prennent en charge les groupes notamment scolaires. Les médiateurs internes se focalisent – en dehors des visites – sur l'élaboration des unités pédagogiques, des guides lines à travers une expo.

K. T. : Uniquement des free-lances

Y a-t-il une grille tarifaire ?

K.S. : Il n'existe pas de grille officielle mais nous essayons de nous accorder entre les musées.

M. P. : 40 euros par heure

A.F. : Les freelance sont payés en fonction de la durée et du lieu d'intervention, de leur formation et de leur ancienneté. En moyenne, le tarif tourne autour de 60 euros pour une visite d'un groupe de moins de deux heures.

Comment la médiation a-t-elle évolué avec le Covid ?

K. S. : Nous avons souhaité que les visiteurs fassent l'expérience de l'art contemporain en direct dans nos salles d'expositions et non pas derrière leur écran. Nous avons cependant développé l'outil Spark, qui est un complément avec des informations autour des thématiques des expositions en cours. Depuis des années, on offre aux visiteurs les vidéos de la Channel box, qui sont également visibles sur notre site internet, donc à domicile.

M. P. : Nous avons développé plus d'offres digitales avec des livestream des conférences sur Facebook ou des scans 3D des expositions temporaires.

V. T. : La crise sanitaire nous a permis de réinventer nos pratiques et de proposer des alternatives à nos programmes et à nos activités. Nous remarquons que les programmes en ligne nous permettent d'atteindre un public plus large, qui va au-delà des frontières du Luxembourg. L'actualité sanitaire nous rappelle l'importance de notre mission : mettre la culture à la portée de tous.

A. F. : Le natur musée faisait partie des premiers musées qui proposaient des vidéoconférences et webinars dès le début de pandémie.

K. T. : Inutile de dire que le port du masque rend les visites guidées plus fastidieuses, pour les visiteurs, mais surtout pour le médiateur. Cependant, les médiateurs apprécient que les groupes soient limités à dix personnes. Il est plus facile d'interagir avec un groupe plus restreint et de répondre aux besoins de chaque participant. En outre, nous avons lancé une série Youtube. La médiation ne doit pas se faire uniquement dans les murs des musées.

Comment évaluez-vous l'accueil des publics et la médiation ?

K. S. : Nous n'appliquons pas d'outil d'évaluation spécifique, mais en tant que médiateurs nous cherchons toujours l'échange avec nos publics, nous observons leurs réactions et essayons d'y répondre au mieux.

V. T. : La meilleure évaluation c'est quand je vois que les gens reviennent. Il s'agit de créer une relation durable avec le visiteur pour qu'il voie qu'une place importante lui est réservée. Depuis toujours, le contact direct que nous entretenons avec lui nous incite à questionner en permanence nos pratiques, à imaginer de nouveaux projets sensibles à l'air du temps.

A. T. : Les médiateurs sont les premiers à se rendre compte si les visiteurs n'adhèrent pas et ils sont suffisamment formés pour remanier leurs interventions et la focaliser davantage sur les attentes du public. Pour les visites des groupes une évaluation est proposée aux enseignants et responsables de groupe.

K. T. : Nous évaluons sur la base des commentaires des visiteurs, des médiateurs, des curateurs et du personnel de sécurité. Nous analysons les réservations de visites guidées et d'ateliers pour savoir quelles offres suscitent le plus d'intérêt et pour voir quels jours sont les plus fréquentées, en vue d'une programmation future. ●



Dans les entrailles de la nuit (ici en 2013)

financement sera assuré par des crédits budgétaires dans le cadre de la dotation annuelle du MNHA. Pour l'année 2022 et les deux années suivantes, elle s'élèverait à 200 000 euros par an.

Le rattachement peut faire sens, des centres analogues à l'étranger connaissent des statuts divers : la Bibliothèque Kandinsky, par exemple, fait partie du Centre Pompidou, les Archives de la critique d'art sont liées à l'université de Rennes, d'autres sont autonomes. Dans la situation actuelle, où aucune réflexion n'a jamais été faite sur la coexistence du MNHA et du MUDAM, le premier semble donc s'orienter encore plus vers le local ou national (disons que c'est tendance), ce qui n'empêche pas qu'il collectionne et expose des artistes (vivants) étrangers. Des œuvres de Imi Knoebel par exemple, on en a au arché-aux-poissons comme au Kirchberg.

Dans l'exposé des motifs, le texte du projet fait référence à l'Archiefbank Vlaanderen ainsi qu'à l'Institut für aktuelle Kunst de Sarrelouis. Sans doute par un bon esprit de modestie. Il n'est pas interdit cependant de regarder ailleurs, vers plus grand que soi. Notamment pour une distinction des fonds (documents réunis par un producteur) et des collections (réunion artificielle). Voir les dossiers d'artistes, au nombre de 13 000 à la Bibliothèque Kandinsky,

constitués de typologies documentaires extrêmement variées. Le moment viendra plus tard sur les conditions de consultation.

Les Archives de la critique d'art qui comprennent près de 500 fonds d'écrits, donnent un ensemble impressionnant d'imprimés et d'archives de plus de deux kilomètres linéaires auquel s'ajoutent des ressources numériques (le défi de demain). Là encore, dès maintenant, il y a urgence à réfléchir à une question qui risque de devenir épineuse, a fortiori dans un petit pays : quels fonds et quels documents accepter ; à Rennes, les candidatures à l'ouverture d'un fonds d'écrits doivent être validées par un comité scientifique et culturel.

Sans les précautions nécessaires, il faut s'attendre à de belles joutes. À l'abandon de l'ancien Athénée, et au choix de Dudelange (sur le site Neischmelz) pour le centre et la galerie à créer, déjà, le nord du pays s'est estimé mal traité. Par la voix d'un député (André Bauler, DP), il a réclamé comme compensation autre chose, par exemple le dépôt national des collections publiques, plus une surface d'exposition. À chacun sa part du gâteau dans un espace qui devrait éviter l'éparpillement. De haut en bas, de gauche à droite, des infrastructures aux manifestations, des choix devront être faits, rigoureux, douloureux. ●

FONDS ET COLLECTIONS

Assurer une meilleure documentation de la création

Lucien Kayser

Reprenons le catalogue de l'exposition Robert Brandy au Musée national d'histoire et d'art, encore ouverte jusqu'au 28 novembre prochain. Pas moins d'une vingtaine de pages y sont consacrées à la question de l'indépendance de l'artiste, plus exactement à sa situation professionnelle. Comment Robert Brandy a été le premier artiste professionnel à Luxembourg, tel est le propos de l'autrice Jamie Armstrong, comment dans l'histoire de l'art dans notre pays des choses ont changé à partir des années 70 et 80. Pour aboutir à la toute fin du siècle à la loi du statut de l'artiste. Un aspect peut-être pointu, mais signifiant, et une étude approfondie,

reposant sur de nombreux documents, des textes et des témoignages très divers.

C'est un exemple, il en existe d'autres, comme le regard jeté par Edmond Thill sur le groupe « Initiative 69 », Art et contestation..., texte paru dans le no 2 de la revue *Arts et Lettres*. Les deux disent l'absolue nécessité d'un matériau sur lequel historiens et critiques peuvent travailler. La création du « Lëtzebuurger Konschtarchiv » va dans le même sens. C'est le nom donné à cette future institution dans le projet de règlement grand-ducal approuvé par le conseil de gouvernement et qui désormais suivre la voie législative, à commencer par la soumission à l'avis du conseil d'État. Et conséquemment, jusqu'à son aboutissement et son vote, est susceptible de modifications.

Les dernières années, on se rappelle, les discussions, si elles révélaient l'accord sur la nécessité d'un pareil centre de documentation, portaient plus, et les avis s'opposaient, sur une soi-disant galerie d'art luxembourgeois (naguère on n'hésitait pas à employer un autre qualificatif). On se souvient encore qu'il avait été longtemps question de la situer dans l'ancienne Bibliothèque nationale (qui est aussi l'ancien Athénée), mais d'autres affectations (le déménagement du Tribunal de commerce) ont pris le dessus. L'idée de la galerie nationale n'a pas été abandonnée, réapparaît dans le texte, où en bout des missions du centre, il est noté d'en préparer la mise en place. Attendons donc.

Les autres points s'avèrent plus urgents, où il est question de documentation propre, de recherche et d'activité scientifique en général ; le développement d'un dictionnaire, ça se discute. Mais une décision est d'ores et déjà prise, le centre sera rattaché au Musée national d'histoire et d'art, la direction sera la même, le

Il n'est pas interdit de regarder vers plus grand, notamment pour la distinction entre fonds et collections. La bibliothèque Kandinsky au Centre Pompidou, par exemple

08 octobre 2021 > 03 juillet 2022

COLLECTIONNER, UNE SACRÉE MISSION... !

COMMENT LES OBJETS ARRIVENT AU MUSÉE, À L'EXEMPLE DU PATRIMOINE RELIGIEUX

<LÉTZEBURG CITY MUSEUM>

VILLE DE LUXEMBOURG

citymuseum.lu

MAR - DIM 10 - 18.00 JEU 10 - 20.00 LUN fermé





La façade du nouveau Musée national de la Résistance par

l'architecte Jim Clemes au 136 rue de l'Alzette. Accès prévu pour les groupes scolaires et entrée de l'administration



La time line des événements de la Deuxième Guerre mondiale au Luxembourg, dans

la nouvelle partie de l'exposition permanente. Njoy a dessiné des éléments

fracturés, comme la façade rue de l'Alzette

Remix Résistance

Marianne Brausch

« Le Musée de la Résistance, enfin ! » entend-on dire de manière de plus en plus pressante. Ce sera pour 2023. Mais il devrait participer à Esch2022, Capitale européenne de la culture avec des expositions temporaires

La lente mue du Musée national de la Résistance (MnR), augmenté de nouveaux espaces et d'une muséographie contemporaine durera encore jusqu'en 2023. Patience donc. Il est entièrement fermé depuis septembre 2021, y compris le musée transitoire, qui depuis 2009, occupait l'aile du bâtiment où se trouvait la Justice de Paix. Une visite du chantier avec Frank Schroeder et avec Nathalie Jacoby de Njoy architecture inside, en charge de la muséographie, nous permet cependant d'évoquer ce qui fera, à partir de 2023, du MnR, un musée vivant, interactif et devrait attirer un nouveau public.

De l'extension du MnR signée du bureau d'architecture Jim Clemes, on ne voit encore que la façade sur la rue de l'Alzette. Ici se situera l'entrée pour les groupes scolaires, pour les ateliers pédagogiques et l'accès au sous-sol vers l'espace dédié aux expositions temporaires. La façade en briques noires, haute de cinq niveaux (les trois premiers sont dédiés au musée, sous-sol compris, au-dessus se trouvent les trois de la future administration) se détache des deux maisons voisines, des habitations de facture urbaine classique. Son expression est plutôt abstraite : une grande faille qui la traverse sur toute la hauteur, symbolise la fracture de la Deuxième Guerre mondiale, enserrée de part et d'autre par des blocs saillants en oblique de l'alignement de la rue de l'Alzette. On veut lire, dans son expression heurtée, une illustration du lien entre le MnR ancien et l'histoire contemporaine. telle qu'on l'y verra.

Ce qui demande de revenir d'abord sur l'histoire du musée et de son architecture. Récemment, d'aucuns se sont autorisés à dire que le style architectural du MnR construit au bout de la Place du Brill en 1956 par Laurent Schmit et Nicolas Schmit-Noesen, n'aurait pas déplu à Albert Speer, l'architecte d'Hitler. On espère que c'est par pure ignorance, car on rappellera qu'il résultait d'une souscription nationale à l'appel de la Ville d'Esch-sur-Alzette et des mouvements de Résistance, pour préserver la mémoire des victimes de l'occupation nazie au Luxembourg. Le jeune architecte Laurent Schmit (1924-2002), qui signalait à une de ses premières œuvres – il réalisera durant la décennie suivante le nouvel Athénée de Luxembourg, bâtiment iconique de l'époque – fit preuve à Esch, avec son aîné Nicolas-Schmit-Noesen (1899-1964), de la solennité qui s'imposait. Sur cette même Place du Brill, Laurent Schmit édifie, certes dans un style adapté à une salle de spectacles mais également dans une facture ty-

piquement années 1950, le cinéma Rex, devenu aujourd'hui un magasin de mobilier et d'objets pour la maison.

Le Musée national de la Résistance, heureusement, n'a connu ni destruction, ni changement de fonction. Dès son ouverture, il a abrité une exposition sur l'occupation nazie au Luxembourg et le traitement subi par les prisonniers politiques et les Juifs du Luxembourg. On y montrait le costume porté dans les camps de concentration et des objets qui avaient aidé à survivre ou évoquaient à jamais ceux qui les avaient fabriqués et n'étaient pas revenus. Remanié une première fois en 1987 sous l'impulsion de Robert Krieps alors ministre de la Culture, il prit le titre de « Musée national de la Résistance ».

La question d'une nouvelle approche muséographique se pose elle depuis 1998, mais un premier projet de l'architecte Jim Clemes et du scénographe Guy-Claude François resta sans suite. Quatre années passeront au cours desquelles l'association Les Amis du Musée national de la Résistance demandera le soutien et une proposition concrète au gouvernement. Un groupe de travail créé par le ministère de la Culture présentera alors un concept pour l'agrandissement et le renouveau du musée à la Ville d'Esch et au gouvernement. Après l'accord de principe, l'Œuvre nationale Grande-Duchesse Charlotte décida de soutenir financièrement le projet et un comité de pilotage fut mis en place en 2016 entre la Ville d'Esch, le gouvernement et l'Œuvre. En 2017, le MnR devint la « Fondation Musée national de la Résistance » et la nouvelle partie architecturale confiée à l'architecte Jim Clemes, l'architecture intérieure et la muséographie à Njoy.

Depuis le début du chantier en 2018, la partie du bâtiment occupée par la Justice de Paix jusqu'à son déménagement en 2012, a abrité un musée transitoire dédié à des expositions temporaires. Mais c'est déjà à partir de 2009, sous l'impulsion de Frank Schroeder, devenu directeur en 2008 que, partant du sujet de l'occupation nazie du Grand-Duché durant la Deuxième Guerre

mondiale et du sort des Juifs au Luxembourg, les expositions (deux par an), avaient évoluées vers la prise de conscience de toutes les formes de racisme et d'atteinte aux Droits humains. On citera entre autres expositions celle sur le rejet des Roms au sein même des frontières de l'Europe (en 2012) ou l'apartheid en Afrique du Sud (en 2014).

Le sujet de l'exposition permanente, à la réouverture entière du MnR en 2023, retracera toujours l'histoire du Luxembourg sous l'occupation nazie. La nouvelle entrée se situera dans l'angle gauche de la façade principale, donnant à la très haute porte étroite d'origine, centrale et close, une symbolique puissante. On verra tout

de suite un nouvel élément : un jardin du souvenir, qui abritera les douze urnes des camps, auparavant dans l'entrée du vieux musée. On sera ainsi d'une solennité oppressante à un lieu de recueillement mémoriel apaisé. Après l'accès équipé d'un accueil digne de ce nom et d'une petite médiathèque et espace de recherches interactif, on abordera un nouveau parcours revu et augmenté, où les événements et le quotidien de la Deuxième Guerre mondiale au Luxembourg seront abordés par le biais de témoignages individuels projetés dans les « niches » latérales. Voir des vidéos et entendre des voix raconter leur histoire, rendra plus vivant, pour la jeune génération, un passé qui s'éloigne inexorablement. L'atrium pourra servir d'espace de conférences. À l'étage, en mezzanine, on visionnera des témoignages de victimes de guerre et de dictatures contemporaines, réfugiés au Luxembourg. La production est en cours, comme le mur des citations en rapport avec les Droits humains.

Le parcours de l'exposition permanente se poursuivra en passant à droite du grand escalier dans la nouvelle partie construite par Jim Clemes. Ici, depuis un étroit escalier central dans les mêmes briques noires que celles de la façade sur la rue de l'Alzette, on descendra vers un nouvel espace pour les expositions temporaires. Au rez-de-chaussée, on pourra voir la deuxième partie de l'exposition permanente. Ici, le visiteur trouvera les repères historiques de l'occupation du Luxembourg, de 1940 à 1944, suivant une *time line* qui permet de comprendre le contexte, l'occupation et ses conséquences sur la vie quotidienne. Résister ou collaborer, la répression, les camps de prisonniers et d'extermination, présentés par thématiques, suivent au deuxième étage. C'est ici aussi que l'on reverra les éléments constitutifs de l'ancien MnR, les objets témoins des camps.

Au premier étage, une baraque du camp de Hinzert est insérée dans le parcours muséal. Elle illustre le contexte du sort réservé par les nazis à ceux qui avaient choisi de résister. La baraque a été identifiée comme telle par Robert Krieps pour y avoir été prisonnier politique et classée ensuite comme monument. Ce morceau de réa-

lité historique complète le témoignage par la représentation picturale qu'en avait faite Foni Tissen, en 1956, sur la fresque du mur de fond de l'atrium central. L'exposition permanente, se termine, après le passage par la baraque, sur l'après-guerre et la Déclaration des droits humains, résolution prise en 1948 aux Nations Unies et qui fait le lien avec la mezzanine et la vue plongeante sur le grand hall central, entre le Luxembourg occupé depuis l'invasion le 10 mai 1940 jusqu'à la Libération à l'automne 1944 et les violations des Droits humains qui ont eu lieu et qui continuent depuis de par le monde.

Encore des incertitudes

Avant la réouverture complète en 2023, on espère voir l'exposition *Masereel+Sulaiman / Qui cherche la Paix*. Une exposition qui, dans le fond comme sur la forme, rallierait un public jeune intéressé par la bande dessinée et illustrerait la nouvelle manière d'exposer du Musée National de la Résistance. Car dans cette exposition, se rejoignent l'engagement social et politique de deux artistes. Celui volontaire et précoce du graveur pacifiste belge Frans Masereel (1889-1972), dès la Première Guerre mondiale et celui du dessinateur syrien Hamid Sulaiman, né à Damas en 1986 et arrêté en 2011 pour sa participation au printemps arabe. Deux destins, deux dessins marqués par les événements subis qui ont changé le cours de leur vie.

Un conditionnel est encore de mise à la date de bouclage du présent article. Il reste une incertitude sur *Masereel+Sulaiman / Qui cherche la Paix*, la première exposition temporaire, prévue du 18 février au 14 août 2022, dans le cadre de Esch2022. Le dessinateur Hamid Sulaiman y participera-t-il ? Esch aura-t-elle la primauté de la parution de son livre *The Life and times of Frans Masereel* (éd. Casterman, sur un scénario de Julian Voloj) ? Incertitude qui devrait être levée le 14 octobre, quand, Frank Schroeder donnera plus d'explications sur la programmation complète, le nouveau titre du musée, son identité graphique, ainsi que l'annonce de la parution de l'ouvrage *Le Luxembourg et le Troisième Reich, un état des lieux*.

Ecce Homo, l'autre exposition temporaire dans le cadre de Esch2022, à partir du 2 septembre, sera consacrée à l'artiste britannique d'origine sud-africaine et juive lituanienne Bruce Clarke. Le plasticien a travaillé sur les lieux de mémoire du génocide des Tutsi au Rwanda. Ce sera par la mémoire des corps, un façon de revenir sur les souvenirs qui s'y gravent. ●

Dreschflegel in der App

Martin Ebner

Im Gefolge der Corona-Krise werden die deutschen Heimatmuseen digitalisiert

Wenn die Welt unübersichtlich und unsicher wird, suchen die Germanen Trost und Halt im „Heimatmuseum“, einer deutschen Einrichtung, für die es anderswo nur vage Übersetzungen gibt. Als im 19. Jahrhundert die Industrialisierung hereinbrach, zogen Lehrer und andere Städter übers Land, um ausgemusterte Dreschflegel, Milchkannen und Trachten zu sammeln. Wenn es im Dorf kein brauchbares Brauchtum gab, wurden Traditionen kurzerhand erfunden – etwa Kuckucksuhren. Als nach 1945 die Deutschen aus Osteuropa vertrieben wurden, richteten sie an ihren Zufluchtsorten „Heimatstuben“ ein mit Reliquien aus den verlorenen Herkunftsregionen. Als in den 1970er Jahren der Glanz der Modernisierung verblasste, entdeckten alternative „Geschichtswerkstätten“ die Alltagsgeschichte – Heimatmuseen in grün.

Heute machen Globalisierung und Migration Angst. Mit Slogans wie „Unser Land, unsere Heimat“ zog 2017 die rechte AfD ins deutsche Parlament ein. Prompt fürchteten die etablierten Parteien, sie könnten heimatlos werden. Die Bundesländer Bayern und Nordrhein-Westfalen gründeten eigens Ministerien „für

Heimat“. Als Innenminister Horst Seehofer bei einer Pressekonferenz die Umbenennung seines Hauses in „Bundesministerium des Innern, für Bau und Heimat“ bekannt gab, verplapperte er sich und rühmte sein „Heimatmuseum“.

Folgerichtig wird auch jetzt bei der Bewältigung der Corona-Pandemie an heimelige Lokalmuseen gedacht. Die Bundesregierung legte im vergangenen Jahr mit zunächst 2,5 Millionen Euro ein „Soforthilfeprogramm Heimatmuseen“ auf, das vorerst bis 2022 läuft und vom Deutschen Verband für Archäologie in Kooperation mit dem Deutschen Museumsbund verwaltet wird: In „ländlichen Räumen mit bis zu 20 000 Einwohnern“, beziehungsweise in Stadtteilen mit „ländlichem Charakter“ können Heimatmuseen, Heimatstuben, Freilichtmuseen, archäologische Parks und Träger von Bodendenkmalstätten für „Modernisierungsmaßnahmen und programmbegleitende Investitionen“ Zuschüsse von jeweils bis zu 25 000 Euro beantragen.

Für dieses Jahr wurde das Budget für Heimatmuseen auf drei Millionen Euro erhöht. Außerdem wurde ein eigenes „Soforthilfeprogramm

Landwirtschaftliche Museen“ gestartet: Das Bundeslandwirtschaftsministerium stellt vier Millionen Euro für Museen bereit, die sich in „ländlichen Räumen mit bis zu 30 000 Einwohnern“ den Themen Landwirtschaft, Lebensmittelproduktion, Ernährung, Gartenbau, Weinbau oder Fischerei widmen. Diese Museen können jeweils bis zu 50 000 Euro beantragen. Wie bei den Heimatmuseen werden die Gelder



Lokalgeschichte wird im LCM gewürdigt (hier im Jahr 2012)

In ländlichen Räumen, können Heimatmuseen, für „Modernisierungsmaßnahmen und programmbegleitende Investitionen“ Zuschüsse von jeweils bis zu 25 000 Euro beantragen

le zu bringen. Bis heute gibt es zwar kein gesamtdeutsches Kulturministerium, sondern nur eine „Beauftragte der Bundesregierung für Kultur und Medien“ (BKM), die CDU-Staatsministerin Monika Grütters. Die BKM, das Kulturministerium, das nicht so heißen darf, hat aber mittlerweile 390 Mitarbeiter und im laufenden Jahr ein Budget von 2,14 Milliarden Euro (fast ein Fünftel aller öffentlichen Kultur Ausgaben in Deutschland).

Was „Heimat“ genau sein soll, ist dabei immer noch so ungeklärt wie bei ihrer Erfindung im 19. Jahrhundert. Die deutschen Heimatministerien operationalisieren sie als „gesellschaftlichen Zusammenhalt“ und „Herstellung gleichwertiger Lebensverhältnisse“. Konkret verstehen Politiker darunter den Ausbau von Autobahnen, Mobilfunk und Breitband. Wenig überraschend zielen die Soforthilfeprogramme für Regionalmuseen nicht nur auf Brandschutz, Barrierefreiheit und neue Beschriftungen, sondern insbesondere auf „mediale Ausstattung“, „digitale Sammlungsaufbereitung“ und die Einführung von WLAN.

Für die Digitalisierung von Museen sorgen auch andere Programme des Konjunkturpakets „Neustart Kultur“ der Bundesregierung: Zum Beispiel soll „dive in“ mit 31,3 Millionen Euro digitale Interaktion fördern, „Kultur.Gemeinschaften“ für elf Millionen digitale Content-Produktion und „museum4punkt0“ mit 30 Millionen Euro die Entwicklung von Apps, Games und Virtual-Reality-Anwendungen. Zu den „pandemiebedingten Investitionen“, die bei Heimatmuseen, privaten Museen und Ausstellungshäusern mit insgesamt 35 Millionen Euro gefördert werden, gehören ausdrücklich Computer, IT-Zubehör und Multimedia-Guides.

Vielleicht ist die neue Liebe zu bislang eher knapp gehaltenen Museen auch nur ein Vorwand für andere Agenden? Das Projekt „KI-basierte Gesichtserkennung und Masken-Screening“ zum Beispiel könnte nicht nur für Fasnachtsmuseen, sondern auch für Polizisten interessant sein. Neue Tools für die Auswertung von Zeitzeugen-Interviews, die am Haus der Geschichte in Bonn ausprobiert werden, könnten auch Geheimdiensten nutzen. Derart finstere Überlegungen liegen deutschen Politikern natürlich völlig fern. „Wir wollen unser kulturelles Erbe erhalten“, beteuert die Staatsministerin Grütters: „Heimatmuseen stiften Identität und stärken den gesellschaftlichen Zusammenhalt.“ ●

Verkabelungshilfe für deutsche Heimatmuseen: [dva-soforthilfeprogramm.de](#)

Prototypen für die digitalen Museen der Zukunft: [museum4punkt0.de](#)

In ihrer Dissertation *Heimatfabrik Lokalmuseum* vergleicht die Historikerin Marie-Paule Jungblut nicht nur Heimatmuseen in Luxemburg und Wallonien, sondern auch die Begriffsgeschichte von „Heimat“ im deutschen Sprachraum gegenüber „pays/terroir“ in Frankreich: [melusina.press.lu](#)

VIENNENT DE PARAÎTRE

Publication sous la direction de

Ulrike Degen
Régis Moes
Michel Polfer

éditée par le
Musée national d'histoire et d'art, 2021
408 pages, 470 illustrations
textes en allemand et français
couverture rigide

ISBN 978-2-87985-521-9

[www.mnha-shop.lu](#)

45 €

ART DÉCO

AU LUXEMBOURG
IN LUXEMBOURG

Publication avec les contributions de

Michel Polfer
Jamie Armstrong
Bernard Ceysson
Malgorzata Nowara
Jean Sorrente

éditée dans le cadre de l'exposition éponyme
à l'affiche jusqu'au 28 novembre
Musée national d'histoire et d'art, 2021
144 pages
couverture rigide

ISBN 978-2-87985-737-4

[www.mnha-shop.lu](#)

35 €

ROBERT
BRANDY
FACE À
LUI-MÊME

30 ans de carrière

Musée national
d'histoire et d'art
Luxembourg

Musée aux Pôles
12285 Luxembourg
[www.mnha.lu](#)

T +352 4783 30-1
F +352 4783 30-271
[musee@mnha.lux](#)

MNHA

SUCCESSION AU MUDAM

Bonne chance aux headhunters

Les boîtes majeures d’audit et de conseil, appelées communément les Big Four, à en juger d’après leurs effectifs toujours grandissants, ne manquent pas de boulot dans le pays. Et non moins logiquement elles se trouvent régulièrement mises en cause. À regarder d’ailleurs une carte de la capitale, avec leurs sièges bien répartis, deux au sud-ouest, à Gasperich, les deux autres au nord-est, au Kirchberg, on serait tenté de dire qu’elles tiennent la ville en tenaille. Un peu de distraction (une échappée sur un autre terrain que financier) ferait certainement plaisir.

Dans un monde globalisé, pas moyen d’échapper à une révision des canons de beauté

Vous ne voyez pas où je veux en venir. Les Deloitte, EY, KPMG et PwC sont de plus en plus mis à contribution quand il s’agit d’un nouveau poste de direction à pourvoir, il est même fait appel à eux quand un club de football veut ou doit changer de propriétaire (et KPMG de dénicher ces jours-ci deux ou trois repreneurs pour l’AS Saint-Etienne dont un prince cambodgien). Avec le Mudam, si l’on porte le regard en arrière, des moments de détente se suivraient à des intervalles assez rapprochés. Le long terme ne semble pas inscrit dans l’ADN de l’institution. Des *headhunters*, de quelle nature, se seraient déjà mis en marche pour la succession de Madame Cotter (on passera sur d’autres postes soumis à des changements ces derniers temps ou dans un futur proche).

Tout dans ce genre d’affaire est dans le profil. À moins qu’on ne prenne les choses à leur point de départ, en s’interrogeant sur la fonction même du musée, de son essence, ce qui n’est peut-être pas la préoccupation première, cela ne l’a pas été en tout cas dans le passé, d’où une sorte de péché originel dont dans ce domaine-là encore on se ne débarrasse pas si facilement (inutile d’y

revenir longuement, à commencer par la tromperie sur le nom lui-même, pour une maison où la première moitié du vingtième siècle s’avère totalement et étrangement, mais il est des raisons, multiples, absente). On dira simplement que la décision de construire le musée, de commencer sérieusement à collectionner, tombe à une époque où l’art moderne arrive à sa fin.

Pourquoi ce rappel ? Nous vivons un moment où tant d’interrogations surgissent, elles concernent aussi fortement l’avenir des musées. Comme l’ont rappelé dernièrement les entretiens organisés pour le soixantième anniversaire de la Stiftung Nordrhein -Westfalen et le centenaire de la naissance de Werner Schmalenbach. Le fondateur avait en son temps des choix à faire, il s’y était attelé de façon exemplaire. Plus d’un demi-siècle après, voici qu’on se trouve à un nouveau carrefour, et l’on ne mentionnera que deux voies qui vont imposer des décisions. Dans un monde globalisé, pas moyen d’échapper à un examen, une révision d’un canon de beauté, plus largement esthétique, dont on sait qu’il n’est que trop lié à une époque et un lieu donné (plus ou moins étendu). Ce n’est pas un hasard si la Documenta 15, l’année prochaine, sera l’œuvre d’un collectif indonésien d’artistes, une dizaine, appelé *ruangrupa*, et basé à Jakarta. Cela va changer radicalement la donne.

L’autre perspective mise en discussion : la propriété même des collections, sans remonter jusqu’à la Révolution française pour en affirmer l’appartenance publique. Alors qu’on assiste aujourd’hui à une tendance à la privatisation (qu’en est-il des œuvres du Mudam, sont-elles inaliénables, ou leur avenir dépend-il de la fondation?). Question tout aussi lancinante quand on passe à l’inévitable digitalisation qui risque d’échapper aux pouvoirs publics. Dans le même contexte, on n’a pu qu’être surpris par tels changement de poste, dernièrement, en France, ils disent où l’on va à l’avenir : se faire un nom dans le public, et après se faire du fric dans le privé (avec il est vrai d’autres moyens, de tout autres possibilités). ● Lucien Kayser

Privé et public, même combat ? (2011)



Eric Chénier

NUIT DES MUSÉES
CE SAMEDI 9 OCTOBRE

Coups de cœur

Depuis plusieurs éditions, des visites « coups de cœur » ponctuent la Nuit des musées. Conservateurs, critiques d’art, collectifs d’artistes ont été mis à contribution les années précédentes, chacun choisissant une œuvre dans un des musées et endossant le rôle de guide. Cette fois, sept *content creators* (terme plus valorisant et préféré à « influenceur »), travaillant dans différents domaines attendront le public, toutes les heures, chaque fois dans un autre musée. Annaroslily, qui s’illustre dans la mode de manière colorée et excentrique, commencera, à 18h30 à la Villa Vauban. Suivront, Amira Elbanna qui explore les cultures, les langues, la nourriture, les habitudes et les traditions, au Mudam ; l’artiste autodidacte, photographe et peintre Thomas Iser au Lëtzebuerg City Museum, Daniel Moutinho, humoriste sur scène et sur les réseaux sociaux, connu entre autres pour son personnage Joss Den Hellen au Musée national d’histoire et d’art. Bien évidemment Joseph Rodesch alias Mr Science (photo : FNR) officiera au Natur Musée, il sera alors 22h30. Mike McQuaide, le plus luxembourgeois des Américains racontera sa passion pour son pays d’adoption au musée Dräi Eechelen avant un dernier coup de cœur au Casino-Luxembourg avec Anastasia Pierucci, créatrice et réalisatrice qui, à travers ses réseaux sociaux, représente et défend la communauté LGBTQ+ et parle et partage ses expériences en tant que femme queer et artiste. [fc](#)



Enfants admis

Cette année, la Nuit des musées commence à 17 h, histoire de laisser le temps aux plus jeunes de profiter des propositions des musées (photo : Tim Leconte, 2009). Ainsi, à la Villa Vauban, les jeunes visiteurs pourront créer des mosaïques (en référence à celle de François Gillen). Au Casino, ils dessineront autour des lumières urbaines. Et au



LCM, ils créeront une boîte pour collectionner des trésors. Un personnage fictif au MNHA, des histoires de poulpes au Nature musée ou des médailles au Dräi Eechelen, la créativité est au rendez-vous. Seul le Mudam a choisi une simple « visite en famille » en guise d’activité pour les plus jeunes. [fc](#)

Pas pour rien

Contrairement aux Luxembourg museum days en mai, la Nuit des musées n’est pas un événement gratuit. Le sésame (sous forme de bracelet, photo : Julien Becker, 2010) s’achète dix euros en prévente, quinze le soir-même, avec des tarifs réduits pour les jeunes (et gratuit en dessous de 16 ans). « Une programmation de qualité a forcément un coût », justifiait Jo Kox à une critique en 2015. Et cette année, pour les vingt ans de l’événement, chaque musée a ajouté un moment fort de musique, de danse, de lecture ou de performance. Tous les détails du programme sur [nuit-des-musees.lu](#). [fc](#)



Agenda

Nosbaum
Reding

www.nosbaumreding.com

Luxembourg
2, rue Wiltheim L-2733 Luxembourg

Manuel Ocampo
Gaston Damag

Aesthetic of Discomfort

– 23.10.21

Bruxelles
Rue de la Concorde 60 1050 Bruxelles

Thomas Arnolds

RUN (light)

– 13.11.21

Luxembourg
4, rue Wiltheim L-2733 Luxembourg

Sophie Ullrich

Daily history podcast

14.10.21 – 20.11.21

Luxembourg
2, rue Wiltheim L-2733 Luxembourg

Su-Mei Tse

New works

28.10.21 – 08.01.22

Bruxelles
Rue de la Concorde 60 1050 Bruxelles

Damien Deroubaix

New works

18.11.21 – 23.01.22



Patty Neu

Jusqu’au bout de la nuit

On n’a plus le droit de danser dans les caves du Casino-Luxembourg pour des raisons de sécurité. Mais ça n’empêche pas le centre d’art de la rue Notre-Dame de pousser les meubles pour transformer son « aquarium » en *dance floor*. Quand les autres musées ferment à 1 h du matin, il reste ouvert pour l’after *Keep It Night* proposé par Lagerkultur jusqu’à 3h. Le dynamique collectif a invité Bjeor (photo : Simon Leloup), un deejay originaire de Louvain et basé à Bruxelles, passionné par la musique *house*. Au cours des dix dernières années, Bjeor a conquis petit à petit la scène électronique belge, mettant le feu à de nombreuses cabines de dj et pistes de danse. Quelques faits marquants : plusieurs apparitions au Horst, ses débuts au Boiler Room à Bruxelles, un éternel voyage des after-hours à Helsinki et des *peaks* à Paris et Lille. Il est aussi le cofondateur du pop-up nightclub « nacht » à Louvain. [fc](#)



COLLOQUE

Passeurs d’art

L’éducation à l’art et à la culture reste un parent pauvre de l’enseignement au Luxembourg. Plusieurs recommandations vont dans ce sens dans le Plan de développement culturel (Kep), notamment de considérer l’éducation formelle et informelle aux arts et à la culture comme

des axes pour augmenter l’accès à la culture. Témoignant de cette prise de conscience, les attentes en termes de formations adaptées se font plus concrètes, notamment envers l’enseignement supérieur. L’Université du Luxembourg (Institut d’études romanes, médias et arts), en collaboration avec la Luxembourg Art Week, se penchera sur la question de la valorisation des métiers de la culture et des éventuelles formations académiques à mettre en œuvre lors d’un colloque intitulé *Passeurs d’art : Programmation, initiation, publics*, les 21 et 22 octobre. De nombreux acteurs de la scène culturelle et académique du Luxembourg et d’ailleurs seront présents. Les débats sonderont les défis multiples qui attendent les institutions culturelles dans le monde d’aujourd’hui. Un premier axe, programmation et communication, observera les injonctions contradictoires des musées de se porter garant de la continuité patrimoniale tout en faisant preuve de dynamisme et d’esprit d’innovation, de promouvoir l’art le plus pointu de son temps tout en veillant à le rendre accessible au plus grand nombre, de jouer la carte de la convivialité et du respect... La deuxième question concerne plus directement l’initiation et la médiation, notamment à l’heure de la numérisation, de l’offre immatérielle et de l’œuvre performative. Une des questions soulevées sera de voir dans quelle mesure les activités pédagogiques (ateliers pratiques, rencontres avec les artistes, visites thématiques...) développées au sein des institutions muséales favorisent vraiment une appréciation différenciée et innovante de l’art. Enfin, le troisième volet, publics et ancrage territorial, s’intéresse à la fidélisation des publics locaux et l’ouverture à la société. Autrement dit : comment ancrer l’institution dans son environnement territorial sans trahir ses valeurs ? [fc](#)

L'agape au musée, un secteur négligé

Claude Neu

Les brasseries, cafétérias et autres bars installés dans les musées sont rarement des réussites

On accroche des œuvres (parfois géniales) aux murs, on vous fait baver d'envie devant tant de créativité. Tout ça peut vous donner faim et soif. Vous auriez envie d'échanger sur ce que vous venez de contempler. Parfois, l'institution dans laquelle vous vous êtes rendue est un peu éloignée de tout bistro. Mais vous installer à la cafeteria maison vous tente moyennement. Qu'est-ce qui ne va pas de ce côté là?

Et pourtant, il existe des cas exemples de bonnes auberges muséales de par les villes et les pays. Au Centre Pompidou à Paris, le Georges et son rooftop ne désemplassent pas. Même chose pour le superbe resto au neuvième étage du Blavatnik building de la Tate Modern à Londres. Il est vrai que, avantage supplémentaire, ils offrent tous deux un panorama inégalé sur les villes respectives. Mais aussi, ils n'ont pas hésité à léguer les fourneaux à des chefs expérimentés. Notons aussi les espaces du Palais de Tokyo, avec une annexe au musée qui change assez régulièrement de concept, le magnifique Monsieur Klein au sous-sol et l'immense terrasse partagée avec le Musée d'art moderne de la ville de Paris.

Souvent, on laisse la responsabilité à un gérant externe en cherchant seulement l'offre la plus avantageuse

Loin de nous de vouloir comparer les cuisines de ces lieux cultes à la brasserie du Musée des mines de Rumelange ou celle du Musée des calèches à Peppange, ce sont des musées régionaux qui attirent surtout une faune locale et n'ont pas d'ambition gastronomique. Mais côté capitale, ce n'est pas vraiment la gloire quand on observe ce qui est offert dans les temples de la culture. On n'insistera pas sur des centres culturels comme les Rotondes ou Neimënster, qui sont plus des endroits de rassemblement que d'expositions, et qui drainent au moins dans ce sens une certaine clientèle fidèle. Au Grund, d'ailleurs, aucun exploitant n'a pu jusqu'ici attirer régulièrement du monde, ce qui peut laisser croire que l'aspect « boire et manger » y a toujours été un peu traité à l'aveugle. Comme souvent, on laisse toute la responsabilité à un gérant externe arrivé par appel d'offres et on peut se demander si, à part chercher l'offre la plus avantageuse, on analyse vraiment les capacités de celui-ci à faire vivre un restaurant. On espère que le projet que Kim Mathekowitsch développe nous fera mentir.

Au Mudam, la directrice de l'époque, Marie-Claude Beaud, avait décidé de réserver la brasserie du musée aux visiteurs. Il fallait obligatoirement payer l'entrée pour y accéder. Alors que le passage par le grand hall aurait pu motiver des visiteurs du resto à s'aventurer vers les salles du musée. Depuis lors, même si la donne a changé, ce très grand espace, pour-

tant aménagé par les designers de renom, les frères Bouroullec, ne vit vraiment que les soirs de vernissage. Il faut avouer qu'il n'y pas grand chose pour attirer les gourmands, ni par une carte alléchante (le menu tout régional qu'il soit manque singulièrement d'audace et de créativité), ni par des événements sympas, tels qu'ils avaient lieu un temps les mercredis soirs avec des sets de DJ's. Y inviter de jeunes cuisiniers à venir présenter leur concept culinaire lors de soirées éphémères serait une idée aussi intéressante pour le musée que pour les chefs en herbe.

Au Casino-Luxembourg de la rue Notre-Dame, il est attristant de voir que son Ca(fe)sino n'a jamais vraiment décollé alors qu'il avait pour lui le plus beau cadre imaginable. Il reste à espérer que son successeur, Kay, un nouveau concept de cuisine créative et péruvienne (bien qu'on y ait trouvé un pad thai parmi les plats du jour) puisse enfin trouver sa clientèle. Ici, le problème majeur réside dans la mauvaise insonorisation de la salle, ce qui aurait dû être réglé dès le début, car lors de moments d'affluence on a du mal à s'entendre parler.

Quel dommage, par ailleurs, de voir qu'un aussi joli pavillon que la Villa Vauban ne se soit jamais doté d'un endroit où venir se reposer en prenant une petite collation. Au moins y a-t-il eu ici des déjeuners sur l'herbe, mais c'est un concept trop tributaire des caprices de la météo pour pouvoir s'installer dans la durée. Le seul musée dont le restaurant avait bien démarré avec un concept qui se tenait, était celui du Musée d'Histoire de la Ville (rebaptisé Lëtzebuerg City Museum). Rien que sa superbe terrasse donnant sur le Grund affichait complet dès le premier rayon de soleil, les menus proposés tenaient la route et le premier exploitant, Robert Mailliet, s'y montrait coopératif en organisant des thés dansants, des repas dans le cadre de la Commune de Paris, des cafés philosophiques, et même des fêtes de mariage. Les successeurs ne se sont plus tenus à cette coopération directe avec le lieu-même, ce qui a chaque fois mené à une fermeture subite. D'ici le début 2022, une nouvelle équipe va redémarrer l'activité du restaurant (et de la terrasse autour du grand hêtre). Ce sont des acteurs confirmés de la place qui seront aux manettes. On peut donc espérer une belle reprise en main.

Pour clore, et à décharge de certains exploitants qui s'y seront aventurés sans grand résultat, il faut se poser la question si les restaurants de musées ne sont pas plus difficilement exploitables dans des villes moyennes ou petites, vu le manque de grandes affluences dans les musées eux-mêmes ? En visitant récemment la Modern Gallery du Saarländmuseum à Saarbrücken, nous avons aussi trouvé une brasserie vide et on y avait même installé en terrasse un grand écran avec retransmission de matches de foot, sans doute dans l'espoir de voir venir un peu plus de monde. En ce qui concerne le restaurant du Centre Pompidou à Metz, il semble se aussi avoir du mal à se défendre, car l'exploitant a déjà changé plusieurs fois au fil des années. Les contraintes liées aux lieux culturels (horaires à respecter, dépendance vis-à-vis de l'institution, localisation...) rendent les établissements difficiles à exploiter. Mais, en revenant chez nous, on voit, par exemple à la Brasserie Schumann au Grand Théâtre qu'une bonne tête d'affiche à la direction et une offre culinaire qui se tient peut mener au succès un endroit qui, avant cela, vivotait. ●



Pendant la Nuit des musées, le boire et le manger ont toute leur importance (ici en 2012)

UNESCO
Memory of
the World

The Family of Man

Clervaux Castle, Luxembourg
www.steichencollections-cna.lu

„Ausstellen heißt übersetzen“

Laurent Mignon

Religionsgeschichte ist auch Übersetzungsgeschichte. Doch wie kann man diese Tatsache ausstellen und ein breites Publikum dafür begeistern? Ein Gespräch mit der Leipziger Religionswissenschaftlerin und Kuratorin Katja Triplett

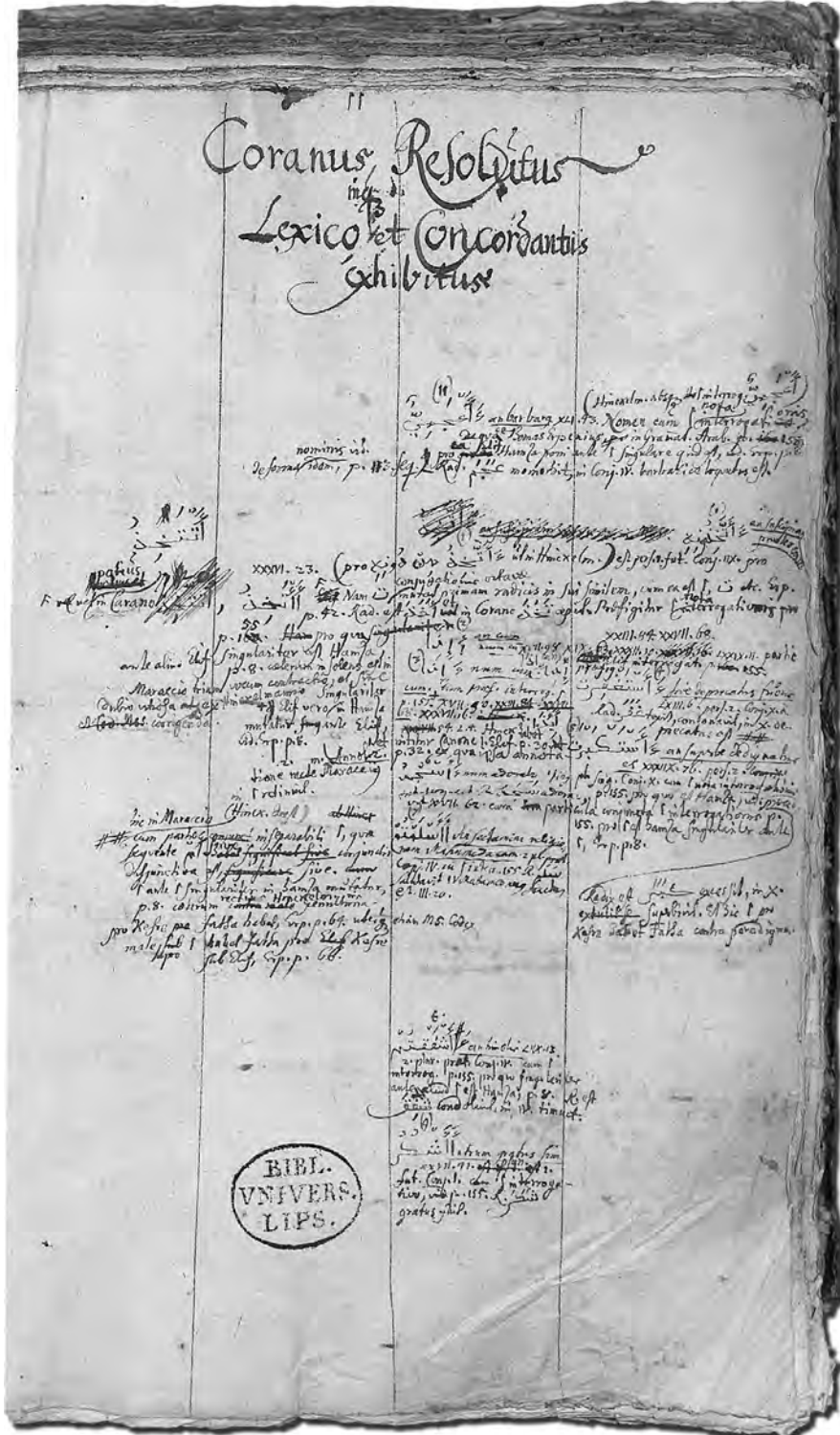


„St Nicolai“: Ein bemerkenswertes Beispiel für einen

bildlichen Übersetzungsprozess ist die Darstellung und

Deutung der buddhistischen Cundi in der frühenzeit-

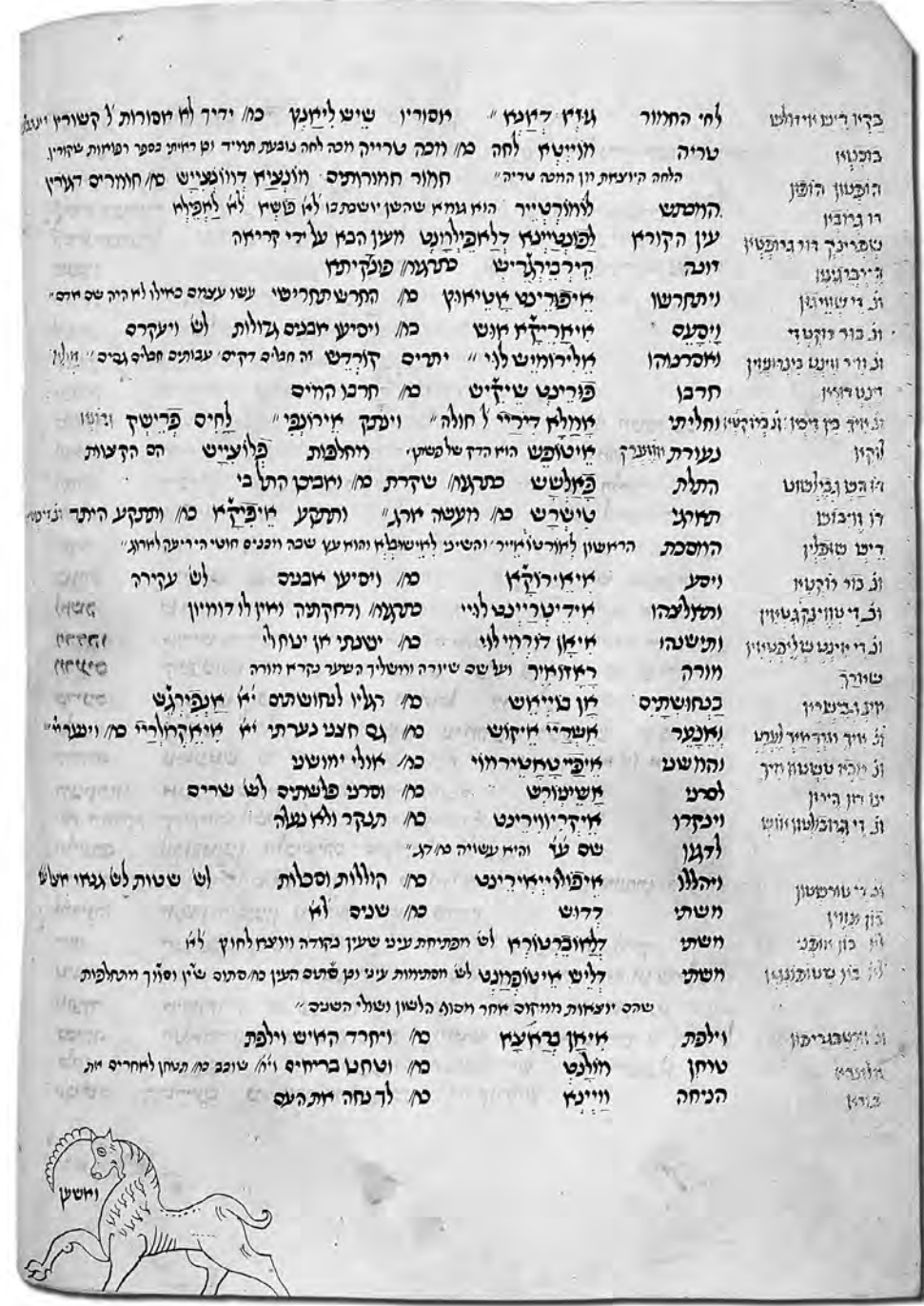
lichen Asienliteratur (1667)



Das Leipziger Bibelglossar wurde Ende des 13. Jahrhunderts im nordfranzösischen Rouen

zusammengestellt. Es enthält Übersetzungen tausender biblischer Begriffe sowie Wörterklärungen

(Glossen) auf Altfranzösisch und Althochdeutsch, beide in hebräischer Schrift



Vollers 103: Koranlexikon Arabisch-Latein, Handschrift, um 1700. Der Leipziger Philosophieprofessor Christian Ludovici (1663-1732) übersetzte die arabischen Wörter des Koran in die zu Ludovici's Zeit gebräuchliche Gelehrtensprache Latein

Vom 8. Oktober 2021 bis 13. Februar 2022 stellt die Universitätsbibliothek Leipzig in der Bibliotheca Albertina Schriftstücke aus ihren Beständen aus. Sie geben Auskunft über das Bemühen, die eigene Religion und die Religion der anderen sprachlich und in Bildern verständlich zu machen. Die Geschichte der Suche nach Urtexten der Bibel ist ebenso Thema der Ausstellung wie der Einfluss der wissenschaftlichen Übersetzung auf die Religion, etwa auf das Yezidentum. Die Ausstellung zeigt Beispiele für das Übersetzen als Arbeit am religiösen Text aus zwei Jahrtausenden. So können Besucher und Besucherinnen einige der Schätze der Universitätsbibliothek entdecken, wie einen Pergamentstreifen mit Gebeten für einen mehrsprachigen Gottesdienst aus Ägypten, eine mittelalterliche Handschrift mit Worterklärungen zur Bibel auf Altfranzösisch in hebräischer Schrift und ein arabischsprachiges Wörterbuch eines schiitischen Gelehrten des 10. Jahrhunderts, der in religiöser und geheimer Mission unterwegs war. Wir haben uns mit der Kuratorin der Ausstellung *Übersetzte Religion. Im Dickicht der wahren Worte*, Privatdozentin Dr. Katja Triplett, unterhalten.

d'Land: Die erste Frage bezieht sich natürlich auf den Anlass für eine Ausstellung, die sich mit der Beziehung zwischen Religion und Übersetzung beschäftigt.

Katja Triplett: Als Religionswissenschaftlerin mit einem Schwerpunkt auf den Religionen Ostasiens, insbesondere Japans, beschäftige ich mich in meiner Forschung täglich mit Übersetzung – mit sprachlicher und kultureller Übersetzung. Die Idee für die Ausstellung entwickelte ich im Rahmen des Schwerpunktprogramms „Übersetzungskulturen der Frühen Neuzeit“ der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Der Direktor der Universitätsbibliothek Leipzig, Professor Ulrich Johannes Schneider, und das Team der Öffentlichkeitsarbeit der UB Leipzig haben von Anfang an meine Idee für eine Ausstellung über übersetzte Religion unterstützt.

„Der Rundgang durch die Ausstellung ist ziemlich stringent nach regionalen und chronologischen Gesichtspunkten gestaltet. Der Katalog ist dagegen eher experimentell aufgebaut.“

Als Forscherin hat man oft eine gewisse Freiheit, wenn es darum geht, eine Idee zu verfolgen oder eine Problematik zu entwickeln. Die Organisation einer Ausstellung zu diesen Fragen bringt jedoch eine Reihe von Einschränkungen mit sich, die es zu beachten gilt. Wie war das im Fall dieser Ausstellung?

Die wissenschaftlichen Wechselausstellungen in dem schönen Ausstellungsaal der Bibliotheca Albertina, einer der ältesten Bibliotheken Deutschlands, zeigen ausschließlich Bücher, Fotos und andere Objekte aus den Beständen der Universitätsbibliothek Leipzig. Wenn möglich, sollen sie aus der Frühen Neuzeit oder aus früheren Epochen stammen. So war einerseits meine Auswahl auf die frühen Bestände der Bibliothek für die Wechselausstellung beschränkt, andererseits war es für mich eine große Freude, mich mit einigen sehr außergewöhnlichen Handschriften, Wiegendruck und anderen Druckerzeugnissen dieser traditionsreichen Universitätsbibliothek zu beschäftigen.

Hat der Begleitkatalog eine besondere Rolle im Kontext der Wechselausstellungen in der Universitätsbibliothek Leipzig?

Ja, die Arbeit an einer Ausstellung der UB Leipzig beginnt stets mit dem Verfassen des Begleitkatalogs. Gewissermaßen begleitet eigentlich die Ausstellung den Katalog und nicht umgekehrt. Nicht alle Objekte, die im Katalog beschrieben werden, kommen in die Vitrinen, aber kein Exponat, das ab dem 8. Oktober 2021 in der Albertina zu bewundern ist, kommt nicht auch im Katalog vor.

Wie und wo findet man dann die Autorinnen und Autoren, die bereit sind, kurze und allgemeinverständliche Texte für ein Museumspublikum zu schreiben – über ein Thema wie Religion und Übersetzung?

Nachdem ich mich zusammen mit meinem Team ausgiebig mit den Beständen der Bibliothek beschäftigt und eine grobe Auswahl an Exponaten zusammengestellt hatte, kontaktierte ich

Kolleginnen und Kollegen aus dem Schwerpunktprogramm, ob sie Interesse hätten, einen Beitrag von ungefähr 1 500 Wörtern für den Begleitkatalog „Übersetzte Religion“ zu einem Lieblingsthema zu verfassen. Die Gruppe der Beitragenden wuchs dann im Laufe der Zeit auf zehn an; nicht alle sind Mitglieder des Programms. Die Ordnung der Beiträge im Katalog erfolgte weniger nach regionalen und chronologischen Gesichtspunkten, sondern sie orientiert sich an den spezifischen Übersetzungstätigkeiten und -prozessen in den Fallbeispielen.

Die Gestaltung und Organisation eines Katalogs und einer Ausstellung, die sich an ein breites Publikum richtet, sind ziemlich unterschiedliche Herausforderungen. Wie wurden sie im Fall dieser Ausstellung gelöst?

In der Ausstellung habe ich den Rundgang ziemlich stringent nach regionalen und chronologischen Gesichtspunkten gestaltet, weil ich mir vorstelle, dass solch ein Rundgang gerade die Besucherinnen und Besucher aus einem nicht-akademischen Umfeld eher abholt, weil er auf schon Bekanntes aufbaut, und sie den Besuch damit als befriedigender empfinden. Der Katalog ist dagegen eher experimentell aufgebaut. Im ersten der drei Teile des Katalogs geht es in den Beiträgen um die kleinere Einheit eines Übersetzungsprozesses, um das Wort, dann im zweiten Teil um Schriftsysteme, Schriften und Schrifttümer und im dritten Teil um größere Zusammenhänge. Hier wird das Über-Setzen, der Raum- und Ortswechsel von Materialien, Pilgernden und Forschenden thematisiert. Die Beiträge im Katalog erzählen alles in allem Religionsgeschichte als Übersetzungsgeschichte. Die Katalog-Autorinnen und -Autoren aus verschiedenen Fachgebieten teilen ihre Gedanken über Übersetzungsbewegungen zwischen mündlichen und schriftlichen Texten, zwischen Literatur und Religion, zwischen Schulen

derselben Religion oder verschiedenen religiösen Traditionen und schließlich zwischen Wissenschaft und Religion. Sie stellen dabei Beispiele aus ihren Fachgebieten und ihrer Forschung vor. Religionen, die die Autorinnen und Autoren ansprechen, gehören zum Judentum, Christentum, Islam, Yazidentum, Daoismus und Buddhismus. Sie befragen ihr Material nach Veränderungen in den herkömmlichen Übersetzungskulturen, wenn sich zum Beispiel durch den Austausch über die Kulturen hinweg auf wissenschaftlichem und geistlichem Gebiet dramatische Änderungen in den bisher gekannten Wissensbeständen und Wissensordnungen ergeben.

Also gibt es schon einen ziemlich klaren Zusammenhang zwischen der aktuellen Forschung und der Ausstellung?

Ja, ich denke, dass die Ausstellung ein Schaufenster der aktuellen Wissenschaft ist; sie „übersetzt“ die geschichtlichen Texte und Bilder aus den Beständen der UB Leipzig für das Ausstellungspublikum und macht die Objekte so erfahrbar. Bei der Sichtung potentieller Exponate haben mein kleines Team und ich auch einige Entdeckungen gemacht, deren Besonderheiten offenbar bislang nicht dokumentiert worden sind. So ist es beglückend, dass mit der Arbeit an Katalog und Ausstellung auch ein Beitrag zur Forschung der Bestände der UB Leipzig geleistet wurde. ●

Die Ausstellung kann vom 8. Oktober 2021 bis 13. Februar 2022 täglich von 10 bis 18 Uhr im Ausstellungsraum der Bibliotheca Albertina besichtigt werden. ub.uni-leipzig.de/religion



Katja Triplett

Construire un musée pour construire une nation

Laurent Mignon

À travers un guide qui recense les musées des pays du Golfe, on mesure l'importance de ces institutions dans l'image dont les pays se dotent



Avant la nuit au Mudam en 2017

Que la libéralisation dans le domaine culturel n'est que rarement synonyme de libéralisation politique est une de ces lapalissades qui ne prête même plus à rire. Des projets comme le Louvre Abu Dhabi en sont de parfaites illustrations. Loin d'être une invitation au dialogue entre les cultures ou d'encourager l'émancipation intellectuelle et politique des populations locales, ce genre de projets font partie d'une stratégie de *soft power* basée, entre autres, sur le développement d'un tourisme assez huppé avec pour but la légitimation des pouvoirs en place et de leur autoritarisme. Cela étant dit, cette perception des États arabes du Golfe en tant que féodalités théocratiques irréfutables est aussi un lieu commun qui, tout en perpétuant des peurs ancestrales face

à une supposée altérité arabo-islamique, exprime avant tout l'angoisse de l'Europe par rapport à sa perte d'influence dans le contexte de la reconfiguration géopolitique de l'Asie. Le discours critique sur les grands musées de la péninsule reflète cet état des choses.

Cependant, un nouveau guide publiée par le Centre d'études moyen-orientales du Musée nationale d'ethnologie à Osaka permet de se faire une idée plus nuancée du statut des musées dans la région. Préparé par deux chercheurs japonais, Takumi Yamaguchi et Kenji Kuroda, le volume répertorie non moins de 537 musées, dont 312 en Arabie saoudite, 88 dans les Emirats arabes unis, 49 au Koweït, 42 en Oman, 25 au Bahreïn et 21 au

Qatar. Toutefois sous le terme « musée », il faut entendre ici non seulement des structures muséales à proprement parler avec des expositions continues, mais aussi des sites archéologiques ainsi que des villages patrimoniaux.

Les pays arabes du Golfe sont de jeunes nations. À part l'Arabie saoudite qui devint indépendante en 1932, les autres États de la région, longtemps sous protectorat britannique, n'obtinrent leur indépendance que durant la deuxième moitié de vingtième siècle : le Koweït en 1961, et les autres – le Bahreïn, les EAU, l'Oman et le Qatar – en 1971. Comme le note Kenji Kuroda dans son introduction, dans un premier temps, les musées avaient pour but de promouvoir l'histoire nationale et faisait partie intégrante du projet de construction de nation, et ce souvent déjà avant les indépendances, comme par exemple, le Musée du Koweït, fondé en 1957, mais fermé en 1983, ou bien le musée Al Ain, établi en 1969 dans la ville du même nom dans l'est de l'émirat d'Abou Dhabi. Pour Kuroda, interrogé par le *Land*, il est important de souligner la normalité de ce phénomène : « La logique qui détermine la construction d'un musée d'histoire nationale est partout la même et n'est pas spécifique au Golfe. Il s'agit d'un outil social qui invente à la fois l'histoire de l'État-nation, et à travers elle la nation. Par conséquent, c'est cette nation naissante qui est le public principal de ce genre d'établissements. »

Le guide rappelle aux lecteurs, qu'à partir des années 80, les organisations internationales comme l'Unesco, mais aussi l'ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels) et l'Icom (Conseil

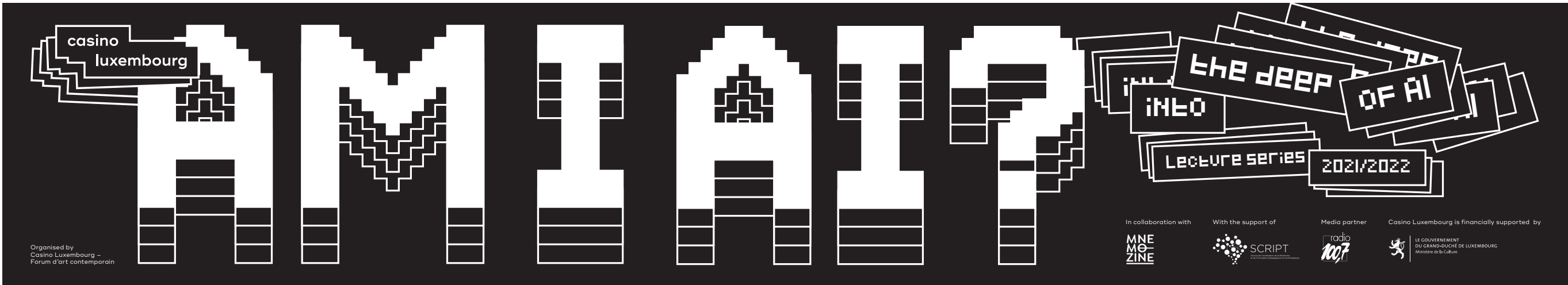
Le musée est un outil social qui invente à la fois l'histoire de l'État et de la nation

international des musées) ont joué un rôle prépondérant dans le développement de la muséologie dans la région en assurant des formations dans ce domaine aux acteurs locaux. C'est avec le soutien de l'Unesco que l'Arabie saoudite a établi le Centre Roi Fayçal pour la recherche et les études islamiques à Riyad, qui se veut à la fois une réserve précieuse de manuscrits rares s'adressant avant tout aux chercheurs, et une galerie d'art islamique pour le grand public. La même Unesco aura également permis le développement du Musée d'ethnologie de Dubaï. Mais, comme le note Kuroda, à l'époque, la préservation du patrimoine n'était guère la priorité des régimes en place, qui investissaient avant tout dans la modernisation des infrastructures et des services sociaux. Toutefois la collaboration avec les organisations internationales a favorisé la sensibilisation au patrimoine culturel, non seulement à des fins de construction nationale, mais aussi dans une perspective plus internationaliste, comme

le montre selon les auteurs du guide, le développement d'un complexe muséal à partir de 1998 dans l'Émirat de Sharjah ou bien celui mieux connu sur l'île de Saadiyat à Abou Dhabi, où l'on retrouve outre le Louvre, le musée Guggenheim et le Musée national Zayed. Kuroda souligne que ces musées sont avant tout un monument à la mondialisation visant à situer et à célébrer la région dans ce contexte. Dans son entretien, il explique que « ces dernières années, des musées tels que le Louvre Abu Dhabi ont été érigées en tant que symboles de la puissance mondiale des pays de la région. Le public visé n'est plus seulement la population locale qui devrait être éclairée, mais bien des visiteurs de divers pays pour montrer le prestige de l'État », dans le cadre de recherche de nouvelles stratégies économiques et politiques à l'ère post-pétrolière.

Toutefois c'est en permettant la découverte de petits musées, parfois privés et souvent loin des itinéraires touristiques, et en dévoilant ainsi la diversité des formes muséales dans le Golfe, que ce guide, à l'allure somme toute assez austère, devient un outil utile pour quiconque s'intéresse à la région et désire s'aventurer au-delà des sentiers tracés par les agences de voyage. ●

Takumi Yamaguchi et Kenji Kuroda (dir), *Research Source Guide for Museums in the Middle East III: Gulf Countries*, Suita, Center for Modern Middle East Studies at the National Museum of Ethnology, 2021. 188 pages. ISBN 978-4-87974-769-3.



AW LUXEMBOURG ART WEEK

12–14 NOVEMBER 2021

NEW VENUE GLACIS SQUARE (FOUERPLAATZ)

MAIN SECTION

Antonella Cattani contemporary art, Bolzano

Galerie Arnoux, Paris

ART'LOFT, LEE-BAUWENS GALLERY, Brussels

ARTSKOCO Korean Connection, Luxembourg

GALERIE ALBERT BAUMGARTEN, Freiburg

Galerie Biesenbach, Cologne

Galerie Hervé Bize, Nancy

Ceysson & Bénétière, Luxembourg, Paris, Lyon, Saint-Etienne, Geneva, NY

CULTUREINSIDE GALLERY, Luxembourg

DANYSZ GALLERY, Paris, Shanghai, London

DavisKlemmGallery, Wiesbaden

Galerie Eva Meyer, Paris

GALERIE ETC, Paris

Josef Filipp Galerie, Leipzig

GALERIE BERTRAND GILLIG, Strasbourg

Galerie Laurent Godin, Paris

GALERIE F. HESSLER, Luxembourg

JARMUSCHEK + PARTNER, Berlin

Bernard Jordan, Paris, Zurich, Berlin

GALERIE KLEINDIENST, Leipzig

GALERIE ANJA KNOESS, Cologne

Galerie Laurentin, Paris, Brussels

Gebr. Lehmann, Dresden

GALERIE MARIA LUND, Paris

Galerie Lelong & Co., Paris, New York

MACADAM GALLERY, Brussels

Mazel Galerie, Brussels

mediArt, Luxembourg

Luc Van Middelern Modern & Contemporary Art, Knokke

MOB-ART studio, Luxembourg

Nosbaum Reding, Luxembourg, Brussels

GALERIE OBRIST, Essen

LA PATINOIRE ROYALE/GALERIE VALERIE BACH, Brussels

Galerie Praz-Delavallade, Paris, Los Angeles

Radial Art Contemporain, Strasbourg

Galerie Rothamel, Erfurt, Frankfurt-am-Main

Schönfeld gallery, Brussels, Antwerp

Galerie Schortgen, Luxembourg

Stems Gallery, Brussels

Valerius Gallery, Luxembourg

vcrb gallery, Antwerp, Knokke

MAURICE VERBAET GALLERY, Knokke

galerie Nadja Vilenne, Liège

Zidoun-Bossuyt Gallery, Luxembourg

zs art galerie, Vienna

FOCUS BRUSSELS

Archiraar Gallery, Brussels

CAPS, Brussels, Antwerp, Ostend

Dauwens & Beernaert Gallery, Brussels

Galerie DYS, Brussels

Galerie Felix Frachon, Brussels

Nationale 8 Gallery, Dilbeek

Spazio Nobile, Brussels

TAKE OFF

GALLERY 1:1, Luxembourg

Adrián Ibáñez Galería, Tabio - Cundinamarca

AEDAEN GALLERY, Strasbourg

APERTO, Montpellier

GALERIE ARIANE C-Y, Paris

Artscape, Luxembourg

GALERIE ANNE BARRAULT, Paris

Centre d'Art Contemporain du Luxembourg Belge, Buzenol

delphine courtay, Strasbourg

DOUBLE V GALLERY, Marseille, Paris

Empreinte atelier de gravure, Luxembourg

FELLNER Contemporary, Luxembourg

Hariko, Esch-sur-Alzette

INTERSECTIONS, Singapore

janinebeangallery, Berlin

KUNSTVEREIN TRIER JUNGE KUNST e.V., Trier

Lymyfyr Art Consulting, Luxembourg

META-MORPHOSIS, Differdange

Modulab, Metz

Galerie Netzwerk, Trier

Nosbaum Reding Projects, Luxembourg

L'Orangerie, espace d'art contemporain, Bastogne

Galerie PJ, Metz

POLARRAUM, Hamburg

Galerie Jean Louis Ramand, Aix-en-Provence, Paris

GALERIE ROBET DANTEC, Belfort

La « S » Grand Atelier, Vielsalm

Sixthfloor, Koerich

#luxembourgartweek2021

[f](#) [@](#) [@luxembourgartweek](#)

www.luxembourgartweek.lu



ATOZ
TAX ADVISERS LUXEMBOURG

DELEN
PRIVATE BANK

**ELVINGER
HOSS**
LUXEMBOURG LAW

**PULAETCO
LUXEMBOURG**
A QUINTET PRIVATE BANK

CODIC
GROUP
REAL ESTATE DEVELOPER

lalux
ASSURANCES

Raiffeisen
Naturellement ma banque

**VALUE
ASSOCIATES**

CREUTZ & PARTNERS
THE ART OF ASSET MANAGEMENT

capitalatwork
Wealth Management Foyer Group

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
Direction générale du tourisme

VILLE DE
LUXEMBOURG

LuxembourgforFinance
Agency for the Development of the Financial Centre

LU XEMBOURG
LET'S MAKE IT HAPPEN